

Lévesque a repris le boulot

QUEBEC (PC-LE DEVOIR) — Le premier ministre René Lévesque s'était déjà remis au travail, hier, dans ses bureaux montréalais.

À ses médecins qui lui recommandaient « deux ou trois jours de repos et de reprendre progressivement ses activités », le premier ministre a répondu à sa manière que deux jours suffisaient pour régler des étourdissements dus au surmenage.

Certains de ses collaborateurs se demandaient encore hier matin si la rentrée de M. Lévesque ne serait pas retardée jusqu'à jeudi ou vendredi, pour lui permettre de se reposer davantage. On sait que vendredi dernier les médecins ont diagnostiqué un état de surmenage, malgré les trois semaines de vacances prises à partir du 21 décembre dernier.

M. Lévesque aurait beaucoup dormi pendant la fin de semaine et il serait maintenant davantage reposé. On l'attend donc à son bureau de Québec dans le courant de l'après-midi. Demain, il présidera le conseil des ministres, qui pourrait se tenir l'après-midi (et non pas le matin comme c'est souvent le cas).

Officiellement, le premier ministre et chef du Parti québécois n'a rien à son programme d'ici la réunion du conseil national du parti vendredi soir à Montréal, suivie le lendemain du congrès national extraordinaire du P.Q. Sa présence n'est pas annoncée par exemple lors de la signature demain matin à Québec d'une entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, entente d'une valeur de \$ 100 millions. La préparation du conseil national et du congrès devrait retenir toute l'attention de M. Lévesque cette semaine.

Selon un de ses collaborateurs, l'ordre du jour du conseil des ministres sera peu chargé demain. M. Lévesque devra cependant régler le cas de Mme Francine La-

Voir page 10: Lévesque

Maison des sciences: le scénario «modeste» prévaudra

■ BÉRUBÉ EST D'ACCORD POUR RELANCER LA RECHERCHE D'UNE ORIENTATION THÉMATIQUE



Yves Bérubé

ANDRÉ BOUTHILLIER

La Maison des sciences et des techniques de l'île Sainte-Hélène aura une superficie de 250,000 pieds carrés, soit l'équivalent du Palais des congrès de Montréal, empruntera une forme modulaire et coûtera environ \$ 70 millions.

Tel est le scénario retenu par le conseil d'administration de la société d'État chargée d'exploiter le projet, dans un document envoyé au gouvernement du Québec mercredi dernier, a appris LE DEVOIR.

Par ailleurs, la décision du conseil de ne pas endosser l'orientation thématique proposée en décembre 1983 par le comité con-

joint Québec-Montréal a reçu hier la bénédiction du nouveau ministre de la Science et de la Technologie, M. Yves Bérubé.

Selon le successeur de M. Gilbert Paquette, il est très important de respecter les choix « des gens qui connaissent le monde scientifique » pour parvenir à définir un concept original. « Si l'appareil gouvernemental n'a pas généré la bonne idée et que les scientifiques nous disent de la repenser, il faut le faire », a déclaré M. Bérubé hier, en réponse aux questions du DEVOIR. Le conseil de la Maison des sciences est composé en grande partie de représentants des domaines de la science et des affaires de Montréal.

M. Bérubé commentait l'entrevue accordée hier au DEVOIR par le président du con-

seil de la Société de la Maison des sciences et des techniques, M. Roland Doré. M. Doré révélait alors que son conseil avait décidé de pas retenir les thèmes terre, vie et cosmos qu'avait suggéré le comité formé par la Ville de Montréal et le ministère de la Science et de la Technologie.

Il est plutôt préférable, avait-il dit, de poursuivre la réflexion afin de mieux situer les personnes et le Québec en regard de la science. « Les thèmes proposés ne sont ni percutants ni modernes », avait-il ajouté.

Conséquence inévitable de ce changement inattendu: le début des travaux de la Maison des sciences a été reporté en 1986. L'ouverture « partielle » est maintenant prévue pour

Voir page 10: Maison des sciences



Gilbert Paquette

La promesse de Mulroney rassure Louis Laberge

Ni Radio-Canada ni Air Canada ne sont à vendre

PIERRE O'NEILL

Le gouvernement canadien écarte l'hypothèse de la privatisation des sociétés d'État Air Canada et Radio-Canada.

C'est le premier ministre Brian Mulroney lui-même qui en a donné l'assurance, hier à Montréal, à l'issue des entretiens qu'il venait d'avoir avec les membres de l'exécutif de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), dont le président, M. Louis Laberge et le secrétaire général, M. Fernand Daoust.

« Radio-Canada n'est pas à vendre et Air Canada non plus », a déclaré M. Mulroney, qui a par ailleurs admis la possibilité que des actions d'Air Canada puissent éventuellement être mises en vente. Tout en reconnaissant que certaines personnes « peuvent avoir de bonnes raisons » pour préconiser la vente d'actions, M. Mulroney a indiqué que ce ne pourrait se faire que dans l'optique d'une participation minoritaire et qu'il n'est pas question que le gouvernement cède au secteur privé le

contrôle du transporteur aérien. « Des personnes peuvent avoir de bons arguments quant à la vente d'actions d'Air Canada et c'est pour quoi je me pencherai sur la question. Mais le Canada a besoin d'une ligne aérienne nationale et il en aura une ».

A ce jour, c'est le président d'Air Canada lui-même, M. Pierre Jeannot, qui s'était fait le plus ardent promoteur de la privatisation de la société d'État. Devant la Chambre de Commerce de Montréal, le 16 octobre dernier, M. Jeannot déclarait qu'il en avait discuté avec le ministre fédéral des Transports et que M. Donald Mazankowski s'était montré vivement intéressé. Informé de la prise de position de M. Mulroney, le président d'Air Canada s'est dit heureux de constater que le premier mi-

nistre n'avait pas écarté la possibilité d'une dénationalisation partielle de l'entreprise et qu'en cela, il n'y a pas vraiment de divergence. Par l'entremise d'un porte-parole officiel, M. Jeannot a tenu à souligner que quelque soit la décision finale du gouvernement Mulroney, Air Canada s'y soumettra sans réserve.

Le président de la FTQ était farouchement opposé à l'idée d'une privatisation d'Air Canada, craignant que le retour au secteur privé implique la mise à pied d'une partie importante des travailleurs de cette société d'État. M. Laberge a donc profité de la rencontre avec M. Mulroney pour soulever la question et lui arracher la promesse que son gouvernement n'en ferait rien. Au cours de la brève conférence de presse qui

Voir page 10: Radio-Canada



Photolaser CP

Le premier ministre Mulroney a rendu visite hier au président de la FTQ, M. Louis Laberge, pour le rassurer sur les sacrifices que le prochain budget fédéral exigera des travailleurs pour réduire le chômage et relancer l'économie. Les deux hommes ont renoué l'amitié refroidie en 1975 par la publication du rapport de la Commission Cliche.

Israël commencera à se retirer du Liban dans quelques semaines

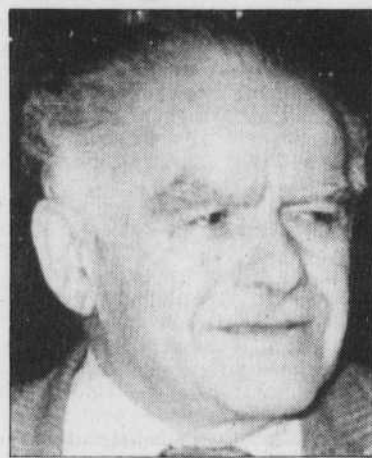
JÉRUSALEM (AFP, AP, Reuter) — Israël procédera dans les semaines à venir à un premier retrait de ses forces du Liban, a annoncé hier le premier ministre israélien, M. Shimon Pérès.

Trente-et-un mois après le début de l'intervention israélienne au Liban, le gouvernement israélien a adopté hier un projet de retrait du Liban en trois étapes à l'issue d'une réunion extraordinaire de six heures.

Le ministre de la Défense, M. Yitzhak Rabin, a annoncé que la première étape du retrait aurait lieu dans un délai de « cinq semaines », précisant que le retour des troupes israéliennes en deçà de la frontière internationale israélo-libanaise serait une « affaire de quelques mois ».

« Le temps est venu de partir », Israël n'est pas intervenu au Liban pour y rester indéfiniment », a déclaré M. Pérès devant la presse étrangère.

Le ministre des Communications, M. Amnon Rubinstein, a indiqué que le projet, présenté par le ministre de



Téléphoto Ap

la Défense, M. Yitzhak Rabin, avait été approuvé par 16 voix contre six. « Le retrait a été approuvé par la grande majorité du cabinet. C'est un grand jour pour le pays », a déclaré

M. Rubinstein. Le projet était soutenu par le premier ministre travailliste, M. Pérès, mais huit des dix ministres du Likoud (droite) l'ont également approuvé.

En revanche, le leader du Likoud et premier ministre par intérim, M. Yitzhak Shamir, s'y est opposé. Également hostile à un retrait global de l'armée israélienne dans les conditions actuelles, le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Ariel Sharon, qui détenait le portefeuille de la Défense lors du déclenchement de l'invasion du Liban, n'assistait toutefois pas à la réunion. Il se trouvait à New York pour son procès intenté contre l'hebdomadaire Time.

Le communiqué final du conseil des ministres indique que Tsahal (les forces israéliennes) abandonnera, à l'ouest du Sud-Liban, ses positions le long du fleuve Awali, pour se déployer dans une première étape sur une ligne proche de la rivière Litani, à une vingtaine de kilomètres de la

Voir page 10: Israël

AU SOMMAIRE

Les fondateurs du TNM lancent un S.O.S.

Dans une lettre qui prend l'allure d'un véritable « S.O.S. », 205 personnalités des milieux artistiques de Montréal, dont en haut de liste les fondateurs du Théâtre du Nouveau Monde, Jean Gascon, Jean-Louis Roux et Guy Hoffman, demandent au ministre Clément Richard « de se déclarer publiquement pour la survie du TNM ». Les signataires, qui vont de Gilles Vigneault à Jean Duceppe, dénoncent « l'inaction des pouvoirs publics » et affirment que « la disparition du TNM » équivaldrait à une « catastrophe » culturelle pour le Québec. Page 6

Hydro-Québec à New York

Hydro-Québec inaugurera à la fin du mois de février ses nouveaux bureaux new-yorkais en invitant tout le gratin politique et financier de la Nouvelle Angleterre. Cette manifestation de la présence québécoise en terre américaine suivra de près l'autorisation de la Commission des services publics de l'État de New York de commencer les travaux de construction de la future ligne Albany-New York qu'alimentera Hydro Québec. Page 11

Baisse record de la livre

La livre sterling a enregistré hier après-midi à Londres une baisse record, atteignant le taux de 1.11 dollar. La livre n'a pu maintenir le léger redressement qu'avait entraîné le relèvement draconien des taux d'intérêt ordonné en début de matinée hier par la Banque d'Angleterre pour la défendre. Page 11

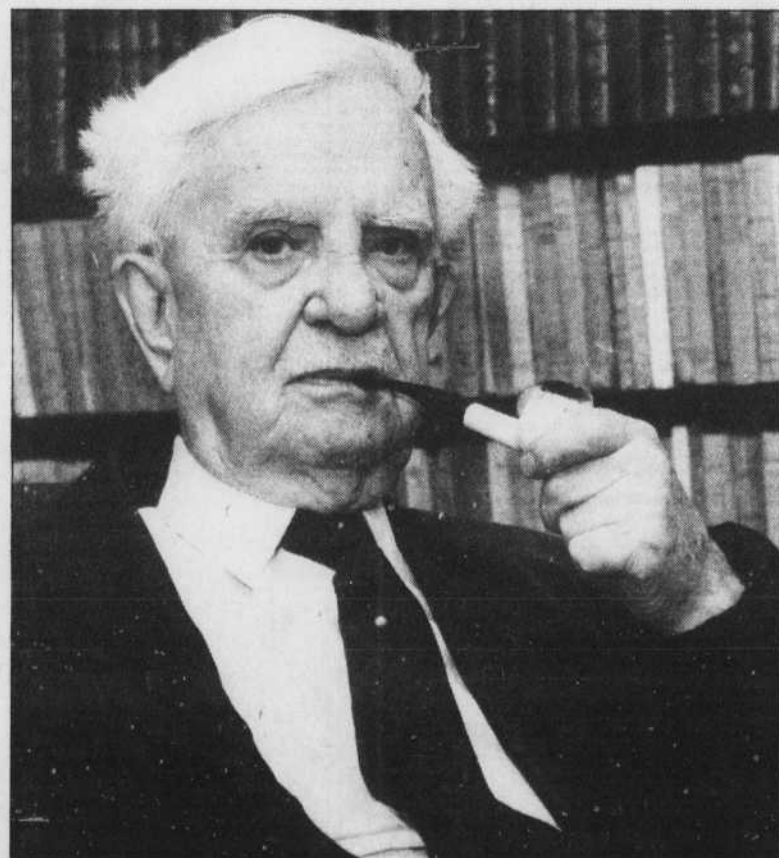


Photo Jacques Grenier

Victor Barbeau: « Bourassa était un homme hautain et fier, distant. (...) Mais dès qu'il parlait, il était d'un lyrisme, et son tic était, quand il s'emballait, de se tenir sur la pointe des pieds et de porter les mains à sa tête ».

LES SOUVENIRS DE VICTOR BARBEAU

Henri Bourassa, le patron

Fondateur de l'Académie canadienne-française et cofondateur de la Société des écrivains du Canada, Victor Barbeau est âgé de 88 ans. Il avait 20 ans quand il est entré au DEVOIR, qu'avait fondé Henri Bourassa quatre ou cinq ans auparavant. À l'occasion du 75e anniversaire du journal, il a livré quelques souvenirs de cette époque. Ses propos ont été recueillis par son fils, François Barbeau, journaliste au DEVOIR.

- 2 -

Il y avait aussi Napoléon Lafortune (le père d'Ambroise Lafortune), qui était sous-chef d'information. Ancien télégraphiste, il était entré au DEVOIR par la grâce d'Olivar Asselin.

C'est une anecdote qui vaut la peine d'être racontée. Asselin un matin prend le tramway et devant lui aperçoit un jeune homme en train de lire un classique. Il se penche vers lui et lui demande s'il lit souvent des livres aussi sérieux. L'autre lui ayant répondu oui, Asselin lui demande ce qu'il fait. « Je suis télégraphiste ». « Ça vous plairait d'être journaliste? », lui demande Asselin. Il l'a fait entrer au

DEVOIR et Lafortune y a travaillé jusqu'à sa mort.

À l'hôtel de ville, il y avait un spécialiste des questions municipales qui par surcroît était un spécialiste des questions musicales et qui était aussi médecin. Il s'appelait le Dr Fred Pelletier, à qui on a joué Dieu sait combien de tours...

C'est lui qui faisait tous les jours le compte-rendu de l'actualité municipale et c'était lui qui faisait le compte-rendu des grands concerts, des opéras. Je n'ajoute pas le théâtre parce que le théâtre était interdit de par la volonté de M. Bourassa. M. Bourassa n'acceptait pas d'annonces de théâtre et n'entendait pas que l'on parle de théâtre dans LE DEVOIR. C'était un spectacle qui n'était pas dans son tempérament, qui ne devait pas lui plaire.

Ce n'est que dans l'édition hebdomadaire du DEVOIR, qui s'appelait Le Nationaliste, qui avait été fondé plusieurs années auparavant par Olivar Asselin, que j'ai pu écrire mes premières chroniques théâtrales, jusqu'au jour où l'une d'elles est tombée sous les yeux de M. Bourassa, qui a fait savoir à M. Pelletier que ça ne devait pas se répéter, que je devais employer mon talent à autre chose qu'à critiquer de mauvaises pièces.



Selon la saison, cette édition hebdomadaire du DEVOIR paraissait le samedi soir, parce que le baseball se jouait dans l'après-midi, et l'hiver elle paraissait le dimanche matin parce que le hockey se jouait le samedi soir.

Le Nationaliste se vendait cinq sous et avait des articles d'une virulence comme on n'en trouve nulle part ailleurs. Le journal avait gardé le ton et l'allure que lui avait imprimés Olivar Asselin.

C'est là que j'ai fait mes débuts. J'ai beaucoup plus collaboré au Nationaliste, sous mon nom ou sous un nom d'emprunt, que je n'ai collaboré au DEVOIR, où je faisais les tâches les plus ingrates, les plus simples, les plus modestes. Je faisais la Cour du recorder, qui n'existe plus, la Cour de police, les Assises, les Sessions et puis les nouvelles religieuses. Voir page 10: Henri Bourassa

Turner entend rester à son poste

PAULE Des RIVIÈRES

MONTEBELLO — Désireux de faire taire une fois pour toutes les commentaires sur son avenir, M. John Turner a fait une déclaration surprise hier soir en affirmant qu'il entendait fermement rester en poste et être le chef du Parti libéral aux prochaines élections, prévues pour 1988.

«Je ne me suis pas battu aussi durement pour convaincre les libéraux du pays tout entier que j'avais l'étoffe pour les mener, pour ensuite leur dire que j'allais me retirer avec élégance», a déclaré le chef libéral, à l'issue d'une réunion spéciale de cinq heures des députés libéraux, ayant pour thème la stratégie parlementaire.

M. Turner a promis que le caucus libéral serait «plus agressif» lors de la rentrée parlementaire la semaine prochaine et, comme pour donner l'exemple, il a catégoriquement rejeté tout blâme en commentant la popularité chancelante de son parti dans les sondages.

«Après une telle victoire (des conservateurs) il est normal que l'approbation populaire demeure plusieurs mois», a-t-il déclaré en citant les cas de MM John Diefenbaker en 1958 et Pierre Trudeau en 1968.

Cette agressivité, le chef libéral l'a eue aussi pour le membre libéral qui, sous le couvert de l'anonymat, a prêté il y a quelques jours qu'il prendrait sa retraite d'ici Pâques: «Je ne réplique pas aux commentaires clandestins, invisibles. D'après le ton des débats, j'ai l'appui du caucus, un appui solide», a-t-il ajouté.

Il a jeté son dévolu sur les médias également en indiquant que les questions sur son avenir politique étaient «une fiction que vous (les médias) aimez produire».

«Je suis le chef et il y a un processus constitutionnel (de révision de la chefferie) à laquelle je me soumettrai en 1986», a-t-il ajouté en souhaitant que la prochaine fois «vous trouviez quelqu'un qui soit prêt à donner son nom».

Tous les députés interrogés hier ont effectivement déclaré que le leadership de M. Turner n'était pas le moindre du monde remis en cause, même si plusieurs ont déploré le piètre état de leur formation politique «à la dérive» et souhaité «plus de cohérence».

«Ce n'est pas le problème de M.



Sous les applaudissements de l'ancien ministre André Ouellet, le leader libéral, M. John Turner, accueille Dave Dingwall avant le début de la réunion du caucus, à Montebello.

Turner, a déclaré le président de l'aile québécoise du caucus fédéral hier, M. Raymond Garneau, c'est le problème des libéraux. Discuter de leadership à ce moment serait complètement mal avisé. Ce n'est pas du tout à l'agenda.

Les députés (40 moins deux absents, MM. Jean Chrétien et Gaston Isabelle) et une vingtaine de sénateurs sont réunis jusqu'à ce soir à Montebello pour discuter de stratégie parlementaire et de politique.

À quelques jours de la rentrée parlementaire, les libéraux continuent d'être dangeusement proches du Nouveau Parti démocratique, qui menace de leur damer le pion et devenir la véritable opposition.

«Nous aurons un comportement agressif», a promis M. Turner en s'engageant à s'exprimer «de ma-

nière directe, aussi honnêtement que je le peux». Le message sera entendu, les Canadiens comprendront nos positions et se rendront compte que la lune de miel est terminée, a-t-il ajouté.

M. Turner a répété à ses députés qu'il faudrait du temps pour rebâtir le Parti libéral, mais plusieurs libéraux savent que les positions contradictoires ou ambiguës qu'ils ont exprimées sur des sujets comme l'universalité des services sociaux, le gel nucléaire et les essais des missiles ont contribué à leurs difficultés et ils tenteront aujourd'hui de développer un plan d'action sur trois grands thèmes: les services sociaux, l'économie, surtout les relations avec les États-Unis, et la politique de défense du Canada.

«Nous ne pouvons laisser le parti aller à la dérive pour les six pro-

chains mois en n'ayant pas de position sur des questions-clés, estime le président national du caucus, M. Frith.»

«Nous devons prendre une chance sur certains de ces enjeux, peut-être même sans avoir consulté nos membres autant que nous l'aurions souhaité», plaide hier M. Frith.

D'autres députés ne sont pas d'accord cependant. Le représentant de Laval-des-Rapides, M. Garneau, admet que s'il faut «préciser le contenu politique» il est «moins pressé que d'autres sur les grands orientations».

«J'ai dit aux députés et sénateurs que je voulais que les discussions soient franches et libres entre nous. J'espère que lorsque nous aboutirons à des positions, nous serons unis, cohérents et disciplinés. Tout le monde semblait d'accord», a dit M. Turner.

Sur une cassette qu'il a envoyée à son épouse

Le caporal Lortie tente d'expliquer son geste

LIA LÉVESQUE

QUÉBEC (PC) — Le procès pour meurtres du caporal Denis Lortie a repris hier matin à Québec, avec l'audition d'une cassette enregistrée à l'adresse de son épouse.

Le caporal Lortie subit présentement son procès sous trois chefs d'accusation de meurtre prémédité, en rapport avec la fusillade du 8 mai à l'Assemblée nationale.

Dans un véritable testament sur cassette qu'il adressait à son épouse, le caporal tente de s'expliquer: «Ne t'inquiète pas, avant qu'ils ne me tuent, je vais en avoir tué beaucoup. Mais c'est trop dur pour moi. La vie est trop dure. Je ne sais pas par où me tirer des bouts de temps; alors j'aime mieux en finir».

D'une voix visiblement émue, Lortie lance à sa femme: «Ce que je veux faire, je ne sais pas pourquoi, mais il faut que je le fasse». Puis un peu plus loin, il mentionne: «Si je survis, n'arrête pas pour moi. Je vais m'organiser pour survivre à ce massacre».

La cassette, d'une durée de 23 minutes, est fort difficile à entendre, voire inaudible par moments. Les 12 jurés ont dû tendre l'oreille pour déchiffrer les paroles de l'auteur de la bande. Le discours est souvent interrompu de silences et de bruits de fond. L'auteur change aussi souvent de sujet.

«Moi, je n'en peux plus. Ça ne m'intéresse plus sur la terre. J'ai peur de moi-même, j'ai peur de la vie. Je m'aperçois que je suis très dangereux, affirme-t-il. Je peux peut-être vivre encore un petit bout de temps, mais j'avais d'autres projets pour détruire».

À quelques reprises, Lortie fait allusion au fait qu'il croyait mourir. «Avant de mourir, je veux que le monde pense que ce que j'ai fait, c'est pas de ma faute, ça va être la vie. Une fois que je serai mort, ne pleure pas sur ma tombe, ça n'en vaut pas la peine».

À la toute fin de son énoncé, le caporal fait même ses adieux à son épouse. «Je pense que c'est tout. Ça s'éteint là. C'est fini. Adieu».

Le caporal défend même ses capacités mentales: «Beaucoup de monde vont dire que je suis un fou. Je ne suis pas un fou. Je suis lucide». Pourtant, il commence son exposé en affirmant à sa femme: «Mon coeur est pour toi mais ma tête est ailleurs».

Il invite aussi sa femme à «refaire sa vie», à ne plus se faire de souci pour lui et même à se remarier. Il lui dit «je t'aime» à plusieurs reprises et lui demande de prendre soin de ses deux enfants.

Cette cassette est l'une des trois enregistrées par le caporal Denis Lortie. Les deux autres ont été adressées à l'animateur de radio André Arthur et au père Melvyn Arsenault, lieutenant-colonel de la base de Valcartier. Le jury n'a cependant auditionné que cette cassette.

Lortie l'avait postée à son épouse, avec un magnétophone.

Pour le reste de la journée, le jury a entendu 13 témoins, dont quelques victimes de la fusillade.

Mme Jacynthe Richard, une préposée aux renseignements à l'entrée du parlement, est venue raconter sa version des événements.

Un homme vêtu en militaire est entré par la porte de la Grande-Alée, muni de deux mitraillettes et d'un havresac. Selon Mme Richard, il s'est ensuite installé devant moi; a dit: 'Bon', a baissé sa mitraillette et m'a tirée».

Mme Richard a été atteinte de trois balles, au poumon, au bras droit et à la hanche. Elle a été hospitalisée 10 jours.

L'individu aurait ensuite arraché le récepteur téléphonique rouge, une ligne interne servant à alerter le poste de garde et placée au-dessus de la réception.

Par la suite, blessée, Mme Richard se serait réfugiée dans un bureau adjacent.

Elle affirme avoir entendu d'autres rafales de mitraillettes et s'être même déplacée à nouveau pour ouvrir la porte du bureau où elle s'était réfugiée, lorsque le bruit des coups de feu s'éloignait.

En voyant entrer un homme vêtu en militaire, en habit de combat, Mme Richard affirme avoir pensé que la guerre venait d'être déclarée.

Un autre blessé, l'agent de la paix Denis Samson, a tenté de donner l'alerte après avoir été blessé à l'abdomen.

Il a pu décrire le visage et le regard de l'individu qui a tiré en sa direction. «Il avait les yeux profonds, l'air dur, un homme sévère, comme quelqu'un qui est fâché».

Deux autres blessés, M. Mauril Roy et Mme Hélène Savary, ont relaté la façon dont ils ont été blessés.

Une guide de l'Assemblée nationale, Mme Isabelle Laterreur, a également expliqué comment, le 7 mai, elle avait effectué une visite guidée des lieux à l'intention d'un groupe d'anglophones et de quelques touristes, dont le caporal Denis Lortie.

Celui-ci, se rappelle-t-elle, lui a demandé «un plan, un diagramme de l'Assemblée nationale, avec les sièges des députés».

Mme Laterreur se souvient aussi que le jeune militaire lui aurait affirmé «qu'il connaissait bien les parlements et que c'est le septième qu'il visitait».

De plus, deux ouvriers de la construction, qui s'affairaient à la réfection d'un trottoir rue D'Autreuil, ont aussi raconté que vers 9h30 le 8 mai, un individu vêtu d'un habit de camouflage américain — tacheté — était arrivé à vive allure en automobile vers la Citadelle.

Se dirigeant vers les remparts, l'individu aurait tiré une trentaine de balles en direction de soldats qui étaient de garde à la Citadelle. L'incident aurait duré à peine une minute, a raconté le soldat André Vinet.

Après avoir tiré, l'individu est reparti précipitamment en direction du Chemin Saint-Louis. M. Vinet a alors alerté la Sûreté municipale de Québec.

Par ailleurs, un incident mineur s'est produit en matinée, lorsqu'un homme qui assistait au procès dans la salle a crié un commentaire en pleine cour.

Les gardes n'ont pas eu à l'expulser, l'homme s'étant retiré de lui-même en maugréant.

Les journalistes n'ont pu entendre distinctement ce qu'il avait dit, mais ses propos contenaient une allusion à un franc-tireur et au port de la barbe.

Ottawa veut assurer un meilleur apprentissage aux jeunes et un recyclage adéquat aux plus âgés

OTTAWA (Le DEVOIR) — Désireux de réorienter les politiques de formation professionnelle vers la formation continue, le gouvernement fédéral est prêt à considérer avec ses partenaires une série de projets qui assure aux jeunes un meilleur apprentissage et aux plus âgés un recyclage professionnel adéquat.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Flora MacDonald, qui rencontrera jeudi ses homologues provinciaux pour amorcer la révision de ces politiques, leur soumettra ces projets dans l'espoir d'établir d'ici la fin du mois de mars un cer-

tain consensus entre gouvernements, syndicats et entreprises.

C'est ce qu'indique un document de consultation préparé par le ministère de Mme MacDonald où on évoque comme options possibles les projets suivants:

- la création d'un congé éducation qui a déjà fait l'objet de recommandations de la part des organismes consultatifs. Dans le but d'assurer le recyclage, on prévoirait la possibilité de tels congés pour les travailleurs qui pourraient alors bénéficier d'une aide financière venant soit d'un nouveau

fonds créé à cette fin, soit de l'Assurance-chômage, soit de programmes fiscaux semblables aux régimes d'épargne-retraite. La reconnaissance du congé de perfectionnement au sein du Code du travail comme un droit serait écartée tant que n'aurait pas été mise à l'essai la formule du congé-éducation;

- l'accroissement des occasions d'apprentissage pour les jeunes. On proposerait à cet égard d'étendre la portée du programme pilote connu sous le nom d'Option Formation Jeunesse qui deviendrait Alliance pour la formation des jeunes. L'objectif serait d'offrir une formation dans le secteur privé aux jeunes sans emploi, particulièrement à ceux qui ne poursuivent pas d'études post-secondaires. Une allocation, plutôt qu'un salaire serait envisagée. En complément, une allocation générale de formation pour les jeunes pourrait être prévue pour répondre à d'autres besoins de formation transitoire entre l'école et le marché du travail;

- la révision des politiques de financement des programmes de formation en industrie. On questionnerait à cet égard les rôles respectifs des gouvernements et des employeurs pour le financement des programmes, les gouvernements devant faire porter leur priorité dans les secteurs qui en ont le plus besoin. Il faut aussi assurer plus d'équité entre les entreprises qui se préoccupent de formation et celles qui ne s'en préoccupent pas. Un fonds d'aide financé par toutes les entreprises pourrait subventionner celles qui assurent une formation à leurs employés.

Pour le gouvernement fédéral, les solutions de l'avenir ne sont pas tant du côté d'un accroissement des fonds investis dans la formation professionnelle que du côté de la créativité et de l'innovation dans notre façon de voir la formation. Les options et projets recommandés ne sont pas limitatifs et on espère que la discussion permettra d'en dégager d'autres.

De la même manière, on souhaite que la discussion soit assez franche et ouverte pour permettre de tenir compte des critiques qui ont été soulevées ces dernières années. Il y a le problème du financement de l'éducation post-secondaire par certaines provinces et la négligence de certains employeurs à ne pas se préoccuper en période de récession de formation. Il y a également l'efficacité de certains programmes fédéraux comme celui de la Formation générale dans l'industrie.

La question des missiles Cruise déchire le PLC plus que jamais

MONTEBELLO (PC) — Réunis en retraite fermée pendant deux jours, les libéraux fédéraux semblent plus que jamais déchirés sur la question des essais des missiles Cruise qui doivent avoir lieu aujourd'hui.

Présents à une réu-

nion de stratégie qui doit se terminer cet après-midi, des porte-parole libéraux ont tenu des propos diamétralement opposés sur cette question.

Toutefois, à l'issue de la rencontre, le chef John Turner a maintenu que son parti avait une position «consistante et

cohérente» sur la question nucléaire. Refusant de dire formellement qu'il endossait les essais de missiles, M. Turner a promis que son parti viderait ce dossier aujourd'hui.

Par ailleurs, Greenpeace a annoncé son intention de placer un filet

de pêcheur suspendu à des ballons, aujourd'hui, dans le corridor aérien des quatre missiles Cruise attachés à un bombardier B-52 qui effectuerait des essais au-dessus de l'Alberta.

Les chances de placer le filet (qui mesure 30 mètres sur 7,5 mètres) au bon endroit sont «très bonnes», a affirmé un représentant de Greenpeace, M. Jim Bohlen.

S'il arrive un accident à cause de ce filet et que des personnes sont blessées, Greenpeace en assume la responsabilité, a déclaré M. Bohlen.

Ce danger prévu par Greenpeace ne semble cependant pas effrayer les Forces canadiennes. «Nous n'envisageons aucun problème», a noté le major Norbert Cyr, des Forces armées de Cold Lake.

Marine Industrie: les négociations continuent

guérin l'éditeur qui édite

Maintenant disponible

Arc-en-ciel Mathématique Raymond Paquet Hilaire des Lauriers



Aux bureaux montréalais du ministère du Travail, Marine Industrie et le Syndicat des employés de MIL (CSN) poursuivaient toujours hier leurs négociations, pour une troisième journée d'affilée.

Les discussions se déroulent sous la respon-

sabilité du conciliateur Normand Gauthier et les parties ont convenu de ne pas commenter les pourparlers en cours. La grève à Marine Industrie a été déclenchée le 7 août dernier.

La semaine dernière, un accord est intervenu quant au cadre de la reprise des discussions à Marine. Les comités restreints de négociateurs, répondant à une suggestion du Conseil des ministres, s'entendaient sur les points précis qui devraient être abordés si les négociations, interrompues depuis octobre.

Cahier 2A (2e année) ISBN-2-7601-1057-5 175 pages — 4,95\$

Cahier 2B (2e année) ISBN-2-7601-1058-3 164 pages — 4,95\$

En vente dans les librairies:
 4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112
 Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525
 168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647
 4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-6241

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:
 32\$ (13 semaines) 62\$ (26 semaines) 120\$ (52 semaines)
 (Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 _____ Ville _____
 Code postal _____ Tél: _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
 211 rue du St-Sacrement
 Montréal, Québec
 H2Y 1X1

Je m'abonne au DEVOIR

TORONTO

68\$

Le confort abordable

Profitez de notre tarif spécial de 68 \$ en chambre simple ou double et passez une nuit dans l'un de deux excellents hôtels offrant un service impeccable.

À l'Hôtel Park Plaza, en plein cœur de Toronto, vous serez traités aux petits soins par notre personnel courtois et accueillant, dans un cadre chaleureux, élégant et surtout abordable.

Pour un service très personnel, l'Hôtel Plaza II, idéalement situé au coin de Yonge et Bloor, vous logera dans des chambres superbes à un prix très abordable et verra à votre confort le plus complet. Tarif valable jusqu'au 14 avril 1985. Sous réserve de la disponibilité. Les groupes ne peuvent bénéficier de ce tarif.

Téléphonez sans frais au 1-800-567-1991

PARK PLAZA HOTEL
 4 Avenue Road, Toronto, Ontario (416) 924-5471

HOTEL PLAZA II
 90 Bloor St. E., Toronto, Ontario (416) 961-8000

PREFERRED HOTELS
 WORLDWIDE

Bourassa pourrait reconsidérer sa décision de ne pas se présenter à une partielle

Les libéraux déposeront une motion de censure

MARIE-AGNÈS THELLIER

QUÉBEC — Si le premier ministre, M. René Lévesque, ne déclenche pas d'élections générales avant la reprise de la session parlementaire, l'opposition officielle déposera dès la rentrée, le 12 mars, une nouvelle motion de censure à l'Assemblée nationale.

« C'est une question de logique parlementaire et de sagesse politique pour nous de présenter une motion de censure », a déclaré le chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, interrogé par les journalistes au début de la réunion du caucus des députés libéraux, hier vers 13 h 45 à Québec.

M. Bourassa s'attend toujours à ce que M. Lévesque déclenche des élections rapidement, soit « dans les toutes prochaines semaines », soit « en mars ou en avril après le budget », selon les résultats du Congrès. Si des élections générales ne sont pas déclenchées d'ici avril, M. Bourassa se dit prêt à reconsidérer « très sérieusement » sa décision de ne pas se présenter à une élection partielle.

Le chef libéral a souligné hier qu'il suffirait de quatre ou cinq députés du caucus péquiste pour menacer le gouvernement Lévesque. Or, selon M. Bourassa, « il est très vraisemblable que la majorité du gouvernement va être diminuée après le congrès, que ce soit par

des défections ou par des démissions à l'Assemblée nationale ». Il y a actuellement deux sièges vacants (L'Assomption et Bertrand) suite aux démissions des ministres Jacques Parizeau et Denis Lazure. On compte aussi six députés indépendants, provenant tous de la députation péquiste élue en avril 1981. Au moins deux députés « orthodoxes », Camille Laurin et Gilbert Paquette, siègent encore comme péquistes à l'Assemblée nationale.

La majorité des 49 députés libéraux sont présents à Québec jusqu'à demain après-midi pour étudier le futur programme du Parti libéral et pour envisager la stratégie parlementaire d'ici mars et à la reprise de la session. Parmi les

quelques absences, il y a notamment le député d'Argenteuil, M. Claude Ryan, demeuré au chevet de son épouse à Montréal, et le député de Beauce-Sud, M. Hermann Mathieu, actuellement convalescent. M. Bourassa est évidemment convaincu que sa formation politique sera élue lors des prochaines élections générales.

L'ordre du jour du caucus libéral comprend cinq points : l'étude du programme du Parti libéral, programme qui devrait être rendu public le 28 janvier; l'examen des événements d'actualité; l'action de l'aide parlementaire d'ici le 12 mars; la stratégie à la reprise de la session; enfin, le Livre blanc sur la fiscalité des particuliers. Une con-

férence de presse a lieu à la clôture des travaux cet après-midi.

Contrairement à l'opinion de certains observateurs, M. Bourassa estime que l'aile parlementaire du Parti libéral a bien fait son travail lors de la dernière session. Il précise qu'elle a fait son boulot essentiel, c'est-à-dire bloquer les lois impopulaires. « Le travail a été bien fait », juge M. Bourassa.

Enfin, le chef libéral a estimé qu'un gouvernement conservateur à Ottawa et libéral à Québec saurait « faire ensemble un travail d'équipe pour relancer l'économie du Québec ». On sait que M. Bourassa a rencontré dimanche dernier le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney.

Lamarre ne songe pas à la politique provinciale

ALAIN DUHAMEL

M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, ne songe pas à se porter candidat à une élection provinciale.

« Cela ne m'a jamais traversé l'esprit, j'ai toujours oeuvré au plan municipal », nous dit M. Lamarre qui, « pour l'instant » entend demeurer à l'hôtel de ville.

Dans les milieux libéraux, son nom revient fréquemment parmi les candidats présentés par M. Robert Bourassa pour les prochaines élections générales, attendues, au plus tard, à l'automne prochain, un an avant les élections municipales de l'automne 1986.

MM Lamarre et Bourassa ont eu, encore récemment, des entretiens à ce sujet.

Le président du comité exécutif hésite à s'engager dans une nouvelle carrière politique qui modifierait profondément son régime de vie et l'obligerait à se tenir éloigné de sa famille (quatre enfants) et de ses affaires plusieurs jours chaque semaine.

M. Lamarre, qui aura 50 ans dans quelques semaines, a été élu conseiller municipal pour la première fois en 1966 dans le sud-ouest de la ville où il a toujours vécu.

Réélu en 1970, 1974 et 1978 en obtenant les plus importantes majorités de tous les conseillers du Parti civique de Montréal, M. Lamarre accède au comité exécutif de la ville en 1970 et en devient le président en 1978.

À ce titre, il s'est fait l'ardent promoteur des politiques de rationalisation administrative et d'un effort sans précédent de redressement économique de la ville appuyé surtout sur l'habitation (Opération 20,000 logements), la revitalisation des artères commerciales et la réhabilitation des zones industrielles anciennes de la ville. Sous sa direction, l'administration municipale s'est engagée dans la promotion et le développement économique, un domaine qu'elle avait négligé pendant plusieurs années.

Dans ses exposés budgétaires récents, M. Lamarre, un homme d'affaires spécialisé dans le commerce de détail (quincaillerie, chaussures et meubles), est passé du discours de la promotion des objectifs de développement à celui du bilan des interventions posées.

Sa candidature, si elle devenait possible, intéresserait n'importe quel parti politique et en ferait, sans nul doute, un ministre.



Les libéraux et le livre blanc sur la fiscalité

Le PQ ne peut être pris au sérieux

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement ne peut pas être pris au sérieux avec son livre blanc sur la fiscalité, affirme le chef libéral Robert Bourassa.

« C'est un document pédagogique, un exercice intellectuel intéressant, mais le gouvernement se trouve à entamer sérieusement sa crédibilité car on est à quelques mois du budget et ça fait deux ans qu'on examine toutes ces questions-là. »

Avant l'ouverture de la réunion de deux jours de son caucus à Québec, M. Bourassa a dénoncé le fait que le gouvernement n'ait pris aucun engagement précis relativement au contenu de ce livre blanc alors qu'il multiplie les augmentations de taxes depuis deux ans.

« Ça ne change rien à la réalité des choses car le gouvernement n'a pris aucun engagement pour le prochain budget », a observé M. Bourassa.



Photo: Jacques Grenier

En place pour le Salon de l'auto

Plusieurs remorques ont fait la queue pendant un long moment, hier, avant que l'on puisse décharger leur précieuse cargaison à la place Bonaventure, où débutera jeudi le Salon de l'auto 1985.

OSM: le sort des concerts et des tournées sera connu aujourd'hui

ANGÈLE DAGENAIS

C'est aujourd'hui à midi que le directeur général de l'Orchestre symphonique de Montréal, M. Zarin Mehta, annoncera si l'OSM continuera ses opérations tel que prévu ou annulera ses concerts réguliers et sa tournée canadienne et asiatique en raison du conflit de travail déclenché par le syndicat des musiciens samedi dernier.

L'OSM annonçait hier que ses deux concerts Air Canada de ce soir et demain à la Place des Arts étaient toujours « maintenus jusqu'à nouvel ordre » mais un musicien de l'Orchestre qui préfère garder l'anonymat déclarait hier au DEVOIR que les répétitions de ce concert ont été contremandées le week-end dernier et que l'Orchestre n'est pas prêt à offrir ce programme aux mélomanes montréalais, si le conflit se règle d'ici là.

Normalement, les musiciens consacrent trois séances de répétitions de plus de 2 heures chacune pour chaque concert.

Après une brève rencontre entre l'administration et le syndicat hier après-midi, chaque musicien de l'OSM a reçu une lettre signée par le président du conseil d'administration de l'Orchestre, M. Jacques Courtois, livrée à son domicile, indiquant les raisons pour lesquelles l'OSM ne pouvait offrir davantage que 10 % d'augmentation de salaire cette année et 3 % pour chacune des deux prochaines années, avec un déficit accumulé de \$ 600,000. Le syndicat réclame 5 % d'augmentation pour 1985 et 1986. Les augmentations salariales des musiciens représentent une somme de \$ 400,000 répartie sur

les trois prochaines années, indiquait la lettre de M. Courtois.

Une rumeur à l'effet que toute la saison serait annulée jusqu'en juin par les administrateurs de l'OSM circulait hier, à moins d'une entente avec les musiciens avant le 1er février prochain. L'Orchestre doit en effet se protéger des actions que pourraient lui intenter chefs d'orchestre et artistes invités pour bris de contrats.

Les musiciens négocient avec l'OSM depuis l'expiration de leur contrat le 31 août dernier. C'est samedi dernier qu'ils ont voté la grève à 60 %, après avoir annulé leurs répétitions en réclamant la parité salariale avec les musiciens de l'Orchestre symphonique de Toronto. L'OSM s'est rendue à leurs arguments à la

suite de ce coup de force en leur offrant cette parité pour 1984 mais devant annuler le concert Esso de dimanche dernier.

Certains musiciens considèrent que l'OSM s'est « trainé les pieds » dans cette négociation et n'a pas bougé assez rapidement pour désamorcer la crise qui a éclaté samedi dernier. Le syndicat par ailleurs a cru, laissait entendre un musicien hier, que l'administration de l'OSM « bluffait » lorsqu'elle menaçait d'annuler la tournée du 50e anniversaire. Le syndicat n'a pas daigné expliquer sa position aux médias hier.

Les musiciens sont convoqués à une assemblée syndicale ce matin et devront signifier leurs intentions à l'OSM avant l'ultimatum fixé par la

direction à midi aujourd'hui, après quoi tournée et saison pourraient être annulées sans autre avis. Si les choses se règlent pour le mieux d'ici le 23 janvier, les musiciens devront prendre les bouchées doubles pour répéter les quelque 20 pièces que l'Orchestre doit emporter en tournée au Canada et à l'étranger pour se montrer sous son meilleur jour.

LAVAL, déjà 20 ans

Ville de Laval, constituée en 1965 de la fusion des 14 administrations municipales de l'Île Jésus, soulignera cette année le 20ième anniversaire de sa fondation par un programme de promotion et d'encadrement des manifestations organisées par des associations de citoyens.

« Il ne s'agit pas tant de promouvoir le 20e anniversaire de la ville que de promouvoir Laval par son 20ième anniversaire », nous dit le maire de la ville, M. Claude Lefebvre.

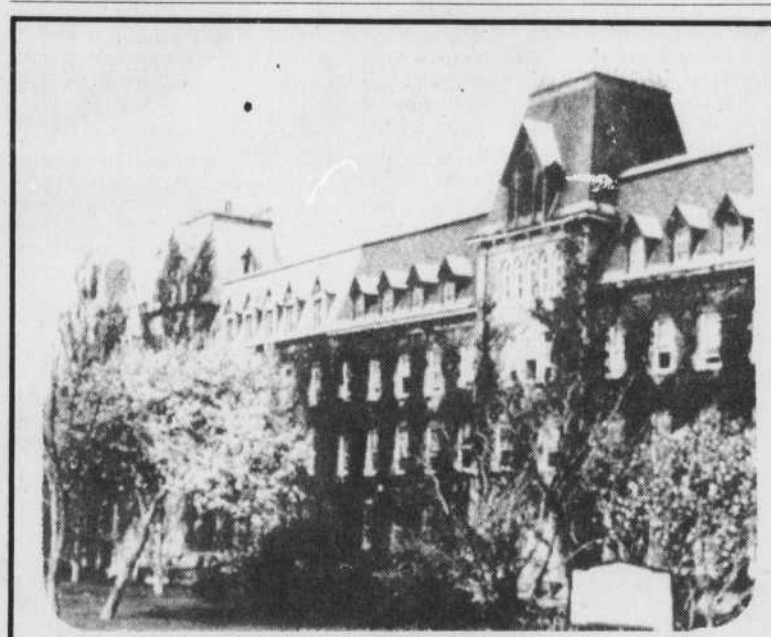
L'administration municipale a affecté une somme de \$ 250,000 à ce programme qu'elle souhaite sobre. Il est hors de question qu'elle organise des rassemblements ou des manifestations aussi élaborées que l'était la Fête des voisins, voici quelques années, et qui pouvait coûter près de \$ 1 million.

Ainsi, toutes les manifestations publiques dont les Lavallois sont les hôtes, telle le Festival des harmonies ou les jeux du Québec, souligneront l'anniversaire de la ville.

En août 1965, lorsque le gouvernement québécois adopte une loi pour la constitution de Laval, l'Île Jésus compte environ 180,000 habitants répartis en 14 municipalités au développement fort inégal. Certaines ont encore un caractère rural très marqué tandis que d'autres, sur le flanc sud de l'Île particulièrement, se sont rapidement développées en villes de banlieue.

Aujourd'hui, Laval compte environ 280,000 habitants sur un territoire qui, pour près de la moitié de sa superficie, est assujéti à la loi sur la protection du territoire agricole.

« La ville campagne » dont ils rêvent ne pourrait guère être, aujourd'hui décomposée en plusieurs administrations municipales, indépendantes les unes des autres. « Ce serait impossible, le sentiment d'appartenance est trop grand maintenant » affirme le maire, citoyen de l'Île Jésus depuis les années 50.



COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary, Montréal H3V 1A8

RENSEIGNEMENTS: 739-3371, poste 231

COURS SECONDAIRE COMPLET PENSIONNAT-EXTERNAT

GARÇONS et FILLES
sous la direction des Frères de Sainte-Croix

EXAMENS D'ADMISSION:

Les examens d'admission ont lieu à 13 h 30 aux dates suivantes:

19 janvier 1985
2 février 1985

Les élèves se présentent sans rendez-vous. Ils doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de l'année précédente et de l'année en cours.

Frais d'examens: 12,00\$

Espèce en voie de disparition

(Y'en a marrus de la soufflus)



L'avènement du Sanctuaire du Mont-Royal a mis fin au déneigement des allées et des devant de garage. Fini. Pour toujours. Les gens bien l'ont compris. Et l'hiver a cessé de leur être désagréable.

Si vous cherchez un moyen de vous distinguer, nous pouvons vous satisfaire. Le Sanctuaire est construit dans un secteur sélect. En fonction du bien-être de ses résidents. Les pièces sont vastes, l'ensoleillement maximum. L'emplacement est incomparable, véritable havre de tranquillité en plein cœur de l'île. La vue est superbe sur le Mont-Royal et les Laurentides. Naturellement.

le sanctuaire du mont-royal

Accédez à un nouveau mode de vie.

Condominiums privilégiés en bordure ouest d'Outremont.
6000 Chemin Deacon, Montréal (514) 738-6000
De préférence sur rendez-vous.

1 ch. à coucher: 1036 pi car. +, \$99,500 +
2 ch. à coucher: 1323 pi car. +, \$132,000 +
3 ch. à coucher: 1711 pi car. +, \$169,000 +
Penthouses: 2346 pi car. +, \$360,000 +

cours de maîtrise de soi

Obetex*

Vivez pleinement! Apprenez à vous connaître! OBServez, ÉTudiez, EXPérimentez votre vie pour mieux vous accepter, vous épanouir et vous affirmer. Faites le point. Acceptez votre passé, vivez votre présent et créez votre futur. Bâissez; réalisez vos objectifs. Développez votre créativité. Libérez vos forces intérieures; devenez responsable de vos émotions. Précisez votre choix.

Assistez à un cours d'introduction Obetex*, sans engagement, pour seulement 10\$, tous les mercredis à midi et à 20 heures. Prospectus complet sur demande.

Les cours

Jean-Louis Leboeuf

5277, avenue du Parc, Montréal H2V 4G9

Pour renseignements: (514) 277-2117

En Éthiopie

Un train déraille et plonge dans un ravin: au moins 400 morts et 500 blessés

ADDIS-ABEBA (AFP) — Une catastrophe ferroviaire, peut-être la plus grave qu'ait connue l'Éthiopie, a fait dans la nuit de dimanche à lundi au moins 400 morts dans l'est du pays, selon différentes informations recueillies à Addis-Abeba et Djibouti.

L'accident n'avait toujours pas été confirmé hier soir de source officielle, mais la télévision éthiopienne a fait état de 392 morts.

À Djibouti, un respon-

sable de la compagnie ferroviaire djibouto-éthiopienne a affirmé qu'au moins 420 personnes avaient trouvé la mort et que 500 autres avaient été blessées dans la catastrophe. Des informations non officielles publiées à Addis-Abeba ont fait état de 450 morts et 500 blessés.

Selon les premières informations, le train aurait déraillé à environ 200 km à l'est d'Addis-Abeba, sur la ligne reliant la capitale éthiopienne à Djibouti, après

que plusieurs wagons se soient détachés, projetant des passagers dans un ravin.

Des hauts responsables du gouvernement et des représentants de la compagnie de chemins de fer djibouto-éthiopienne se sont rendus sur le lieu de la tragédie, selon un fonctionnaire de la compagnie.

Des voyageurs de passage à Addis-Abeba ont rapporté des scènes d'horreur, précisant que de nombreuses person-

nés étaient restées prisonnières dans des wagons dont les portes s'étaient coincées. Selon ces mêmes sources, des ambulances de la Croix-Rouge et des pompiers se sont rendus sur place hier.

Aucune information ne permettait toutefois de savoir si les opérations de sauvetage étaient terminées hier soir.

Des parents affolés, sans nouvelles des passagers, attendaient tou-

jours leurs proches présents dans le train, hier, à la gare principale d'Addis-Abeba.

Si les premiers bilans étaient confirmés, cet accident serait la plus grande tragédie dans l'histoire de la compagnie djibouto-éthiopienne.

La voie, longue d'environ 800 km, a été construite sous le règne de l'empereur éthiopien Menelik. Les travaux ont débuté à Djibouti en 1897 et se sont achevés en 1915 à Addis-Abeba.

Bien que plusieurs incidents aient été rapportés depuis cette date sur la ligne, totalement fermée au trafic pendant un an en raison de la guerre de l'Ogaden de 1977-1978 qui a opposé l'Éthiopie à la Somalie, aucune catastrophe de cette importance n'est jamais survenue.

La compagnie ferroviaire appartient aujourd'hui conjointement à l'Éthiopie et à Djibouti, les parts françaises ayant été remises à Djibouti après son indépendance en 1977, Djibouti étant jusqu'alors un territoire français.

Des efforts étaient en cours pour moderniser la voie ferrée avec l'aide (\$22 millions) de la France et de la Communauté économique européenne.



De la neige au Texas!
Un spectacle hors de l'ordinaire pour les Texans. Deux jeunes filles de San Antonio sont en train de fabriquer un bonhomme de neige dans la camionnette d'un copain après que cette région du Sud des États-Unis eut été ensevelie sous une pied et demi de neige au cours de la fin de semaine.

La Cour confie la garde de «bébé Cotton» au couple US

LONDRES (AFP) — La Haute Cour de Londres a définitivement classé hier l'affaire de «bébé Cotton», le premier bébé britannique conçu pour être vendu, en annonçant qu'elle accordait la garde de la petite fille aux parents américains qui l'ont achetée pour \$14.500.

La Cour ne s'est pas prononcée sur les aspects moraux et sociaux de l'affaire et s'en est strictement tenue aux intérêts de l'enfant — ne voulant pas anticiper sur l'éventuelle législation sur les mères de substitution qui pourrait être introduite prochainement en Grande-Bretagne.

«Le bébé est là, ce qui importe c'est de faire au mieux pour lui maintenant, et non pas la façon dont il est arrivé», a déclaré le juge de la Haute Cour, sir John Latey.

Tout avait été en fait réglé vendredi dernier par le juge au cours d'une audience privée, tenue secrète. Mais il a tenu à s'expliquer au cours d'une audience publique étant donné l'écho que cette affaire a eu dans le pays.

La petite fille, mise au monde par Mme Kim Cotton, 28 ans, il y a 11 jours à la maternité Victoria de Barnet (nord de

Londres) a été emmenée aux États-Unis au cours du week-end par son père naturel (qui a donné son sperme pour l'insémination artificielle de Mme Cotton) et la femme qui est désormais sa mère légale.

Le juge a souligné les qualités et l'aisance matérielle du couple américain et a estimé qu'ils étaient «capables de lui donner une bonne éducation». «Ils ont une trentaine d'années, travaillent tous les deux, disposent de deux maisons, une en ville et l'autre à la campagne, et sont particulièrement chaleureux, protecteurs, sensibles et hautement intelligents», a indiqué le juge.

L'homme est fertile mais son épouse est irrémédiablement stérile, a précisé le juge qui a ajouté que dans l'état où ils vivent l'adoption est une procédure longue et difficile et ne peut concerner que des enfants déjà âgés d'au moins 5 ans. Sir John Latey a rejeté l'idée que le couple ne pourrait pas remplir correctement leurs obligations parentales parce qu'ils se sont engagés dans une transaction commerciale pour obtenir leur enfant. «Si ce qu'ils ont fait était mal

(et je ne dis pas que ça le fut) ils l'ont fait en toute innocence», a déclaré le juge.

La Haute Cour a maintenu indéfiniment l'interdiction de toute information pouvant conduire à l'identification des parents. Ce souci de préserver l'anonymat du couple a été au centre des préoccupations de la Cour.

Pour ne pas attirer l'attention des photographes et journalistes la petite fille avait été retirée vendredi soir de la maternité de Barnet. L'enfant a ensuite été remis aux parents américains dans le plus grand secret et la petite famille s'est envolée incognito pour les États-Unis.

Si l'affaire de «bébé Cotton» est maintenant légalement classée, le débat sur les bébés «nés pour être vendus» continue en Grande-Bretagne. Plusieurs mères de substitution, recrutées par le *Surrogate Parenting Centre of Great Britain*, l'agence filiale d'une compagnie américaine qui s'est occupée de la naissance de «bébé Cotton» prochainement.

L'agence a touché la moitié des \$14.500 ver-

sés par le couple américain, l'autre moitié devant revenir à Mme Cotton.

Le gouvernement britannique, dont certains membres se sont déclarés opposés à la pratique des «grossesses à but lucratif», n'a pas encore levé le voile sur son projet de loi en la matière et sur la date de son examen par le Parlement.

Aux États-Unis cette pratique est plus courante. 300 naissances ont déjà eu lieu, selon la presse britannique.

42% des New-Yorkais appuient «le justicier du métro»

NEW YORK (AFP) — Quarante-neuf pour cent des habitants de New York pensent que la criminalité est le problème numéro un de leur ville et 43 % d'entre eux estiment qu'ils ont le droit de faire justice eux-mêmes, selon un sondage publié hier dans le *New York Times*.

42 % 1.329 personnes interrogées par le journal du 5 au 10 janvier apportent leur soutien à M. Bernhard Goetz qui a récemment tiré, parce qu'il se sentait menacé, sur quatre jeunes Noirs qui l'avaient accosté dans le métro de New York.

28 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles-mêmes, ou un membre de leur famille, avaient été victimes d'un délit, allant du vol de sac à main au meurtre, au cours des 12 derniers mois.

Enfin, trois personnes interrogées sur quatre pensent que de meilleures écoles et de meilleurs programmes de formation professionnelle réduiraient la criminalité et la moitié estime que la peine de mort aurait un effet positif.

Dans l'ordre décroissant des problèmes à New York, les personnes interrogées ont cité le logement (15 %), les transports en commun (8 %), et les écoles publiques (7 %).

Par ailleurs, l'avocat

BOUQUINEZ À L'AISE À
AGENCE DU LIVRE
1246 rue St-Denis, Montréal
Tél.: 844-6896

AVIS PUBLIC
LES PHOQUES ET LA CHASSE AU PHOQUE
AUDIENCES PUBLIQUES

La Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada examine présentement tous les aspects touchant le phoque et son exploitation y compris les incidences d'ordre socio-culturel, moral, juridique, scientifique et économique, les principes de gestion des stocks de phoques et des comparaisons sur le plan international. Ses audiences publiques auront lieu de 9h30 à 17h00:

1. Du 22 au 25 janvier 1985, ch. 5.15, Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.
2. La semaine du 28 janvier 1985, ch. Stage II, Hôtel Plaza II, 90 est, rue Bloor, Toronto, Ontario.
3. La semaine du 4 février 1985, "Conference Centre", 2ième étage, Hôtel Sheraton Landmark, 1400, rue Robson, Vancouver, C.-B.

Les dates et lieux des audiences ultérieures qui auront lieu au Canada et à l'étranger au cours du printemps prochain seront annoncés dans un avenir rapproché. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Commission, ch. 9.80, Palais de Justice, 1 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec H2Y 1B6 tél (514) 283-4557.

BOUQUINEZ À L'AISE À
AGENCE DU LIVRE
1246 rue St-Denis Montréal
Tél.: 844-6896

CARTES D'AFFAIRES
ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATÉS
Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél. (514)934-0272, Téléc. 05-268656, Cable: MARION

Pour recevoir LE DEVOIR à domicile composez sans frais l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022

Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique — un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés — le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif.

Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercuriale, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses...

Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture.

Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel.

Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN.

Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.

APPELEZ SANS FRAIS 1-800-268-7742 OPR. # 77

INFORMATIONS INTERNATIONALES



George Shultz

Reagan minimise le différend entre Shultz et Weinberger



Caspar Weinberger

Washington ne croit pas que les propos de Gromyko mettent en péril les négociations entre les deux Grands

WASHINGTON (AFP) — Une semaine après l'accord de Genève, le président Ronald Reagan s'est efforcé, hier, de minimiser les divergences de vues subsistant entre ses deux principaux ministres sur la façon de mener les négociations avec l'Union soviétique sur le contrôle des armements.

Au cours d'interviews télévisées simultanées, la veille, le secrétaire d'État, M. George Shultz, et le secrétaire à la Défense, M. Caspar Weinberger, ont formulé des positions pratiquement opposées sur le lien entre la réduction des armes nucléaires offensives et l'interdiction de la défense anti-missile dans l'espace.

« Inter-relation oui, lien non », a déclaré assez acrobatiquement, hier, M. Larry Speakes, porte-parole de la présidence, en expliquant que les contradictions entre les deux ministres étaient surtout une question de terminologie.

Ces contradictions sont apparues en réaction aux propos que le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, venait de tenir à Moscou au cours d'une rare conférence de presse télévisée. M. Gromyko avait clairement dit aux Américains qu'ils ne pouvaient espérer obtenir un accord sur la réduction des armes nucléaires offensives s'ils ne consentaient pas simultanément à un accord sur l'interdiction des armes défensives dans l'espace.

« C'est logique », a dit M. Shultz dans son interview à la chaîne de télévision NBC. « On ne peut contester le fait qu'il y a une relation entre les différents aspects de la négociation. Nous pouvons nous-mêmes chercher à lier les choses. »

« À ma connaissance il n'y a aucun degré de lien », a par contre déclaré M. Weinberger à la chaîne CBS. « Je ne pense pas que le lien ait été accepté à Genève », a-t-il ajouté, en faisant allusion aux entretiens Shultz-Gromyko de la semaine dernière auxquels il ne participait pas.

Toute la question est de savoir si les États-Unis peuvent être un jour amenés à renoncer au déploiement d'un système défensif de destruction des missiles offensifs dans l'espace, communément appelé « guerre des étoiles », en échange d'un accord de réduction radicale des systèmes d'armements nucléaires offensifs.

M. Weinberger et le Pentagone partagent l'enthousiasme du président Reagan pour l'Initiative de défense stratégique (SDI) qui fait l'objet depuis 1983

d'un programme de recherches de \$26 milliards US. « J'exclus la possibilité que nous renoncions à une défense stratégique », a catégoriquement affirmé M. Weinberger, en soulignant que ce programme était une des plus hautes priorités du président Reagan.

« Mon seul commentaire est que nous verrons ce qui arrivera si nous nous mettons d'accord sur quelque chose dans un domaine mais pas dans un autre », a dit plus prudemment M. Shultz. « Il se peut que nous allions de l'avant (avec l'accord) ou que nous n'allions pas de l'avant. »

Tous les dirigeants américains ont au moins d'accord sur deux points qui étaient répétés hier par tous les porte-parole en réponse aux déclarations de M. Gromyko :

■ La rencontre de Genève n'a porté que sur la façon de reprendre les négociations sur le contrôle des armements et non pas sur la substance même de ces négociations. Tout reste à faire et cela sera long, disent-ils.

■ Il n'est pas question pour les États-Unis de renoncer soit à la poursuite des recherches sur un système anti-missiles, soit à la poursuite du déploiement des missiles américains en Europe tant que des accords satisfaisants n'auront pas été conclus avec l'URSS.

À Moscou, des diplomates occidentaux ont estimé que les propos de M. Gromyko n'ont nullement mis en péril le début de ce dialogue.

Parmi les points de vue exprimés par M. Gromyko « certains peuvent apparaître comme des conditions préliminaires, mais il n'y en a pas », a ainsi souligné un diplomate américain de haut rang qui a tenu à garder l'anonymat.

Dans son interview à la télévision, dont le texte intégral a été publié hier sans commentaire par la Pravda sur onze colonnes, M. Gromyko avait au premier chef averti la partie américaine de deux exigences que l'URSS soulèvera aux futures négociations. Il avait demandé un gel du déploiement des euro-missiles et établi une corrélation entre les trois domaines sur lesquels portent ces pourparlers : les armements nucléaires, stratégiques et de portée intermédiaire, et les armes de l'espace, objet de recherches à Washington.

Pour un diplomate occidental de haut rang, M. Gromyko voulait ainsi traduire la volonté du Kremlin d'engager les négociations « à partir d'une position de force », ce qu'il a qualifié de « tactique classique ».

Proche-Orient

Washington donne son aval à des négociations avec l'Union soviétique

WASHINGTON (AFP) — Après s'être longtemps opposé à la participation de l'Union soviétique à d'éventuelles négociations internationales sur la paix au Proche-Orient, Washington souhaite maintenant discuter avec Moscou de la situation dans la région.

Aucune rencontre américano-soviétique n'a toutefois été fixée à ce sujet, a déclaré hier la Maison-Blanche, confirmant que le sujet avait été abordé à Genève par le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, et le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko.

« Une rencontre américano-soviétique séparée consacrée au Proche-Orient n'a pas été discutée à Genève », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes. Cependant, a-t-il ajouté, le gouvernement américain « aime soulever les problèmes régionaux d'une façon générale avec l'Union soviétique. »

« L'Union soviétique exerce une influence au Proche-Orient et devrait travailler à une solution » de la crise dans la région, a poursuivi M. Speakes.

Le président Ronald Reagan avait proposé en septembre que

Moscou et Washington tiennent des rencontres régulières au niveau ministériel consacrées notamment aux conflits régionaux. Les États-Unis, à l'instar d'Israël, se sont en revanche toujours opposés à des négociations sur le Proche-Orient avec la participation de l'URSS.

Selon des sources diplomatiques citées par le New York Times, le sous-secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes, M. Mark Palmer, a informé, la semaine dernière, les gouvernements israélien et égyptien de la volonté de Washington et Moscou de poursuivre un dialogue sur le Proche-Orient.

Cette volonté, selon ces mêmes sources, se serait dégageée des entretiens de Genève mais aucune date n'a été fixée pour une rencontre américano-soviétique.

De nombreux pays arabes, dont l'Égypte et le Liban, ont déjà donné leur appui au principe de la tenue de négociations, avec la participation des Soviétiques, sous l'égide des Nations unies, sur la paix au Proche-Orient.

Israël a pour sa part maintes fois affirmé son opposition à la tenue de tels pourparlers.

Le « procès Popieluszko » : Piotrowski accuse son supérieur de mentir

TORUN (AFP, Reuter) — Le capitaine Grzegorz Piotrowski a accusé hier son supérieur, le colonel Adam Pietruszka, accusé d'avoir été l'instigateur du meurtre du père Jerzy Popieluszko, de mentir lorsqu'il nie toute implication dans l'enlèvement et l'assassinat de l'aumônier de Solidarité.

À la fin de la déposition du colonel Pietruszka devant le tribunal de Torun, le capitaine Piotrowski, 33 ans, meneur de l'opération punitive contre le père Popieluszko, a demandé à faire une déclaration sur l'attitude devant la cour de son ancien supérieur au département chargé des cultes au ministère de l'Intérieur.

Pour les faits les plus importants les explications du colonel Pietruszka sont des mensonges, a dit le policier qui a ajouté : « Aujourd'hui, je ne peux pas regarder mes subordonnés (Waldemar Chmielewski et Leszek Pekala) dans les yeux, car à cause de ma naï-

veté (...) ils se sont retrouvés sur le banc des accusés. »

Accusé par le capitaine Piotrowski d'avoir été l'inspirateur sans lequel rien ne serait arrivé, le colonel Pietruszka a continué à nier en bloc sous le feu croisé des questions des juges, des procureurs et des avocats de la partie civile.

Il n'avait « aucune raison » de s'en prendre au père Popieluszko, a-t-il dit, car celui-ci devait partir faire des études à Rome, selon ce que lui avait rapporté le général Zenon Platek, son supérieur au ministère de l'Intérieur. Selon des sources proches de l'épiscopat, une telle proposition avait bien été faite à l'aumônier de Solidarité qui l'avait refusée.

Mal à l'aise pour expliquer comment il a couvert ses subordonnés immédiatement après l'enlèvement, le colonel Pietruszka a une nouvelle fois mis en cause le général Platek en affirmant que ce dernier lui avait de-



Piotrowski et Pietruszka

mandé de faire changer les plaques de la voiture du capitaine Piotrowski.

L'officier a également fourni une nouvelle explication sur son aveuglement, qui ne lui permettait pas de croire que des fonctionnai-

res de la police aient pu tremper dans une telle affaire.

« Au début, a-t-il dit, j'ai pensé que Popieluszko avait rejoint la clandestinité et qu'il allait commencer à signer des communiqués. C'est d'ailleurs pour cela, a-t-il ajouté, que quand le capitaine Piotrowski m'a dit qu'il se trouvait peut-être dans la Vistule, je ne l'ai pas pris au sérieux. »

(Au ministère de l'Intérieur, une des premières réactions à la disparition du prêtre avait en effet été de la considérer comme une provocation de la part de Solidarité, et d'estimer que l'ecclésiastique s'était rendu en secret dans un monastère pour y rencontrer M. Zbigniew Bujak, dirigeant clandestin du syndicat dissous.)

Le colonel Pietruszka a déclaré avoir menti pendant l'enquête, sur l'ordre du général Platek.

Le mensonge portait sur la date à laquelle il

a été découvert que la voiture du capitaine Piotrowski se trouvait à Bydgoszcz, le jour du meurtre. Le père Popieluszko avait préché dans cette ville le 19 octobre, date de son enlèvement. Le 21 octobre, le général Platek déclarait au colonel Pietruszka que la voiture avait été vue à Bydgoszcz, et lui ordonnait de la faire sortir du garage du ministère de l'Intérieur.

Mais, a déclaré le colonel Pietruszka, le général lui a alors ordonné de dater cet ordre, dans ses déclarations aux enquêteurs, du 22 octobre, et non du 21.

Le colonel a cependant ajouté ne pas croire que son supérieur, qui a été suspendu de ses fonctions mais ne se trouve pas sur le banc des accusés, tentait ainsi d'étouffer l'affaire.

Avec la fin de la déposition de Pietruszka, le plus haut en grade des quatre policiers inculpés, le premier acte du procès de Torun commencé le 27 décembre s'est achevé.

Bruxelles retarde le déploiement des missiles de croisière de l'OTAN

WASHINGTON (Reuter) — Le premier ministre belge, M. Wilfried Martens, a déclaré hier que son pays ne commencerait pas le déploiement des missiles de croisière de l'OTAN en mars tel que prévu. La Belgique acceptera toutefois les missiles en 1987 si un accord américano-soviétique sur le désarmement nucléaire n'intervient pas d'ici là.

Dans une interview accordée à la télévision flamande de Washington où il s'est entretenu hier du problème avec le président Ronald Reagan, M. Martens a déclaré que le gouvernement belge approuverait le principe du déploiement en mars, mais tiendrait ensuite des consultations sur le calendrier d'installation des missiles de l'OTAN.

Le premier ministre n'a pas donné de date pour le début du déploie-

ment. Mais les journalistes belges qui l'accompagnent aux États-Unis estiment qu'il est maintenant improbable qu'il commence avant les élections législatives prévues dans le courant de l'année.

M. Martens a expliqué au président Reagan, pendant une discussion de deux heures à la Maison-Blanche, qu'il a commencé des consultations sur cette question avec les principaux alliés de l'OTAN, a précisé un haut responsable américain qui a tenu à garder l'anonymat.

Dans le jardin de la Maison-Blanche, M. Reagan a ses côtés, M. Martens a déclaré : « J'ai confirmé notre attachement à la double politique de fermeté dans notre défense et d'ouverture vers le dialogue. »

M. Reagan a indiqué que l'entretien avait porté sur « la poursuite de

la solidarité entre alliés », et a parlé de la Belgique comme d'un « allié solide ».

« J'ai réaffirmé notre engagement aux objectifs de l'Alliance atlantique. La sécurité de l'Europe occidentale repose essentiellement sur la solidarité et les efforts conjoints des Américains et des alliés européens », a déclaré le premier ministre belge, qui s'est montré « très satisfait » de l'entretien.

Pour sa part, M. Reagan a ajouté que M. Martens et lui-même avaient estimé que l'engagement de l'OTAN à moderniser ses systèmes de défense et « les mesures prises pour maintenir l'équilibre des forces nucléaires en Europe » avaient été des atouts pour la reprise des négociations stratégiques entre les deux super-puissances.

L'Éthiopie accuse l'ONU d'avoir aidé les falachas à quitter le Soudan

GENÈVE (Reuter) — L'Éthiopie a accusé hier un fonctionnaire du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés d'avoir personnellement supervisé le pont aérien pour acheminer des milliers de juifs noirs éthiopiens du Soudan en Israël.

Selon l'ambassade d'Éthiopie à Genève, l'évacuation qui a permis de transporter 6.000 falachas « revenait à un immense enlèvement ».

Elle assure que le Soudan a reçu une rémunération matérielle et financière « pour l'opération et que les préparatifs ont eu lieu dans des camps du Haut-commissariat avec des fonds réunis dans des communautés juives ».

« Un haut responsable de l'organisation humanitaire des Nations unies s'est rendu au Soudan pendant que

l'opération était en cours et était présent à Gedaref (Soudan oriental) pour superviser personnellement la situation », ajoute le communiqué de l'ambassade.

M. Leon Davico, porte-parole du Haut-commissariat, a reconnu que des responsables, dont le haut-commissaire adjoint, M. Richard Smyser, s'étaient rendus dans des camps au Soudan ces dernières semaines, mais a affirmé que son organisation « n'était nullement mêlée à l'installation de falachas éthiopiens en Israël ou dans tout autre pays ».

M. Davico a déclaré que plus de 170.000 Éthiopiens, particulièrement démunis, s'étaient réfugiés au Soudan. Les falachas qui se trouvaient parmi eux « ont reçu le même type d'assistance » que les autres réfugiés.

Dans une vigoureuse attaque contre le Soudan, le communiqué éthiopien, remis à toutes les représentations étrangères à Genève, affirme que le gouvernement de Khartoum « au fil des années, a fait de la présence de réfugiés sur son territoire une opération lucrative et une importante source de revenus ».

L'afflux de réfugiés au Soudan est exagéré, « la préoccupation humanitaire est une autre astuce avancée par ceux qui sont impliqués dans la conspiration de cette sinistre opération », ajoute le communiqué.

En plus des vols clandestins, maintenant terminés, assurés par la compagnie belge Trans European Airways à destination de villes européennes, « des vols directs ont également eu lieu et un pont aérien a été établi entre le Soudan et Israël ».

Élections au Brésil : les civils prennent la relève des militaires

RIO DE JANEIRO (AFP, Le Monde) — C'est jour d'élections aujourd'hui au Brésil. Mais les Brésiliens n'iront pas aux urnes.

Grâce au rejet du scrutin direct par l'armée, au pouvoir depuis 1964, le candidat très modéré de l'opposition, M. Tancredo Neves, 74 ans, est déjà assuré d'être désigné par le collège électoral de 688 parlementaires aux dépens de son adversaire du parti au pouvoir, M. Paulo Maluf, 53 ans.

Les dernières prévisions accordent à M. Neves une majorité de 308 voix sur M. Maluf, souvent accusé par la presse de corruption et d'opportunisme politique.

M. Celso Furtado, économiste réputé, qui est l'un des conseillers de M. Neves, affirme que « le prochain gouvernement ne pourra pas mener une politique très audacieuse, mais il innovera beaucoup, en agissant dans la clarté et l'honnêteté ».

La plupart des hommes politiques s'accordent à reconnaître en effet que ni la situation du pays ni l'état de l'opinion ne se prêtent à de

grandes audaces. En outre, M. Neves étant un modéré, certains disent même un conservateur, et comme un candidat de conciliation nationale, il devra composer avec les différents intérêts qui l'ont soutenu pendant sa campagne.

M. Neves, un ex-banquier, devra aussi travailler sur un terrain étroitement balisé par les engagements qu'il a dû prendre auprès des chefs militaires, et par ceux que l'actuel gouvernement a signés avec le Fonds monétaire international.

M. Neves n'a rien révélé de ses conversations avec les responsables de l'armée, mais on suppose qu'il leur a promis que leur régime ne serait pas traîné sur le banc des accusés. Autrement dit, qu'il ne permettrait pas le vote au Congrès de projets de loi « revanchards ». Les militaires brésiliens ne veulent pas connaître le sort réservé aux militaires argentins après l'arrivée au pouvoir des civils à Buenos-Aires.

Une complète démocratisation du pays, avec le rétablissement du suffrage universel pour les présidentielles

— la dernière élection d'un président par le peuple remonte à 1960 — aurait vraisemblablement ouvert la voie du pouvoir à M. Leonel Brizola, compte tenu de la popularité du gouverneur de Rio dans les sondages.

Tribun populaire, idole des favelas (bidonvilles) et incontestable leader de la gauche, le gouverneur de Rio sera le véritable pendant du scrutin présidentiel d'aujourd'hui lors du retour des civils au pouvoir après 20 ans de régime militaire, estiment les observateurs.

Mais l'armée s'est refusée à accorder en avril dernier les élections présidentielles directes par crainte de laisser les rênes à M. Brizola, considéré par l'état-major comme une tête de pont du communisme malgré l'appartenance comme observateur de son mouvement, le Parti démocratique travailliste (PDT), à l'Internationale socialiste.

Les grandes manifestations de février à avril dernier, avec des millions de personnes dans les rues partout au Brésil, n'ont pas réussi à

submerger les casernes.

Face à l'intransigeance de l'armée, seul un candidat de conciliation comme « Tancredo », comme tout le monde l'appelle, était en mesure d'assurer une fragile transition pour éviter un nouveau durcissement de l'état-major. M. Brizola n'a jamais fait acte de candidature au scrutin indirect en raison de la certitude de son échec devant un collège en majorité de droite. Il se refuse par conséquent à parler de son éventuelle présence dans une élection directe, mais tout le monde est persuadé au Brésil que le gouverneur de Rio n'a qu'une ambition, celle de devenir président.

Le contentieux de M. Brizola avec les militaires remonte en fait à 25 ans. Renversé par le coup d'État du 31 mars 1964, le dernier président civil du Brésil, M. Joao Goulart, n'était autre que son beau-père. Homme de gauche, il avait accédé au pouvoir en 1961 après la démission de M. Quadros dont il était le vice-président. Contesté par les militaires, il avait alors vaincu une tentative de coup

d'État grâce à l'aide de son genre.

Fils de paysans, M. Brizola a fait tous les métiers avant d'entrer en politique fasciné par l'aura du président populiste, Getulio Vargas. Garçon d'ascenseur, métallo, il réussissait à devenir ingénieur civil.

Élu député puis maire et enfin gouverneur d'un État du sud du pays, il entama une longue traversée du désert en 1964 à partir du coup d'État. Contrainant à l'exil en Uruguay puis aux États-Unis, il ne devait retrouver le Brésil que 15 ans après, à l'issue de l'amnistie décrétée en 1979 par l'actuel président du Brésil, le général Joao Figueredo.

Qualifié de caudillo

par ses ennemis, M. Brizola est souvent accusé d'être plus politique que gestionnaire dans un État où les dossiers non résolus s'empilent sur sa table depuis son élection en 1982. Il se considère comme social-démocrate et rejette sans ambages le modèle cubain, « inadapte pour le Brésil ».

Obligé par la force des choses à ronger son frein, M. Brizola appuie « Tancredo » et les 30 députés du PDT voteront aujourd'hui pour l'ex-gouverneur du Minas Gerais au collège électoral. Mais le gouverneur de Rio exige de M. Neves un « mandat-tampon » et de nouvelles élections présidentielles, cette fois directes, dès 1986.

Comme « Tancredo » fait la sourde oreille, le gouverneur de Rio est déjà virtuellement le leader de l'opposition aux côtés du syndicaliste et président du Parti des travailleurs (PT, marxiste), Luis Ignacio da Silva, « Lula ».



« Tancredo maintenant ! Pour changer... » M. Neves se fraye un chemin parmi des partisans.



Leonel Brizola

Comme « Tancredo » fait la sourde oreille, le gouverneur de Rio est déjà virtuellement le leader de l'opposition aux côtés du syndicaliste et président du Parti des travailleurs (PT, marxiste), Luis Ignacio da Silva, « Lula ».

Iran-Irak : nouveaux bombardements

TÉHÉRAN (AFP) — Pour la première fois depuis de nombreux mois, l'aviation iranienne a attaqué dimanche et lundi des positions militaires en Irak, au centre et au nord du front.

Ces bombardements, annoncés à Téhéran mais non confirmés par Bagdad, pourraient constituer la riposte iranienne aux bombardements aériens d'objets civils près de la frontière dénoncés depuis le début de l'année par l'Iran, estiment les observateurs.

Selon un communiqué militaire cité par la télévision iranienne, un avion irakien a également été abattu hier dans un combat aérien avec la chasse iranienne au-dessus du Golfe.

À Bagdad, un porte-parole a annoncé que l'aviation irakienne avait attaqué hier un « important objectif » naval dans le Golfe.

ARTS ET SPECTACLES

La crise du TNM: les fondateurs en appellent au ministre

THEATRE

ROBERT LÉVESQUE

Dans une lettre S.O.S. qu'ils ont fait parvenir au ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, 205 personnalités des milieux artistiques du Québec, dont les fondateurs du Théâtre du Nouveau Monde (Gascon, Roux, Hoffman) en haut de liste, évoquent la « catastrophe qu'il faut à tout prix empêcher » au sujet de la situation financière du TNM.

Les 205 signataires de cette lettre, qui a également été envoyée à Ottawa, au Conseil des arts, et au président du Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal, se disent « conscients de l'inaction des pouvoirs publics » à l'égard de la plus prestigieuse des compagnies de théâtre du Québec.

Le libellé de la lettre est le suivant: « Ayant été informés des graves difficultés et de la crise financière que traverse actuellement le Théâtre du Nouveau Monde, et conscients de l'inaction des pouvoirs publics à cet égard, nous tenons à déclarer que nous considérons la disparition éventuelle du TNM, une institution présente dans la vie artistique et culturelle du Québec depuis 33 ans, comme une catastrophe qu'il faut à tout prix empêcher ».

« Nous demandons donc au gouvernement du Québec, de même qu'au gouvernement fédéral et à l'administration de la Communauté urbaine de Montréal, de se déclarer publiquement pour la survie du TNM et de faire connaître les moyens d'action qu'ils comptent mettre en oeuvre pour assurer la réouverture du Théâtre du Nouveau Monde dans les plus brefs délais. »

La comédienne Sophie Clément, membre de la troupe régulière du TNM, a piloté en quelque sorte la cueillette des signatures.

« Il aura fallu quelques mois, affirmait-elle au DEVOIR hier, pour

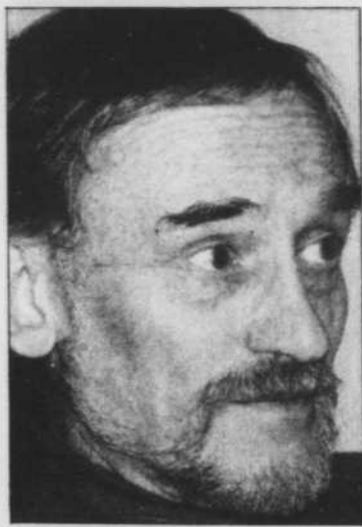
que les gens du milieu théâtral se rendent compte de la gravité de la situation. La majorité ne croyait pas qu'une institution comme le TNM puisse être réellement menacée de mort. Depuis quelques semaines, l'opinion générale des milieux artistiques a changé. On sait que l'heure est grave pour le théâtre, et tous ceux qui signent cette lettre savent l'urgence d'une action et tous sont unanimes pour dire que l'on ne peut pas laisser mourir le TNM. »

On sait que depuis juillet le TNM vit la pire crise de son histoire. Handicapée par un déficit accumulé de plus de \$1 million, la compagnie n'a pas trouvé d'oreille attentive à Québec (malgré plusieurs pèlerinages) où le ministre des Affaires culturelles a choisi de faire la sourde oreille, tout en suggérant aux dirigeants du TNM de vendre leur « bâtisse » (d'une valeur de \$1,3 million) pour éponger le déficit, quitte à se retrouver à la rue comme une troupe de romanichels louant à l'occasion des salles ici et là.

Plusieurs craignent que, derrière l'attitude du ministre Richard, se profile une velléité de faire servir la salle de l'ex-Comédie-canadienne, parfaite aussi pour le récit comme au temps où on allait y applaudir Juliette Gréco ou Gilles Vigneault, à des producteurs de variétés. Dans ce secteur, comme au théâtre, on déplore une absence de salles adéquates pour des spectacles pas nécessairement faits pour la Place des arts ou... le Félix-Leclerc. Ce serait, en quelque sorte, régler un problème en en aggravant un autre.

Actuellement, au TNM, des négociations se poursuivent avec un groupe québécois intéressé à acheter le théâtre, sans le démolir. Olivier Reichenbach, joint hier par LE DEVOIR, ne veut pas encore dévoiler avec qui la compagnie de théâtre négocie.

« Nous sommes pas loin d'une entente », affirme-t-il en indiquant que la direction de la chaîne des



Jean-Louis Roux



Guy Hoffman



Jean Gascon

restaurants McDonald's ne donne plus signe de vie « depuis plusieurs semaines ». Reichenbach précise que la situation ne pourra durer ainsi plus d'un mois.

Le directeur artistique du TNM était visiblement heureux, hier, de constater combien la lettre S.O.S. prouvait que les milieux artistiques de Montréal étaient maintenant sensibles au sort qui guette le TNM. Cette liste de 205 noms, en plus de comprendre ceux des fondateurs et des artisans de la première heure du TNM, Jean Gascon, Jean-Louis Roux, Guy Hoffman, Mme Antoinette Verville qui fut longtemps la première employée de la maison, le musicien Gabriel Charpentier, les comédiens Gabriel Gascon, Georges Groulx, Jean Dalmain, Janine Sutto, Charlotte Boisjoli, Jean-Pierre Ronfard, Dyrne Mouso, comprend également un impressionnant lot de personnalités.

Le poète Gilles Vigneault, la chanteuse Monique Leyrac qui

avait connu un triomphe au TNM en jouant *L'Opéra de quat'sous* au début des années 60, le directeur de l'Opéra de Montréal, Jean-Paul Jeannotte, Pauline Julien, Jean-Guy Moreau, Janette Bertrand, Jean Lajeunesse, Mme Sita Riddez, Marc Favreau (Sol), Guy Sanche, signent tous cette lettre, de même que la plupart des directeurs de théâtre, de Jean Duceppe à André Brassard, directeur du théâtre français au Centre national des arts, Guillermo de Andréa, directeur artistique du Trident, Jean-Luc Bastien de la Nouvelle Compagnie Théâtrale, Mme Brind'amour du Rideau-Vert, Nicole Filion du Théâtre Populaire du Québec, Louise Latraverse du Quat'sous, François Tassé du Théâtre du Bois-de-Coulouges, Georges Carrière du Théâtre des Marguerites, Jean-Denis Leduc de La Licorne.

Le nombre, et l'importance des signatures, est un signal que le ministre Clément Richard aura dû mal à ne pas voir dès son retour de

voyage à l'étranger, demain. Le ministre Richard rentre d'un voyage en Union soviétique. Hier, il se trouvait à Paris. Il a donc été impossible d'obtenir une réaction du ministre à cette lettre S.O.S.

La permanence du TNM (réduite à la seule personne d'Olivier Reichenbach) a dû déménager ses pénates. Son quartier-général de la rue Papineau a été fermé, et c'est grâce à la générosité de la Banque de Nouvelle-Écosse que le directeur du TNM peut avoir un bureau et une adresse en ville, coin McGill et Notre-Dame. Olivier Reichenbach nous pris d'indiquer qu'un nouveau numéro de téléphone sera disponible d'ici quelques jours. Pour les créanciers... mais aussi pour le soutien.

Le Titanic aux Amériques

C'est une production signée par Jean-Pierre Ronfard et Gilles Ma-

heu qui représentera le Québec au Festival de théâtre des Amériques, cet événement d'importance qui aura lieu à Montréal du 22 mai au 4 juin. La direction de ce festival, qui se tiendra à Montréal pour la première fois, avait lancé un concours pour retenir une oeuvre de création qui pourrait bénéficier d'une aide à la production de \$10,000 et d'une campagne de publicité au plan international.

Jean-Pierre Ronfard, du Nouveau Théâtre Expérimental, et Gilles Maheu, de Carbone 14, deux groupes qui co-habitent à Espace Libre rue Fullum, ont présenté le projet de *Titanic*, un spectacle qui sera joué en extérieur, sans doute sur l'eau (le canal Lachine ou le Vieux-Port ?), qui s'inspire de la mythologie de la mer. Ronfard a écrit le texte et Maheu en assurera la « mise en action ». Une vingtaine de projets avaient été soumis au jury du Festival.

Plusieurs premières

La seconde partie de la saison a démarré en trombe la semaine dernière avec un Dario Fo (*Mort accidentelle d'un anarchiste*) à l'Es-kabel, un David Rudkin (*Cendres*) à La Licorne, un John Lewis Carlino (*La manoeuvre*) au Café de la Place, un Cocteau (*La voix humaine*) au Quartier-Latin, un Alice Ronfard (*Les paradis n'existent plus, Jeanne d'Arc*) à Fred-Barry.

Cette semaine, on ajoute la pièce de Patrick Myers (*K2*) par le TPQ au Centaur, *Théorème 85* de Denis Marleau et Daniel Léveillé au Quat'sous, un Pirandello (*Chacun sa vérité*) au Rideau-Vert, une pièce de Maryse Pelletier mise en scène par le costumier François Barbeau au Théâtre d'aujourd'hui, une reprise de *La grande opération* de Jean-Raymond Marcoux à la salle Maisonneuve et une pièce de Miguel Retamal (*Victor et Carmen*) par le Théâtre expérimental Volcan au Théâtre de la Grande-Réplique.

LA VIE DE MOZART
L'HOMME, LA MUSIQUE, LA FOLIE, LE MEURTRE, LE FILM
AMADEUS
EN VERSION FRANÇAISE
LE DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-8000
Tous les jours: 1.20 - 4.10 - 7.00 - 9.50

ETTORE SCOLA LE BAL
BERRI 5
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Tous les jours: 12.25 - 2.35 - 4.45 - 7.00 - 9.40

UN FILM DE PAOLO ET VITTORIO TAVIANI
KAOS
BERRI 3
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Tous les jours: 1.15 - 4.00 - 6.40 - 9.20

MICHEL PICCOLI, ANGELA MOLINA, ANITA CASTEL
Les yeux la bouche
ELYSEE 1
35 MILTON 842-6053
SEM. 7.20, 9.20

UN PETIT CHEF D'OEUVRE
SEMAINE 7.05, 9.10
ELYSEE 2
35 MILTON 842-6053
PERCY ADLON, IRM HERMANN, LENA STOLZE

L'AMOUR...L'AVENTURE...LA PASSION...
Fort Saganne
CATHÉRIE DUBOIS
Le PARISIEN 1
480 ST-CATHERINE 0 866-3856 MCGILL
12.45, 4.30, 8.15

Vous n'aurez jamais tant ri depuis
La Cage aux Folles
BELMONDO
LAVAL 7
CENTRE LAVAL 688-7776
Le PARISIEN 4
480 ST-CATHERINE 0 866-3856 MCGILL
PARISIEN: 12.15, 2.05, 3.55, 5.50, 7.50, 9.50
LAVAL: SEM. 7.50, 9.45

PIERRE RICHARD + PIERRE RICHARD
Le Jumeau
Le PARISIEN 3
480 ST-CATHERINE 0 866-3856 MCGILL, CENTRE LAVAL 688-7776
LAVAL 4
PL. GREENFIELD PARK 871-8129, PLACE VERSAILLES 353-7880
PARISIEN: 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.30
LAVAL: 7.10, 9.20
VERSAILLES: 7.10, 9.10
GREENFIELD: 7.05, 9.10

BONNE TÉLÉVISION

MEILLEURE TÉLÉVISION

Vous êtes amateur de bonne télévision? Alors, obtenez tout le meilleur de la télévision en branchant votre appareil sur Vidéotron, le distributeur d'images par excellence.

Le Groupe Vidéotron est une société qui offre, principalement au Québec, des services de télécommunication et de télédistribution en systèmes captifs. Elle s'adresse à une clientèle tant résidentielle que commerciale et industrielle.

En utilisant des moyens à la fine pointe de la technologie, le Groupe Vidéotron favorise une haute qualité de transmission et une grande diversité d'émissions. Avec sa programmation nationale, internationale, communautaire et spécialisée, Vidéotron sait à la fois divertir, informer et éduquer.

En fait, le Groupe Vidéotron met à votre portée l'étendue de son expertise et s'emploie à vous offrir des services qui répondent à vos exigences. Recherchez la télévision de demain. Choisissez Vidéotron.

Le Groupe Vidéotron
Tout le meilleur de la télévision.

ARTS ET SPECTACLES

La LIBERTÉ selon Félix Leclerc

JEAN ROYER

Félix Leclerc est un homme libre, à la scène comme à la ville. C'est cette leçon de liberté qu'il nous a redonné avec le scénario qu'il avait imaginé pour les *Beaux Dimanches*, à la télévision de Radio-Canada. L'émission réalisée par Jean Bissonnette nous faisait voir Félix dans l'intimité, racontant ses « rêves à vendre » sans savoir qu'il était filmé, et se révélant absolument le même homme que devant la caméra parlant avec Jean-Pierre Ferland.

Emouvante émission que celle-là où Félix Leclerc, fidèle à lui-même et au peuple québécois, nous proposait des textes, des chansons, des amitiés littéraires et artistiques qui nous rappelaient sans cesse le pays réel: celui qui ne peut se réaliser qu'à force de liberté individuelle et collective. Car le pays de Félix Leclerc n'est pas utopique mais réel: il appartient à des maîtrises qu'on peut se donner comme peuple, il s'incarne dans les rêves du possible qui nous habitent depuis toujours, même si nos peurs semblent parfois les plus fortes. Félix Leclerc, dans le titre presque ironique de son émission et qui est celui de son dernier livre publié aux Nouvelles Éditions de l'Arc, *Rêves à vendre*, nous a rappelé l'orgueil de se tenir debout, dans la fierté et la confiance que la politique fait partie de la culture d'un peuple.

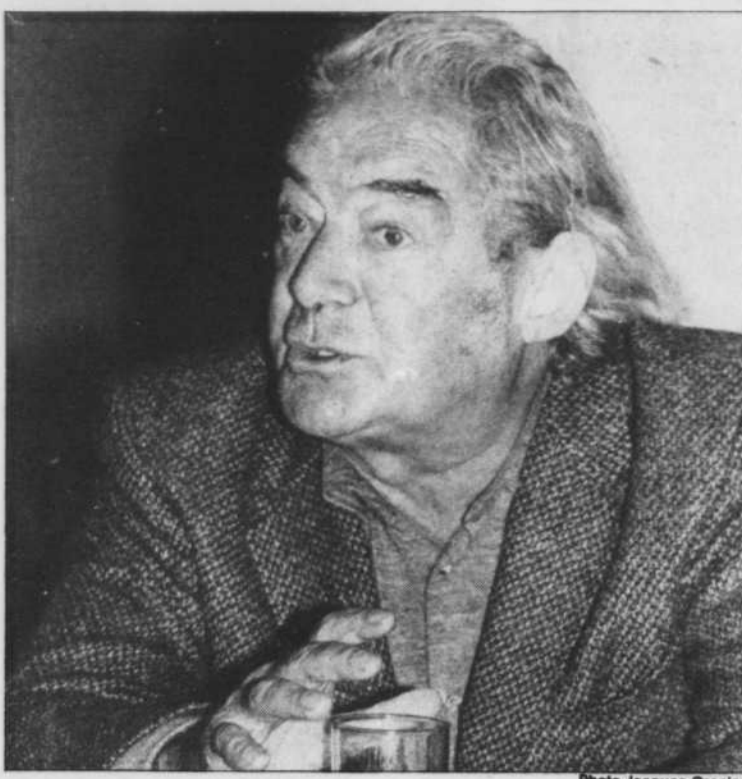
Parmi les thèmes que Félix Leclerc a voulu développer à cette émission pleine d'humour et de gravité en même temps, il faut noter d'abord celui de la présence de l'artiste: c'est l'artiste qui nous dit la beauté du monde et la liberté d'être, nous rappelait Félix, avec qualité à l'appui: Alfred Pellan, Michel

Tremblay, Jean Duceppe, Pierre Bourgault, Guy Hoffmann, Sol, Jean Lapointe et Diane Dufresne, entre autres.

Notre grand poète populaire, celui qui, le premier, s'est avancé sur scène une guitare à la main et une chanson aux lèvres, nous a aussi rappelé que « le dialogue amoureux » est toujours possible, non seulement dans cette chanson romantique avec Diane Dufresne mais aussi en choisissant comme interlocuteur son cher Jean-Pierre Ferland, cet autre « bozo » de la chanson qui parle au peuple et pour le peuple.

Félix Leclerc a souvent été regardé de haut et écouté de loin par les intellectuels de service. Sa présence à la télévision, dimanche soir, était celle d'un artiste qui a toujours su parler au peuple et le chanter. Qu'il prenne le ton de la fable ou l'air de la valse, la formule lapidaire ou la mélodie discrète de la guitare, Félix Leclerc reste un barde exemplaire du Québec d'aujourd'hui, un moraliste aussi qui sait rejoindre l'inconscient collectif. Pionnier de la chanson moderne, après Trenet mais avant Brassens, il reste celui qui défend le genre au-dessus de toutes les modes.

Félix Leclerc refuse d'être un mythe. Il reste présent en ne cessant jamais de créer et en ne devant pas de ses convictions profondes. C'est la marque d'un homme libre. Sa lucidité, qui ne refuse pas d'être ironique, se reconnaît dans un texte comme celui de ce *Curriculum vitae pour une super-vedette*, où l'on pouvait reconnaître aussi une autobiographie exemplaire. Car, si le personnage de Félix Leclerc reste légendaire, l'homme reste aussi réel que le pays auquel



Félix Leclerc, l'homme du pays réel.

il s'adresse. La légende s'est emparée de celui qui a réinventé le genre de la chanson populaire moderne et qui a obtenu les plus grands succès avec ses livres et ses disques, best-sellers depuis 30 ans dans toute la francophonie. Mais l'homme, lui, reste fidèle à l'artiste. Félix Leclerc n'a jamais triché. C'est ce qui fait de lui un homme libre. Il reste le seul « père » politique et culturel de ce Québec qui n'a pas encore appris toutes ses libertés.

Il faudrait dire enfin la grande qualité de la réalisation qu'a faite Jean Bissonnette du scénario de Félix Leclerc. Est-il encore besoin de le préciser: Jean Bissonnette est un très grand réalisateur d'émissions de variétés. Respectant l'intimité du propos et l'amitié des présences à commencer par celle de Ferland, Jean Bissonnette ne pouvait faire mieux que de nous présenter dans leur plus grande qualité ces « rêves à vendre » de Félix Leclerc.

Edith Butler à Paris
□ Un succès malgré le froid

PARIS (PC) — Un public « gonflé à bloc » et une critique « survitaminée » ont accueilli la chanteuse acadienne Edith Butler à Paris où elle vient de terminer une série de six spectacles sur la scène de l'Olympia, malgré un froid aux couleurs de l'hiver acadien.

« C'est au-delà de ce que je pouvais m'imaginer », a affirmé la chanteuse au cours d'un entretien téléphonique, hier.

« On dit toujours que le public français est plutôt froid. Moi, je ne l'ai pas trouvé froid, au contraire. Samedi à son avant-dernière représentation, la salle participait pleinement aux chansons, répondant et tapant des mains. À la fin, le public l'a rappelée cinq fois pour l'applaudir. »

« J'estime que pour un premier passage à titre de vedette à l'Olympia, elle a fait vraiment le maximum », a dit le directeur de l'Olympia, Jean-Michel Boris.

« Je trouve ça fabuleux d'autant plus que ça allait en augmentant chaque jour. Le bouche-à-oreille a été extrêmement profitable pour elle », ajoute-t-il, estimant que la salle de l'Olympia (2,000 places) a été remplie « en moyenne à la moitié » de sa capacité.

« Il faut aussi dire qu'il y a un problème qui existe au niveau de tous les théâtres, précise-t-il, c'est le froid. Il y a beaucoup de gens qui ne sortent pas et elle en est aussi la victime. »

« Il se dit tout de même pleinement satisfait de la série de spectacles. »

« Il faut absolument continuer », dit-il, précisant que la chanteuse re-

trouvera le public de l'Olympia l'an prochain.

La critique, en tout cas, n'a aucunement été refroidie par le temps exceptionnellement rigoureux qui frappe Paris (jusqu'à moins 15 degrés Celsius).

Le quotidien *Le Monde* applaudit Butler pour « sa vitalité, son bonheur de vivre » et pour son « concept où s'imbriquent la tradition et la modernité, le passé et le présent. »

France-Soir enfle les adjectifs à son sujet: « Survitaminée, formidable ». Selon le journal, Edith Butler « dynamite les planches avec une belle santé d'émeutière. On rit beaucoup à ses commentaires délirants sur chaque chanson. On repart dans le froid, survitaminé et rechargé à bloc. »

Le *Parisien libéré* loue son « énergie fulgurante » et qualifie son répertoire de « folklore qui sort de ses images compassées pour vivre au présent. Autant de sincérité, d'authenticité, de vérité, fait fondre le plus glacial. »

L'hebdomadaire *L'Événement* du jeudi reprend le même thème en affirmant qu'Edith Butler est « une bûcheronne qui a réussi un *mixed-grill* entre rock et traditions ancestrales » et qui a « réussi à signer un traité de bon voisinage entre le country et le tempo chromé. »

Au quotidien *L'Humanité*, la chanteuse a déclaré que « l'Olympia ne représente pas pour moi la consécration, mais une étape ». Elle affirme par ailleurs « qu'à l'Olympia, il me faut être à la hauteur d'un peuple qui a lutté pour conquérir ses droits. »

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET
PROFESSIONS DU DEVOIR
844-3361

Musée de la civilisation

Luc Noppen à la présidence du conseil

M. Luc Noppen agira comme président du conseil d'administration du Musée de la civilisation actuellement en construction à Québec.

Les autres membres nommés par M. Clément Richard, ministre des Affaires culturelles, sont les suivants: Mmes Carmen Gill-Casavant, Irène Ranti-Paquette, Louise Tétrault et MM. Gilles Vigneault, Paul Naud, Denis Racine, Owen Le Mesurier Carter et Richard Le Hir.

Professeur titulaire et directeur des études avancées au département d'histoire de l'Université Laval, M. Luc Noppen est aussi détenteur d'un doctorat en histoire de l'art de l'Université de Toulouse-LeMirail en France. Il a été président du Conseil des monuments et sites du Québec et il est bien connu dans les milieux muséologiques pour avoir organisé plusieurs expositions. En 1984, il s'est joint à l'organisation des expositions du Musée du Québec commémorant les voyages de Jacques Cartier à Québec et a participé à la réalisation du catalogue d'exposition du Musée du Québec intitulé *1933-1983: cinquante années d'acquisitions*. De plus, M. Noppen a écrit de nombreux livres, articles et rapports de recherche sur l'architecture et l'art ancien au Québec.

Tous les autres membres du conseil d'administration possèdent une expérience reconnue dans divers domaines d'activité, soit en histoire de l'art, en inter-

prétation, en affaires, en droit, etc. En vertu de la Loi sur les musées nationaux, ces personnes ont été nommées après recommandation de la Communauté urbaine de Québec et après consultation, des milieux de l'éducation et de la muséologie, pour un mandat de deux ans.

Rappelons que le directeur général du Musée de la civilisation est M. Guy Doré, qui a été nommé pour un mandat de cinq ans. Le siège social du Musée est situé au 86 de la Montagne, à Québec.

SOIRÉES D'IMPROVISATION EN DANSE

PARTI D'ÉTOILES MARDI 19 JANV.

SEMI-FINALES MARDI 22 ET 29 JANV.

FINALES 5-12-19 FÉV.

UN SPECTACLE ÉTONNANT!

LA S.I.O.

Spectacles à 21h00
Billets 5,975 à la porte
5240, ave du Parc inf.: 270-7848

Budweiser

LES ILLUSIONS TRANQUILLES

UN FILM DE GILLES BLAIS

QUAND LE RÊVE D'UN PAYS ÉCLATE
À L'ÉCHELLE D'UN VILLAGE

UNE PRODUCTION DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM DU CANADA

À L'AFFICHE

les 16, 17, 19 et 20 janvier à 19 h et 21 h
AU CINÉMA ONF
DU COMPLEXE GUY-FAVREAU
200, boulevard Dorchester ouest

ENTRÉE : 2\$

N'OUBLIEZ PAS

LE DEUXIÈME ÉPISODE
DE LA SÉRIEMaria
Chapdelaine

MERCREDI, LE 16 JANVIER
À 20 HEURES, AU RÉSEAU FRANÇAIS
DE RADIO-CANADA.



Réalisé par Gilles Carle d'après le célèbre roman de Louis Hémon.

EN VEDETTE:

● Carole Laure
● Nick Mancuso
● Claude Rich

● Amulette Garneau

● Yoland Guérard
● Pierre Curzi
● Donald Lautrec

ECHOS

La Galerie René Bertrand de Québec présente jusqu'au 2 février une exposition des oeuvres récentes de Paul Lacroix. Né à Sainte-Marie de Beauce en 1929, l'artiste est professeur à l'Université Laval depuis plus de 30 ans.

À la Maison de la culture Marie-Uguay mercredi (16 janvier) à 20 h, Belgazou deviendra à la fois chat et tigre, chatte et tigresse dans un spectacle dont la mise en scène est assurée par Jean-Guy Durocher.

À compter du 1er février la danseuse et chorégraphe Margie Gillis donnera un spectacle sur la scène du Théâtre Maisonneuve. Jusqu'au 10 février.

Le tabagisme menace votre santé

Office national du film du Canada National Film Board of Canada

ALCAN

REPENSER LA MAISON

AVEC une sagesse qui augure bien de l'avenir, le nouveau conseil d'administration de la Société de la Maison des sciences et des techniques a décidé de reprendre entièrement la réflexion sur ses orientations. La « maison du peuple », comme l'appelait sans complexe l'ancien ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, n'ouvrira pas ses portes en 1987 mais bien, au mieux, en 1989. Ce n'est pas tous les jours qu'une société d'État, autonome et assise sur une garantie de financement public de quelque \$100 millions, montre pareille retenue, et il faut l'en féliciter. Le nouveau ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, M. Yves Bérubé, accueille la nouvelle avec soulagement; cela en dit long sur l'attente prétenueuse et improvisée que menait son prédécesseur.

Sauf pour l'ensemble des investissements du réseau de l'Université du Québec, jamais une somme aussi importante n'a été consentie au Québec à un équipement scientifique et culturel public. La genèse de cette générosité inhabituelle renvoie au coup de foudre collectif du conseil des ministres, quelque part au début des années 80, pour le « virage technologique » qui devait transformer notre petit peuple industriel, on s'en souviendra, en Japon de l'Amérique du Nord. Sauf qu'en regardant autour de soi, juste à côté, en Ontario et aux États-Unis, on trouvait tous les signes d'une culture scientifique beaucoup plus dynamique, dont les nombreux et riches « science centers » étaient le symbole. Il fallait donc faire mieux, plus gros, plus vite. Le caquillage était inévitable.

La communauté scientifique n'a à peu près pas été consultée au moment de l'élaboration du concept, en 1983. Il faut reconnaître qu'elle ne s'est guère manifestée collectivement, et cela même aurait dû nous alerter sur la faiblesse des ressources. Le groupe de travail constitué par le ministre de la Science et de la Technologie, et par la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM), était composé de planificateurs, de communicateurs, de directeurs d'équipements publics de diffusion, mais non de scientifiques. Son rapport était de qualité remarquable quant aux études de site, ce qui donna lieu à la célèbre bataille de l'île Sainte-Hélène contre le Vieux-Port. Mais il réglait en une page la question de la mission même de la Maison des sciences et des techniques. « La mission principale de l'établissement est de vulgariser les sciences et techniques », réflexion qui aurait dû précéder toutes les autres. Dans l'entrevue qu'il accordait au DEVOIR (notre édition du 14 janvier), le président de la Société, M. Roland Doré, rejette carrément les thèmes qu'avait rapidement retenus le groupe de travail, terre, vie et cosmos, et commence à en suggérer de plus précis et plus contemporains. On souhaite qu'il aille plus loin et accepte aussi de mettre en cause l'approche même du rapport de 1983, centré quasi exclusivement sur la vulgarisation, la diffusion, et presque méprisante pour les fonctions muséologiques. Comme certains scientifiques le faisaient remarquer en nos pages par la suite, un excès

chasse l'autre et la troisième génération des musées scientifiques en sera probablement une qui saura équilibrer les fonctions pédagogiques et les fonctions de conservation du patrimoine scientifique. On se rend compte que ces établissements ne peuvent se contenter d'être des relais du spectacle scientifique — au risque de se muer en centres d'amusement à peine plus sérieux que le Epcot Center — et qu'il faut y faire une place plus dynamique aux chercheurs, aux collections, à l'histoire.

Peut-être a-t-on craint de voir en face la pauvreté du patrimoine scientifique québécois... Encore faudrait-il, avant de la décréter, en avoir fait l'inventaire. Ce n'était pas le mandat du groupe de travail de 1983, d'autant que l'idée « muséologique » était proscrite à l'avance. En se donnant le temps de respirer, la Société de la Maison des sciences et des techniques a le devoir de faire entreprendre cette étude.

Peut-être a-t-on craint aussi de ne pas trouver, au Québec, de muséologues scientifiques compétents pour diriger pareille institution. Il devenait plus simple, dès lors, de se rabattre sur des fonctions de diffusion, de communication, d'animation, pour lesquelles nos universités ont en effet créé moult programmes sans débouchés, tandis que les études de muséologie générale en sont à leurs premiers balbutiements. On contournait habilement le problème en maquillant la solution de facilité sous couleur de « démocratisation » de la science. Il reste quelque trace de cette mode dans les propos de M. Doré, qui compte promener bientôt des expositions itinérantes dans les centres commerciaux et les stations de métro dans le but, entre autres, d'obtenir l'avis des citoyens sur la programmation... Heureusement que son plan de consultation ne s'arrête pas là. Mais le report du projet devrait justement être mis à profit pour accélérer la formation d'une équipe de muséologues scientifiques, grâce à une collaboration inter-universités et à des stages à l'étranger.

Enfin, si elle poussait son mélange de sagesse et d'audace jusqu'au bout de sa précieuse autonomie, la Société devrait remettre en cause la décision de caser la Maison des Sciences et Techniques dans le parc d'amusement du maire, en exil à l'île Sainte-Hélène. Cette décision purement politique, fondée sur l'horreur péquiste du site fédéral « libéral » qu'était alors le Vieux-Port de Montréal, n'est pas plus sacrée que le thème.

C'est « en ville », dans le Vieux-Montréal ou au centre, où les superbes espaces ne manquent pas, qu'il faut rapatrier cet équipement majeur. Il est assez paradoxal qu'on veuille aller séduire le public dans les centres commerciaux ou dans le métro pour lui demander ensuite, quand la Maison sera construite, de se livrer à une véritable expédition pour s'y rendre. L'authentique souci de vulgarisation, si tant est qu'il hante Québec, la CIDEM, Montréal, le ministère et la Société, ne doit surtout pas le céder aux obsessions d'un maire et d'un gouvernement qui passeront, tandis que leurs erreurs resteront.

— LISE BISSONNETTE

Vaincre définitivement la faim : est-ce possible ?

LIBRE OPINION

GEORGES YOUNG
et JEAN-CLAUDE LANDRY

M. Young est animateur régional à Développement et Paix. M. Landry est membre du Comité de solidarité de Trois-Rivières.

FACE AU drame du peuple éthiopien victime de la famine, la population québécoise a vécu, au cours des dernières semaines, une expérience exceptionnelle d'entraide et de partage.

Tout en reconnaissant l'absolue nécessité de telles campagnes quand se présentent des situations semblables, de même que l'efficacité du travail accompli par les organismes de coopération internationale, il faut prendre conscience des limites de ce genre d'aide si on veut une amélioration à long terme de la situation.

Selon la Banque mondiale, 500 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont condamnés à ne jamais manger à leur faim. Quotidiennement, 90.000 personnes meurent de faim ou de malnutrition. Pourtant, selon les organismes compétents, notre terre produit assez de nourriture pour alimenter l'ensemble de la population (3.000 calories par jour et par personne). Alors pourquoi l'Éthiopie ? Pourquoi l'Afrique victime de la famine ? Il nous faut chercher ailleurs que dans les conditions de sécheresse le pourquoi de telles hécatombes.

L'aide alimentaire mise en cause

Au tiers monde, comme ici, des voix commencent à se faire entendre qui n'hésitent pas à mettre en question l'aide alimentaire que les pays « riches » accordent aux pays « pauvres ». Si l'aide alimentaire d'urgence est la plus spectaculaire parce qu'elle intervient dans des situations de guerre, de famine et de cataclysmes, elle ne constitue quand même que de 10 % à 15 % de toute l'aide alimentaire. Les 85 % à 90 % restant sont, pour ainsi dire, de l'aide alimentaire régulière qui, une fois rendue au tiers monde, est principalement vendue en échange contre du travail local.

Cette aide alimentaire régulière n'est pas le fruit de considérations humanitaires. Parce qu'il s'agit d'une aide principalement accordée par un gouvernement à un autre, elle répond davantage à des objectifs politiques et économiques. Au tiers monde, par exemple,

l'aide alimentaire est plus volontiers dirigée vers les villes à cause de la présence d'une élite locale et de la très forte concentration de masses affamées susceptibles de provoquer des troubles sociaux.

D'autre part, souvent les paysans n'ont pas les moyens financiers de se procurer cette aide vendue au prix du marché.

Dans les pays riches, la situation est différente, mais les conséquences identiques. Pendant qu'au Canada, durant les années soixante, le gouvernement finançait les fermiers de l'Ouest pour réduire leur production agricole, certains dirigeants des pays développés chahotaient pas leurs intentions. Ainsi, en 1966, le secrétaire d'État américain à l'Agriculture avouait : « Le programme alimentaire pour la paix a été lancé en premier lieu comme moyen d'écouler nos stocks excédentaires. Nous lui avons donné ce nom parce que c'était un bon slogan politique dans ce pays » (Earl Butz).

De plus, telle que pratiquée actuellement, l'aide alimentaire régulière a comme conséquence de décourager les paysans de cultiver les produits locaux. En effet, ceux-ci subissent une concurrence déloyale causée par le fait que sur le même marché, la production locale se vend plus cher que des aliments provenant de l'aide alimentaire régulière.

Culture d'exportation et culture locale

Autre cause importante du problème persistant de la faim : l'introduction massive des cultures d'exportation (café, coton, arachides, caoutchouc, cacao, etc.).

Pratiquées au détriment des cultures locales qui visent d'abord à nourrir la population, ces cultures d'exportation sont axées sur la rentabilité financière et sont, conséquemment, majoritairement exportées vers nos pays. Durant la terrible sécheresse de 1971, les pays du Sahel, en Afrique, ont exporté 15 millions de kilos de légumes et de fruits, principalement en Europe.

Comment se fait-il que les dirigeants trouvent les moyens financiers et technologiques pour vaincre la sécheresse quand vient le temps de produire pour l'exportation ?

La réponse à cette question réside dans le fait qu'au tiers monde comme ici, la production agricole d'exportation est entre les mains de l'industrie agro-alimentaire. Cette industrie, qui possède des moyens technologiques, financiers et des réseaux de commercialisation et de vente, est animée, non par des sentiments humanitaires, mais par

des considérations économiques.

C'est ainsi qu'en matière de politique d'investissements, les gouvernements et les promoteurs de projets agro-alimentaires concentrent presque tous leurs efforts et leurs capitaux sur les cultures d'exportation. Ces cultures représentent en fait pour les pays du tiers monde des recettes et devises dont ils ont besoin pour rembourser leurs dettes.

Réviser la stratégie d'aide

Si l'aide est indispensable et grandement souhaitable dans des situations d'urgence comme la famine en Éthiopie, l'aide alimentaire régulière doit comporter de nouvelles exigences et s'inscrire dans un programme de développement à long terme, programme conçu et réalisé par les populations concernées.

La communauté internationale doit revoir l'ensemble de la question, tant dans les programmes gouvernementaux d'aide que dans l'action quotidienne des citoyens regroupés au sein des organismes d'aide et de solidarité. Ces nouveaux moyens passent par une réorientation des investissements vers la production agricole d'aliments consommés localement, les cultures vivrières. Ces investissements devraient être accompagnés d'une assistance technique adaptée et accessible aux masses paysannes.

En ce sens, la promotion et la formation féminine, la formation de leaders paysans, l'implantation de coopératives et un programme de redistribution des terres s'avèrent des outils essentiels pour vaincre définitivement la faim.

Des moyens bien concrets

Au Canada et au Québec, des organismes locaux et nationaux travaillent déjà dans cette direction.

Dans la région de Trois-Rivières, deux organismes locaux proposent des façons concrètes, novatrices et alternatives de lutter contre la faim. Alors que le Comité de solidarité organise la vente de café produit par des coopératives agricoles au Nicaragua, Développement et Paix soutient financièrement le développement d'une coopérative paysanne en Haute-Volta (Burkina-Fasso).

Autant de façons diverses de contribuer à la création d'une alternative possible et raisonnable dans ce monde où la survie de millions d'entre nous ne doit plus reposer sur l'aide que l'on apporte ou n'apporte pas, mais bien davantage sur la recherche constante d'une plus grande justice dans les rapports entre les peuples.

La loi des mesures sournoises

Ainsi donc le ministre de la Défense, M. Robert Coates, qui coordonne aussi la planification des mesures d'urgence en temps de paix, a commandé une révision de la Loi des mesures de guerre. Le ministre en avait réservé la nouvelle à un lobby militaire : l'affaire devrait aussi réveiller chaque lobby politique.

La loi des mesures de guerre a connu trois épisodes parmi les plus sombres de l'histoire de la justice et de la liberté au Canada. Au cours de la Première guerre mondiale, elle servit à jeter dans des camps de concentration des sympathisants présumés des puissances ennemies. Eux et leurs enfants furent dépouillés de leurs biens, séparés de la société et soumis à un régime dont plusieurs ne revinrent jamais. Tout cela sans procès, sans excuses aux victimes, sans réparations.

Au cours du Deuxième conflit mondial, la même loi servit non seulement à mobiliser les ressources canadiennes en vue de la participation à la guerre, mais à jeter dans des camps, outre des opposants à la conscription comme Camillien Houde, des membres de la communauté italienne, taxés de connivence avec le fascisme, et toute la communauté nippo-canadienne, dépouillée de ses biens.

À côté de ces tragédies humaines, qui en disent long sur le racisme et l'intolérance des milieux gouvernementaux à l'époque — racisme et intolérance dont on retrouve des traces encore aujourd'hui à la frontière et à l'immigration — à côté de ces abominations commises à la faveur de la guerre, la proclamation de la loi en octobre 1970 fait figure de tragi-comédie. Néanmoins, une loi faite contre l'ennemi extérieur venait encore de se retourner contre des adversaires de l'intérieur.

Pourtant, depuis toujours le texte de la loi est clair. Le gouvernement peut tout faire, sauf liquider des gens, dès lors qu'il s'agit, en son seul jugement, d'un état de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réel ou appréhendé.

En ces circonstances, le gouver-

nement n'est pas tenu de supprimer toutes les libertés et garanties juridiques des citoyens et des autres personnes se trouvant sur son territoire (et il ne tient qu'à lui d'édicter des règlements justes, modérés et limités). Mais il a le pouvoir d'en prendre large, très large, sous la restriction que dix députés — dix justes — gardent le droit de requérir un débat et un vote du Parlement.

Depuis, la charte canadienne des droits et libertés prévoit des dispositions qui prévalent, en principe, sur la loi des mesures de guerre et sur les décrets que le gouvernement pourrait prendre en vertu de ses pouvoirs spéciaux ; mais aucun test n'en a été fait — on ne sait s'il faut s'en réjouir — devant la Cour suprême. Depuis 1970, des parlementaires, jugeant la loi trop dangereuse, ont voulu la remplacer par une législation plus mesurée.

Il y a là un piège, que même les défenseurs des droits et libertés n'ont pas toujours su éviter. En période de paix, le grand avantage de cette loi spéciale, c'est à la fois son caractère exorbitant, la *suspense* politique qu'elle déclenche immédiatement au Parlement, et, désormais, la possibilité d'en faire contrôler l'application, voire la justification, par les tribunaux. Bref, l'arme est extrêmement dangereuse, mais aussi fort visible, et embarrassante pour qui en abuse.

En cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection réelle, nul ne se fait d'illusion sur la capacité des tribunaux et de la démocratie canadienne de résister bien longtemps à des mesures qui seraient abusives ; et il ne manque jamais d'en survenir dans ces années-là, où l'insécurité, le totalitarisme idéologique et l'« efficacité » militaire prédominent.

C'est en cas de simples menaces à l'ordre civil que la justice peut encore triompher et que les abus peuvent être empêchés ou réparés. C'est pourquoi ceux qui craignent le contrôle du parlement, l'examen des tribunaux, et les recours judiciaires des citoyens contre les abus policiers et militaires, rêvent d'une loi « souple », qui n'aurait pas le caractère drama-

tique de la loi des mesures de guerre, et que les forces de l'ordre pourraient discrètement mettre en marche, avant que l'opposition et les moyens de défense sociale n'aient le temps de réagir.

L'ancien gouvernement libéral, après s'être discrètement engagé dans cette douteuse manœuvre, y avait renoncé : la « réforme » détonnait trop par rapport à la charte Trudeau. Parés de la couverture de la protection des libertés civiles, des éléments de l'administration conservatrice ont rouvert le dossier et repris la même tactique, en plus habile peut-être, sinon en plus pernicieux.

Que les pouvoirs publics soient habilités à préparer des plans et des ressources en cas de désastre naturel ou d'accident industriel, cela n'est certes pas répréhensible. Au contraire, les prévisions à cet égard sont loin de répondre aux besoins, ainsi qu'on l'a vu au large de Terre-Neuve. Encore que les pouvoirs municipaux et provinciaux ont montré qu'ils pouvaient aussi faire face avec succès, autant que le gouvernement fédéral, à de graves accidents et à des évacuations de population.

Quand il s'agit cependant de faire face à des « désordres civils », nous changeons de domaine, sinon de royaume.

Mélanger l'intervention d'urgence en cas de tremblement de terre, par exemple, et les arrestations préventives en cas de difficultés politiques, trompera peut-être un public crédule ou des députés peu avertis. Mais la confusion ne doit pas induire en erreur les défenseurs des libertés civiles.

La loi des mesures de guerre a trouvé un bon antidote dans la nouvelle constitution canadienne. Si à Ottawa des militaires et des policiers veulent limiter les pouvoirs civils et les libertés des citoyens, qu'ils le fassent démocratiquement, à ciel ouvert, et non pas sous le déguisement d'une réforme des mesures de guerre ou d'une aide aux citoyens menacés de quelque Bhopal !

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

Discrimination flagrante

ALLO-MONDIAL est un club de rencontres voué aux intérêts des personnes seules, célibataires, divorcées, etc. La semaine dernière, je me suis rendu à cet endroit, croyant y passer une soirée en agréable compagnie mais, à ma grande surprise, on m'a remis le prix de mon entrée en me disant que je ne m'y plairais pas.

Il y a longtemps que je n'avais pas été victime d'un rejet aussi mal déguisé. J'ai tout de suite compris que ce refus de m'admettre était directement relié à ma condition d'handicapé.

Ce refus de m'admettre dans un endroit public privilégiant l'échange et la rencontre même d'individus distincts m'a profondément touché. Il constitue, en effet, une violation de ma liberté d'être raisonnable qui me permet de décider lucidement si oui ou non je puis me plaire à tel endroit ; nul autre que moi n'était en droit de le décider... Une telle attitude allait aussi à l'encontre du libre arbitre de chacun des clients alors présents dans cet établissement, chacun d'eux étant aussi libre de m'accepter ou de me refuser à sa convenance... J'ai donc été indigné par ce renvoi signifié par un organisme qui se dévoue à la cause des personnes seules (mais encore faudrait-il savoir lesquelles !).

En l'occurrence, nul doute que la fraternité humaine ne se réduise qu'à un certain type d'individus et qu'elle n'exclue la différence. Devant ce fait, je puis m'adresser à la Commission des droits de la personne afin de faire reconnaître mes droits, car il y a bel et bien eu violation de la Charte des droits et libertés de la personne.

Pour l'instant, il m'importe simplement de porter cet incident à l'attention du public, non pas simplement à cause du dommage moral que j'ai subi mais aussi au nom de tous ceux qui sont victimes d'une exclusion similaire, qu'il s'agisse de personnes handicapées, de gens de couleur, d'homosexuels ou de tout autre groupe d'individus.

Je regrette de devoir écrire cette lettre et de porter atteinte à

la réputation d'Allo-Mondial, un organisme qui prône la fraternité humaine dans sa publicité même. Je crois qu'il est de mon devoir de me porter à la défense de ceux qui sont les victimes d'un tel rejet au nom même de la fraternité véritable qui doit être le fruit d'un effort collectif et ne ressemble guère à la solidarité pour le moins ségrégationniste pratiquée par le club de rencontres dont il est ici question.

— JULES ARBEC

Montréal, 4 janvier.

À propos de l'Afghanistan

DANS UN STYLE équivoque qui donne l'illusion de l'objectivité, M. Jean-Claude Leclerc cherche, dans son éditorial du 4 janvier, à nous faire avaler de belles couleurs.

Il dit, par exemple, que les maîtres du Kremlin ont voulu, en intervenant, « sauver le jeune pays progressiste ». Il n'oserait probablement plus émettre une telle énormité à propos des normalisations imposées par les Soviétiques en Hongrie, en Tchécoslovaquie et en Pologne, et qualifier de « progressistes » les régimes de ces pays ; mais il suffit que l'Afghanistan soit pauvre et arriéré pour qu' aussitôt il prête aux communistes au pouvoir, et donc aux Soviétiques qui les y maintiennent, le désir d' « éliminer la pauvreté, la féodalité, l'analphabétisme et les autres maux du pays », leur seule erreur étant d'utiliser la force dans l'exécution de ce généreux projet. Mais a-t-on jamais vu une dictature, communiste ou autre, utiliser autre chose que la force pour se maintenir au pouvoir ? Et ce fait n'indique-t-il pas que le seul et unique but d'un régime communiste pourrait bien être le pouvoir lui-même et non pas le noble combat contre la misère ? On aimerait voir un jour germer dans l'esprit de M. Leclerc cette idée amplement confirmée par les faits.

Mais le sommet de ce qu'on pourrait appeler le style de propagande subliminale de M. Leclerc est atteint dans ce passage : « ... Les difficultés de Kaboul à maintenir l'ordre (sic), la durée et la férocité des combats, les défections, l'exode de millions de réfugiés, voilà qui confirme les appréhensions de Moscou quant à l'Afghanistan et à sa situation stratégique "de première importance" en Asie centrale. » Découpons : si les envahisseurs rencontrent de l'opposition, si les soldats désertent, s'il y a des millions de

réfugiés chassés par la destruction massive des villages, ce n'est pas l'indice de l'impopularité et de la brutalité du régime de Khaboul et des Soviétiques ; c'est la preuve que Moscou avait bien raison de dénoncer l'ingérence étrangère, et donc d'intervenir ! Alors qu'aucun fait n'a jamais laissé entrevoir la moindre intervention étrangère en Afghanistan à l'époque de l'invasion des Soviétiques, et que ceux-ci n'ont jamais même pris la peine d'essayer de rendre cette thèse crédible, on nous annonce sans ambages qu'elle est désormais confirmée, et par quoi ? Par la résistance et la fuite du peuple devant l'invasion. Ce sophisme de grande envergure, énoncé sur le ton du commentateur objectif et avec l'autorité de l'expert, ferait pâlir d'envie les techniciens les plus chevronnés de la désinformation !

— JACQUES LAGACÉ

Sainte-Foy, 5 janvier.

Bravo Radio-Québec!

L'occasion est trop belle pour la rater de féliciter et remercier Radio-Québec de nous avoir présenté « Les adieux de Léontine Price », célèbre américaine, dans le rôle titre d'Aïda de Verdi, dimanche le 6 janvier dernier.

Il n'est pas de mon propos de faire la critique du spectacle mais bien de souligner l'importance du rôle de Radio-Québec qui devrait à mon avis continuer dans le sens de la qualité.

Je m'inquiète d'ailleurs de la venue à ce poste d'intérêts privés qui n'apportent pas automatiquement des choix de qualité. Leur présence de plus en plus envahissante à Radio-Canada nous prouve au contraire, si cela est nécessaire, que pour plaire aux commanditaires la direction est prête à faire bien des concessions.

Quand la cote d'écoute tient lieu de critère dans le choix des émissions, il est opportun de se demander si nous avons, en tant que Québécois, les moyens culturels de laisser Radio-Québec glisser sur cette pente facile de l'américanisme de troisième ordre comme c'est le cas aux autres chaînes.

Encore une fois, bravo pour la diffusion de cet événement du Metropolitan Opera et pour les films et émissions telles que « Nord-Sud » et « Téléservice plus ».

— RAYMONDE LORRAIN
Montréal, 9 janvier

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Bo-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois: 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$; 3 mois: 60\$; édition du samedi 65\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe. Enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÈNEMENTS

Sommes-nous libérés des libéraux du Canada ?

SOLANGE
CHAPUT-ROLLAND

DEPUIS l'élection quasi triomphale du gouvernement Mulroney, les libéraux du Canada nagent en plein désarroi. Les sondages les révèlent loin derrière les néo-démocrates et certains sociologues croient que leur dernière heure a sonné. Je ne peux suivre le tracé de ce pessimisme politique, estimant qu'un parti ayant si longtemps contribué à l'histoire fédérale du pays ne disparaîtra pas parce qu'il a été ébranlé par une défaite électorale, aussi cuisante fut-elle.

Si John Turner n'a pas réussi à s'imposer à la Chambre à cause de son maintien guindé, démodé, et de ses tics nerveux, son courage à rassembler ses troupes, à colmater les brèches, à panser leur vanité, ne lui redonnera peut-être pas la faveur de la population, mais elle lui rendra l'estime de ses siens. Il la mérite, ayant été cruellement piégé par la rancoeur de M. Trudeau contre sa venue dans le milieu libéral, et mis en état de faiblesse à cause de l'amertume visible et audible d'un Jean Chrétien incapable d'avaler sa défaite au leadership.

J'ignore le sort que réserveront à

John Turner les libéraux du Canada, mais j'espère qu'ils auront la dignité de lui conserver sa place comme chef de l'opposition; Turner conserve, malgré les faiblesses de son comportement, un je ne sais quoi de gracieux, de racé qui nous repose de l'arrogance et de la hauteur, comme de l'ironie glacée de M. Trudeau et de ses amis qui s'amusaient toujours aux dépens de leurs adversaires. M. Trudeau n'a jamais été, comme je l'ai déjà écrit dans ce journal, un homme de parti; il fut un homme de pays et jamais il ne se souciait de l'opinion publique, estimant que si nous étions insatisfaits de sa conduite, nous devions voter contre lui. Ce qui fut fait, et magistralement!

Des hommes et des femmes possédant de grandes qualités et un sens profond de la politique et du politique ont été noyés dans la vague bleue à cause de l'impopularité de M. Trudeau qui s'amuse encore à répéter qu'il était « son meilleur successeur » et à dire que s'il avait dirigé son parti, ses amis seraient encore au pouvoir... Une aussi incroyable surdité à l'humour de la population explique la défaite libérale au Québec et ailleurs.

Je pense tout particulièrement à Louis Ducloux défait dans son comté. Il fut surtout le seul à se lever pour

protester contre toutes les phases d'un rapatriement qui enlevait tant de pouvoirs à l'Assemblée nationale, et le seul à rappeler les droits - j'oserais écrire presque sacrés, - de notre peuple. Il fut à son tour balayé par le raz-de-marée conservateur sans avoir été pour autant politiquement déficient. S'il était vrai que lui et ses compagnons d'infortune ont peine à se trouver des emplois au Québec, nous devrions à notre tour faire un examen de conscience et nous dire que tous les libéraux ne méritaient pas le sort qui leur fut fait, et que chacun a droit de gagner honnêtement et ouvertement son pain.

Le parti libéral ne pourra continuer sa route vers la reprise du pouvoir si de nouveaux éléments, des partisans jeunes et ouverts à la réalité québécoise, ne viennent pas secourir John Turner au Québec, et si des partisans complètement coupés des années du pouvoir Trudeau ne se décident pas à rentrer dans les rangs, dans les neuf autres provinces.

Il ne suffit pas de changer de chef pour transformer le programme et la philosophie politique d'un parti aussi essentiel au pays que le PLC. Il ne suffit pas non plus de décider, avec le sénateur De Bané, que per-

sonne ne doit critiquer M. Trudeau, que tous, battus et élus, doivent chanter ses louanges, et que John Turner a raison de ne plus jamais évoquer l'affreux patronage qui l'a couvert de ridicule pour relancer le parti vers une victoire électorale dans quatre ans.

Il existe une grande différence entre les qualités d'un chef d'État qui se sont incarnées dans la personnalité de M. Trudeau et sa capacité de rendre au PLC certaines des vertus qui ont fait de lui une présence au pays. Les libéraux actuels doivent nous convaincre que leur vision du Canada est généreuse, soucieuse des régionalismes et surtout de la spécificité du Québec; ils doivent cesser de toujours penser et de dire que quoique n'est pas à genoux devant le fédéralisme actuel est un ennemi implacable et non avoué de ce fédéralisme. Ils doivent surtout avoir le tranquille courage de prendre leur distance de leur ex-chef, de ses prétentions à revenir en politique s'il « devait porter la responsabilité » de la défaite, et nous assurer que jamais plus une équipe politique ne profitera du système pour « caser ses amis » avant un changement de régime. Les amis du parti ont occupé toutes les places entourant le milieu politique et celles de la fonction publique depuis plus de douze ans.

Il est logique de penser que l'intelligence, le dévouement, la capacité de servir un pays, un parti, un gouvernement, ne sont pas des qualités strictement libérales, et que des citoyens hors du champ d'action des libéraux fédéraux peuvent parfaitement défendre nos intérêts. Puisque 350 postes demandent à être comblés par le premier ministre après chaque élection, il me paraît inutile de critiquer son favoritisme.

Notre système encourage de telles manières et il faudrait changer toute la façon de nommer des individus à de hautes responsabilités pour éviter de parler de patronage là où nos traditions l'imposent. Mais il y a des limites, et elles furent transgressées par les libéraux; il ne sert à rien d'essayer de les oublier ou surtout de tenter de les officialiser en accusant le premier ministre Mulroney de pratiquer le même népotisme. Certaines coutumes s'endurent, d'autres scandalisent.

Le gouvernement libéral du Canada avait planté ses « poteaux » tout au long de nos routes politiques depuis 1968, et il savait maîtriser nos destinées. Aujourd'hui il a perdu tout contrôle sur ses propres membres, et il se cherche un présent et peut-être surtout un avenir. Cet avenir repose dans la capacité du PLC de se renouveler, de rajeunir son programme,

de changer de visage, de ton, de style.

John Turner est peut-être l'homme de la transition; celui qui colmatera les brèches entre les nouveaux venus et les anciens, et ensuite peut-être, - qui est prophète dans son pays? - devra-t-il céder la place à un ou une nouvelle libérale, dédoublée de toute association avec le passé et même avec le présent. Mais s'amuser à prédire la disparition de ce parti me semble inutile, voire un peu naïf.

Les plus grandes victoires électorales sont parfois de courte durée encore que le gouvernement conservateur m'apparaît solidement en place, et je lui prédis de très longues années au pouvoir. Un gouvernement a toutefois besoin de l'opposition pour diriger, légiférer, orchestrer nos demandes, faire valoir des réformes. Que les libéraux soient ou non populaires, ils forment l'opposition.

Il leur reste, je crois, à apprendre que leurs adversaires leur font face au sein de la Chambre des Communes, et non les laisser s'agiter à l'intérieur du caucus et du parti. John Turner est en place; il aura au moins mérité le respect des siens. Quant à la confiance de la population, ça, c'est une autre histoire... peut-être pour 1990, ou pour plus tard.

Un parti socialiste au Québec ?

JEAN GUAY
GILLES LABELLE
DANIEL LAPOINTE

Les auteurs sont étudiants de doctorat et de maîtrise en science politique à l'Université de Montréal et à l'UQAM

LORS de son deuxième congrès, tenu au début de décembre, le Mouvement socialiste (MS) décidait d'emprunter la voie électorale et de briguer les suffrages lors des prochaines élections québécoises. Selon toute vraisemblance, le mouvement présidé par M. Marcel Pélipin se transformera à court terme en parti politique afin de gagner une crédibilité maximale pour le prochain scrutin.

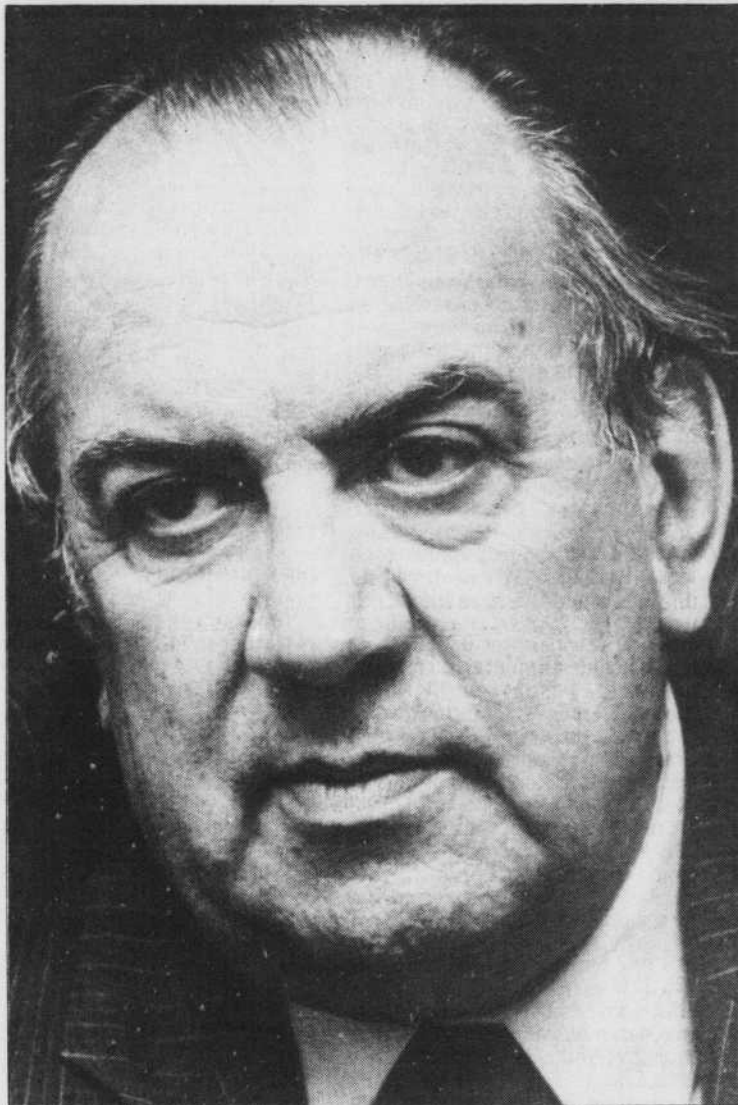
LE DEVOIR publiait, le 10 décembre, un texte signé par M. Richard Lanthier dans lequel l'auteur prédit que le futur Parti socialiste de M. Pélipin n'obtiendra guère de succès auprès des petits travailleurs, des chômeurs et des jeunes. Cette prédiction repose sur le fait que le MS ne serait pas suffisamment « à gauche » et qu'il ferait preuve de sectarisme à l'endroit de bon nombre des forces progressistes et socialistes du Québec, forces que l'auteur omet cependant de mentionner.

Réfléchir l'avenir du MS et d'un éventuel Parti socialiste selon cette perspective nous semble une démarche boiteuse. Il est permis de statuer que la classe ouvrière possède, au fond d'elle-même, une essence de gauche susceptible d'influencer son comportement politique, mais il nous semble très hasardeux de le faire. L'histoire contemporaine est remplie d'exemples qui indiquent précisément le contraire. Le cas du Parti socialiste français, paradoxalement cité par l'auteur, constitue une preuve éclatante d'un parti qui, tout occupé qu'il est à trahir ce que M. Lanthier considère être les véritables intérêts de la classe ouvrière, connaît néanmoins un succès important auprès de cette fraction de l'électorat.

En ce qui a trait aux chances de succès du futur Parti socialiste québécois lors du prochain scrutin, il existe, selon nous, une grande quantité de facteurs impondérables qui imposent une certaine prudence lorsqu'il s'agit de prédictions. Les troupes de M. Pélipin peuvent tout autant obtenir un pourcentage appréciable du vote que subir un cuisant revers. Mais s'il y a un échec, ce ne sera certainement pas en raison de l'argument soulevé par M. Lanthier.

Il existe un élément important qui pourrait poser obstacle au succès des socialistes québécois et qui mérite d'être mentionné. Pour bien le saisir, il faut remonter à l'origine du mouvement.

En 1981, le MS publiait son manifeste pour un Québec socialiste, indépendant, démocratique et pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Le manifeste insiste sur l'idée de réaliser l'unité politique des classes ouvrière et populaire, d'enraciner en profondeur le projet du mouvement ainsi que de susciter et développer une volonté de lutte et de changement. Toute perspective électorale semble à cent lieues des préoccupations des auteurs, qui vont même jusqu'à mettre les lecteurs en garde contre la tentation de former un parti et d'aller à la conquête du pouvoir étatique (manifeste du MS, p. 51). Que s'est-il donc passé en trois ans pour que l'exécutif même du Mouvement propose, lors du récent congrès, sa transformation immédiate en parti? Il semble évident que le travail effectué par le MS n'a pas transformé la réalité québécoise dans le sens de ses objectifs. Aucun progrès significatif n'a été réalisé quant à l'unité des classes ouvrière et populaire. La stagnation du *membership* du mouvement atteste du faible enracinement du projet. La volonté de lutte et de changement n'a connu aucune progression notable.



Marcel Pélipin

Il nous est donc permis d'interpréter la proposition de l'exécutif du MS comme un coup de dés dans le but de dépasser un piètinement devenu intolérable. La direction du MS, consciente de la nécessité de jouer une nouvelle carte et séduite par la conjoncture de vide politique à l'aube des prochaines élections, décide donc de jouer le tout pour le tout et préconise la transformation immédiate du MS en parti. Cette avenue prend l'allure d'un coup de dés dans la mesure où le résultat d'élections peut avoir deux conséquences complètement différentes pour un jeune parti: soit qu'il fasse relativement belle figure et qu'il augmente du coup sa force et sa crédibilité; soit qu'il essuie une gifle monumentale qui l'élimine de la scène pendant longtemps.

Personne n'a été surpris d'apprendre que le deuxième congrès a opté pour une position médiane favorable à la participation aux prochaines élections mais qui retarde toutefois pour quelque temps la mutation en parti politique. Le fanatisme du manifeste a sûrement nourri les hésitations de certains congressistes qui ne pouvaient accepter un changement aussi brusque. La crainte d'un important revers et de ses conséquences désastreuses devait également peser dans la balance. Le fait saillant demeure toutefois la décision de faire campagne lors des prochaines élections. C'est de cette décision qu'émerge un nouveau problème.

Il faut voir que le Mouvement socialiste, du moment qu'il opte pour se transformer en parti et se présenter aux élections, rencontrera un obstacle majeur dans sa quête d'un appui populaire appréciable, le jour du scrutin. Un éventuel échec du Parti socialiste serait davantage compréhensible à la lumière de cet obstacle que des raisons invoquées par M. Lanthier.

Au terme de trois années d'existence, le MS demeure composé d'un groupe restreint d'individus. Il s'agit de syndicalistes, de militants de groupes populaires, de féministes engagées, bref de gens partageant une analyse généralement commune de la société et des aspirations à peu près semblables.

Cette homogénéité rend encore plus flagrant le fossé qui existe entre ce groupe restreint et marginal et l'ensemble de la société.

Du moment qu'il se transforme en parti politique et brigue les suffrages, le MS se verra obligé de se conformer aux règles du jeu propres à la logique électorale. À défaut de quoi il risque de subir l'échec dont on a fait mention de même que ses conséquences redoutables. Un parti politique, le jour du scrutin, interpelle forcément l'ensemble de l'électorat. Son succès dépendra de sa capacité de coller aux préoccupations de l'ensemble de la population.

C'est ici qu'apparaît le dilemme du Mouvement socialiste: le groupe homogène qui constitue son *membership* peut-il accepter de refléter les remises en question qui traversent actuellement l'ensemble de la population québécoise? Les membres acceptent-ils de se montrer moins intransigeants face à des principes longuement considérés comme intouchables? Devant un électorat qui se questionne de plus en plus quant à l'importance du rôle et de la place de l'État, ou encore qui s'oppose de plus en plus au droit de grève absolu dans le secteur public, quelle sera l'attitude des membres du futur Parti socialiste pendant la campagne électorale?

Il y a déjà, à gauche - du moins dans ce qu'il faut nommer la gauche « traditionnelle » qui forme une partie importante du MS -, l'habitude de véhiculer un certain nombre de dogmes sur ces questions et de considérer comme hérétique quiconque les met en doute. Par surcroît, il est d'autant plus tentant pour un groupe marginal comme le MS de réagir à son isolement en se refermant sur soi et en refusant tout ce qui peut sembler menacer sa fragile unité.

Le succès ou l'échec du Mouvement socialiste transformé en parti pour les prochaines élections, pendant lesquelles il devra chercher à recueillir des votes au-delà du cercle des militants de gauche, dépendra grandement, croyons-nous, de sa capacité de pratiquer ce genre de questionnement.

Désertification : le Sahel, un château de sable

ASMA BEN HAMIDA
de l'agence IPS à Rome

LORS que les phares de l'actualité sont braqués sur la famine en Éthiopie, la désertification du Sahel se poursuit au rythme d'un kilomètre par an, plus d'une décennie après la sécheresse de 1973 qui fit 100.000 morts et décima le cheptel des populations nomades de la région.

L'encre a abondamment coulé pour expliquer le mal climatique qui frappe chroniquement cette partie du Nord de l'Afrique. Des sommes considérables ont été englouties pour remédier à ce fléau.

Des milliers d'experts internationaux sont venus sur place constater les retombées sur le plan humain et écologique de la sécheresse des années soixante-dix.

Des centaines de projets ont été mis sur pied. Le problème reste entier: en gagnant du terrain, le désert fait perdre les maigres ressources alimentaires et énergétiques - bois de combustion - des populations sahéliennes.

Le dilemme est toujours le même: le mal est-il climatique ou humain? Certains experts estiment que le spectre de la sécheresse ne hante plus les six pays sahéliens: Mauritanie, Sénégal, Mali, Haute-Volta, Niger et Tchad.

D'autres s'inscrivent en faux contre ce « miracle climatique ».

« Auparavant, on trouvait de l'eau à 10 mètres de profondeur, à présent il faut creuser vingt mètres et parfois jusqu'à soixante-dix mètres », souligne M. Tidiane Aw, secrétaire général du développement rural du Sénégal.

Les enfants ne meurent plus de famine, indique de son côté M. Joseph Ki-Zerbo, directeur du Centre d'études du développement africain de Ouagadougou, « mais ils meurent toujours de malnutrition... ».

Les précipitations dans cette zone aride du continent africain sont toujours capricieuses. Après deux jours de pluies abondantes, il faut souvent attendre des semaines et parfois même des mois avant qu'une goutte venue du ciel ne s'écrase sur un sol déjà calciné.

« Le climat n'a pas changé depuis deux millénaires, il y a des cycles de sécheresses et de pluies torrentielles échelonnées sur un ou deux siècles », rappelle M. Ibrahim Ben Salem de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (FAO).

Pour le Béninois Moïse Mewsah, vice-président du Fonds international pour l'agriculture et le développement (IFAD), la sécheresse de 1968-73 n'était pas un « phénomène exceptionnel » et les personnes âgées se souviennent encore des sécheresses de 1910-14 et de celles des années quarante.

« On n'a commencé à parler du Sahel qu'avec les dernières sécheresses », déclare M. Djibril Sene, ex-ministre sénégalais de l'agriculture.

Selon une étude de l'IFAD, le Sahel a connu une période d'abondance de 1750 à 1920.

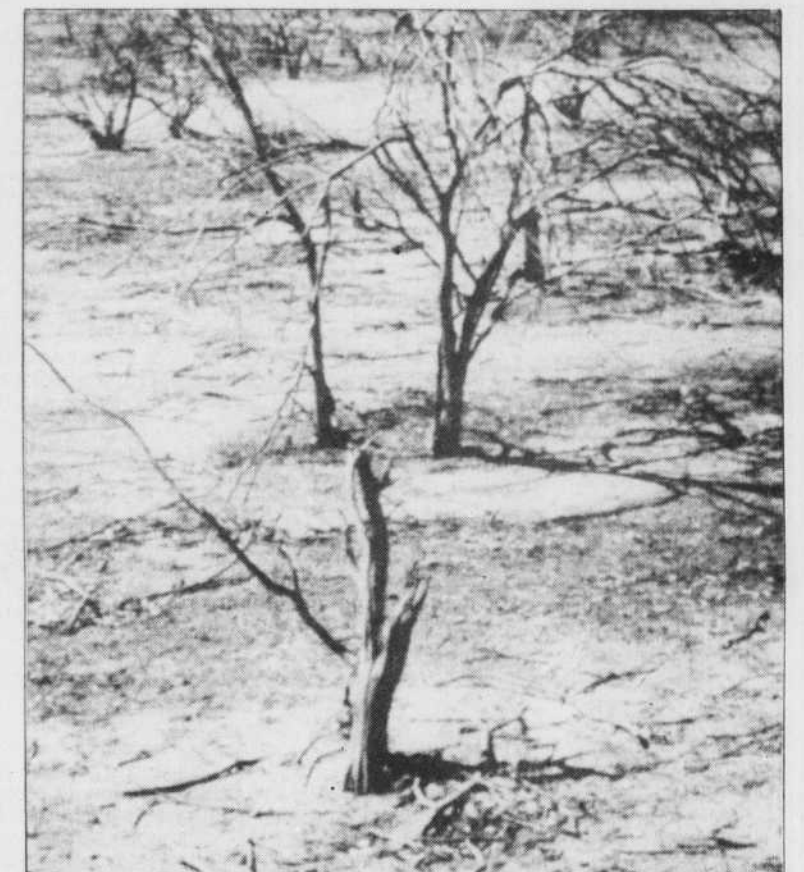
Cette région est à présent entrée dans la première phase d'une période de sécheresse qui devrait se poursuivre jusqu'en 2100.

Le Club du Sahel affirme que la sécheresse de 1973 a fait entre 100.000 et 250.000 victimes et que quelque quatre millions de têtes de bétail ont été décimées.

Les conditions climatiques n'expliquent pas tout. L'impact de l'homme sur son environnement entre également en jeu.

L'équilibre naturel qui existait entre le Sahélien et son milieu a été totalement bouleversé par l'explosion démographique des dernières décennies, noircissant ainsi un tableau déjà sombre.

Chaque année la population des six pays sahéliens s'accroît de 1,4 million d'âmes - 2,5 % - note Alan Grainger dans *Désertification*, ouvrage publié au début des années 1980 par l'Institut international pour l'environnement et le développement.



Une forêt du Sahel

« La sécheresse est le résultat des conditions climatiques. La désertification elle, est causée par l'homme », soutient-il.

Mme Anne de Lattre, du club du Sahel, fait écho: « Le climat joue probablement un rôle mineur ».

« Le véritable problème » ajoute-t-elle, « est que la population sahélienne s'accroît rapidement et le cheptel durement frappé par la sécheresse de 1973 a depuis, augmenté d'environ 100 %. Ces deux phénomènes ont des conséquences sur l'environnement et donnent un coup de pouce à la désertification ».

Selon M. Grainger, l'exploitation démesurée des pâturages, la culture excessive des terres, la mauvaise irrigation et le déboisement sont les principaux responsables de l'implacable avance du désert.

Les rares forêts du Sahel se vident, laissant ainsi le champ libre à l'érosion éolienne et, la dernière miracle qu'est l'eau devient vite un mirage.

Le bois représente entre 80 et 90 % de la consommation énergétique des Sahéliens et si un frein n'est pas mis au déboisement effréné, les forêts ne fourniront plus que 20 % du bois de combustion d'ici la fin du siècle, soutient-on à l'Agence américaine pour le développement international (USAID).

Trouver un équilibre entre la démographie galopante et les maigres ressources de la région n'est pas chose facile.

Le contrôle des naissances est peu connu et y avoir recours ne changerait vraisemblablement rien au problème, estime une sage-femme d'un hôpital de Ouagadougou.

« Il y a une sélection naturelle qui se fait. Sur une quinzaine d'enfants, un ou deux survivent. Ils sont de plus, utiles aux champs ».

Soins médicaux et absence de guerres ont certes accru l'espérance de vie des 30 millions de Sahéliens.

Mais la croissance démographique et la sédentarisation - favorisée par de nombreux gouvernements sahéliens - ont porté un dur coup à l'environnement.

« Le mécanisme traditionnel d'adaptation à complètement été chambardé », explique M. Ben Salem. « Les habitants du Sahel, zone pastorale par excellence, étaient au fait des problèmes posés par la sécheresse et avaient leurs propres solutions pour y remédier ».

« Les déplacements saisonniers ou irréguliers des nomades avec leur troupeau... constituaient en quelque sorte un rempart contre la détério-

ration de l'environnement », poursuit M. Ben Salem. Après plus de dix ans d'aide, les pays donateurs semblent quelque peu découragés des maigres résultats qu'ont donné leurs millions de dollars. Certains experts restent néanmoins optimistes.

« Le Sahel peut être sauvé », déclare M. Mensah. Le Sahel est « l'une des régions d'Afrique de l'Ouest ayant connu de grandes civilisations, telles que les empires du Ghana, du Mali et du Songhay (sur ses rives du Niger) », souligne-t-il et... malgré un environnement défavorable.

Aujourd'hui, Koubmi Sahel, capitale de l'empire du Ghana, qui prospéra du IX^e au XI^e siècle, est totalement enfouie sous les sables de la Mauritanie du Sud.

Chenguiti, une ancienne capitale islamique, est à moitié engloutie par les dunes du Nord-Est de la Mauritanie.

Selon une étude préparée pour la conférence des Nations-Unies sur la désertification, qui s'était tenue à Nairobi en septembre 1977, rien ne permet de prévoir la sécheresse et les variations climatiques.

Pour certains pays industrialisés, la sécheresse n'est qu'un « mythe » brandi par les gouvernements de la zone sahélienne pour obtenir davantage de fonds de la Communauté internationale.

En 1981, par exemple, quelques 1,3 milliard de dollars ont été octroyés aux pays sahéliens, - qui se classent au premier rang des États les plus pauvres de la planète - rappelle Mme de Lattre.

L'aide annuelle per capita - à 40 dollars élevée au monde - y est de 40 dollars. Malgré tout, indique M. Grainger, « il n'y a pas eu de réels progrès pour endiguer la désertification ».

Seuls deux gouvernements sahéliens ont mis sur pied des programmes pour contrôler l'avance du désert et éviter que leur pays ne devienne des châteaux de sable.

Seulement \$13,4 millions (8 %) des \$162 millions d'aide octroyée par l'ONU et 1,4 % des sommes offertes par les pays industrialisés ont directement été consacrés à la lutte contre la désertification, au reboisement et à l'écologie.

Enfin, les programmes internationaux ou régionaux recommandés à la conférence de Nairobi afin de prévenir un autre « choc sahélien » dorment toujours dans les sables.

Les bons choix pour alléger les souffrances des populations sahéliennes ne se feront pas du jour au lendemain, estime M. Mensah.

« C'est une question d'expérience et de temps. Il faut être patient ».

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

Maison des sciences

juin 1989. À maintes reprises, l'ancien ministre Gilbert Paquette avait prévu l'inauguration officielle pour 1987.

S'il n'a pas endossé les thèmes du comité conjoint Québec-Montréal, le conseil a par contre retenu l'un de ses trois scénarios concernant la taille et le coût du projet.

Le comité conjoint Québec-Montréal avait présenté trois hypothèses de scénario: un immeuble de 250.000 pieds carrés construit au coût de \$ 65,2 millions, un immeuble de 350.000 pieds carrés au coût de \$ 91,3 millions et un immeuble de 450.000 pieds carrés au coût de \$ 117,4 millions.

Dans son document envoyé à Québec, le conseil de la Société de la Maison des sciences se dit donc d'accord avec la plus modeste des hypothèses. Un membre de la société, qui désire garder l'anonymat, a expliqué que construire une Maison des sciences plus grande coûterait trop cher en ressources matérielles et humaines, et reporterait l'ouverture à la fin de 1990. Mais pour permettre une expansion éventuelle, le conseil propose de construire la Maison sous formes de modules.

Interrogé au sujet du document, l'adjoint au président du conseil, M. Guy Duquette (un fonctionnaire prêté par le ministère de la Science et de la Technologie), a refusé de donner des détails. Il a cependant accepté de dévoiler l'échéancier arrêté par le conseil:

■ un comité formé de quatre membres du conseil d'administration est responsable de trouver la mission thématique. Il doit présenter son rapport avant le 1er avril prochain. D'ici là, il consultera la plupart des intervenants dans le monde scientifique de Montréal et du Québec, et quelques muséologues scientifiques de l'étranger;

■ les concours architecturaux aura lieu en juin. Le gagnant et le projet architectural seront connus seulement à la mi-octobre;

■ des ingénieurs prépareront ensuite les plans et devis. Ceux-ci seront prêts en mai 1986;

■ les appels d'offres occuperont les cinq mois suivants. Le contracteur sera choisi en octobre ou novembre 1986;

■ ensuite, réception des soumissions. Trois autres mois. En février 1987, sur un sol gelé, on commencera l'arpentage;

■ selon le plan du conseil, les travaux ne devront pas durer plus que deux ans. La Maison des sciences sera terminée en février 1989, mais en partie seulement;

■ enfin, il faudra procéder au montage du matériel d'exposition. L'ouverture partielle aura lieu en juin 1989.

D'ici là, il faudra trouver l'orientation thématique de la Maison.

Quant à l'emplacement, le dossier est définitivement réglé, a déclaré hier le président du conseil, M. Doré: ce sera dans l'île Sainte-Hélène.

L'emplacement de la Maison des sciences avait fait les manchettes des journaux durant plusieurs mois, en 1983 et 1984. La question avait même occasionné une autre querelle fédérale-provinciale, Québec (le ministre Paquette) préférant l'île Sainte-Hélène et Ottawa, le Vieux Port de Montréal.

Radio-Canada

a suivi, M. Laberge s'est déclaré très heureux de l'assurance du statu quo que venait de lui donner le premier ministre.

La privatisation des sociétés d'Etat a été au cœur des discussions que le président de la FTQ a eues hier avec le premier ministre du Canada. Des propos de M. Mulroney, M. Laberge a compris que le gouvernement procéderait à de nombreuses privatisations mais qu'à l'instar de Radio-Canada et Air Canada, la société Télélobe serait épargnée.

M. Mulroney nous a dit que tout le monde veut acheter Télélobe, parce que c'est la seule compagnie de la Couronne qui fait de l'argent. On serait bien idiots de la vendre. A-t-il dit qu'il ne la vendrait pas? Il ne l'a pas dit aussi carrément que cela, mais c'est ce que ça voulait dire.

Cette visite du premier ministre à la permanence de la FTQ s'inscrit dans la tournée de consultations que le gouvernement conservateur a entreprise en vue de l'élaboration du budget que le ministre des Finances, M. Michael Wilson, déposera en Chambre dans quelques semaines. Au cours de ce bref séjour à Montréal, M. Mulroney a participé aux festivités du 75^e anniversaire du club de hockey Canadien, il a eu un tête-à-tête avec le chef libéral, Robert Bourassa, il s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires fédéraux stationnés à Montréal et a rencontré plusieurs organisateurs de son parti. Il a indiqué hier son intention de revenir au Québec pour consulter les dirigeants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

M. Mulroney a été membre de la Commission Cliche, créée en 1974 par le gouvernement Bourassa pour enquêter sur le monopole exercé à l'époque par la FTQ dans l'industrie de la construction. Depuis la publication du rapport de la commission, blâmant sévèrement les méthodes de la FTQ, MM. Mulroney et Laberge était plutôt perçus comme des adversaires que des amis. À l'occasion de cette première visite d'un premier ministre canadien à la permanence de la centrale syndicale, MM. Mulroney et Laberge ont fait la paix et n'avaient l'un pour l'autre que des louanges.

Les entretiens Mulroney-Laberge ont porté sur une foule de sujets, mais principalement sur le chômage, le sommet économique de mars à Ottawa auquel la FTQ s'est engagé à participer, la déréglementation, la refonte des règles devant régir l'assurance-chômage, la réduction du déficit fédéral et l'inviolabilité du principe d'universalité des programmes de sécurité sociale. Sur autant d'épineux problèmes, M. Laberge n'a pu déceler de désaccord et se dit sur la même longueur d'onde que le premier ministre. « Si le gouvernement est aussi préoccupé du chômage qu'il l'affirme et qu'il veut tout faire pour créer des emplois, nous serions fous de ne pas collaborer avec lui ». A ses côtés, M. Mulroney a rappelé qu'il voyait le mouvement syndical comme « un partenaire indispensable » dans la recherche des solutions aux problèmes économiques.

Invité à expliquer pourquoi la FTQ semblait soudainement prendre ses distances vis-à-vis du NPD en faveur d'un rapprochement vers le Parti conservateur, M. Laberge a reproché aux journalistes de s'empêtrer dans leurs propres analyses. Dans l'esprit de M. Laberge, il ne fait pas de doute que les orientations sociales du NPD demeurent plus acceptables à la FTQ que celles du Parti conservateur. Mais sur la question constitutionnelle et la place du Québec dans l'ensemble canadien, la position du NPD irrite M. Laberge qui applaudit, par ailleurs, à l'esprit d'ouverture et à la nouvelle ère de collaboration fédérale-provinciale lancée par l'entrée en fonction du premier ministre Mulroney.

Travailler

est souvent très élevé et ceux-ci sont souvent périmés au moment où ils sont disponibles.

Les attitudes face à la francisation varient selon l'âge. Ainsi, « le nouvel employé qui s'exprime au moyen d'une terminologie uniquement française n'est tout simplement pas compris dans plus d'un atelier d'une usine ou d'un service un tant soit peu technique ».

Mais, note le CLE, « le problème de l'absence de motivation est irréductible à un simple conflit de générations et on ne pourra se bercer longtemps avec l'illusion que la prochaine génération fera ce que ses aînés n'auront pas pu accomplir ».

Henri Bourassa

ses, ce qui m'a permis d'assister à je ne sais combien de bénédictions de cloches, de bénédictions d'églises, d'intronisation de nouveaux curés.

Le plus souvent, toutes ces cérémonies d'une très belle liturgie hélas depuis oubliée et négligée, étaient présidées par, on disait à l'époque Sa Grandeur, Mgr l'archevêque Bruchési. On n'en était pas encore à l'Excellence. Mgr Bruchési était à mon endroit d'une aménité, d'une affabilité incomparable. Chaque fois que j'assistais à une fête et qu'il m'y voyait, il prenait toujours le soin de m'inviter et c'était lui qui dans sa magnifique limousine française, tapissée de cuir rouge, avec sur les portières ses armes, venait me reconduire à la maison.

Tout ça pour le salaire de \$ 7 par semaine. Quand j'ai offert mes services au DEVOIR, j'ai quitté le collège, j'étais inscrit à l'université, et Omer Héroux m'a dit: « Écrivez-moi un papier puis je jugerez de vos capacités ». Comme le théâtre était mon vice et que j'assistais toutes les semaines à toutes les représentations, j'avais fait un papier sur le théâtre. Il l'avait trouvé agréable puisqu'il m'avait accepté. Il m'avait envoyé au chef de l'information, qui était Léon Trépanier, qui a été élu par la suite conseiller municipal et qui est devenu une vedette de la scène municipale. Il m'a interrogé sur ce que je faisais, d'où je venais, qui étaient mes parents, et il en a conclu que puisque je vivais dans ma famille, \$ 7 par semaine pour mes besoins était suffisants.

Henri Bourassa ne connaissait pas son personnel. En dehors d'Omer Héroux, de Georges Pelletier et de quelques autres, il n'avait aucune relation avec ses employés. On le rencontrait dans le hall, on le saluait, mais jamais il ne nous interrogeait, jamais il ne nous posait une question. À un point tel qu'un jour M. Héroux m'a confié la tâche la plus diplomatique qui soit, de porter à M. Henri Bourassa à 8 h 30 l'épreuve de son article qui devait paraître le jour même pour qu'il le corrige lui-même. Tous les matins, je prenais le tramway, je me rendais à Outremont, où habitait M. Bourassa, il me recevait en robe de chambre, la pipe à la bouche, il me disait bonjour, me demandait mon nom tous les jours. Il s'asseyait à son pupitre et il corrigeait ses épreuves en fumant je ne sais combien de pipes. Jamais cet homme ne s'est intéressé à moi.

Tel il était à mon endroit, tel il était à l'endroit de tout le monde. Il avait quelques êtres de choix, dont Pelletier, Héroux et le typographe qui seul avait le droit de composer ses articles. Il était le seul qui se retrouvait dans son texte.

La salle de rédaction, qui n'était pas plus grande qu'une cuisine de campagne, réunissait de 10 à 12 rédacteurs et tout à côté, dans une salle qui avait deux fois la superficie de la nôtre, était le bureau de M. Bourassa. Il ne s'y montrait qu'une fois ou deux par semaine.

Quand je suis entré au DEVOIR, il était situé rue Saint-Jacques, au 71A, près de la côte de la Place d'Armes et voisin de son rival, l'organe libéral, le quotidien Le Canada, qui avait alors comme directeur M. Fernand Rinfret. Ce dernier est par la suite devenu maire de la ville. Le DE-

sité et la motivation diminuent.

Les informateurs du CLE sont par ailleurs unanimes à dénoncer l'irresponsabilité des milieux de l'éducation. Les entreprises, note-t-on, ne peuvent transformer des comportements linguistiques basés sur une évolution naturelle en prenant sur elles de compenser les lacunes de la formation de base. Le message est clair: « Il y a urgence de changement dans le milieu de l'éducation ».

Les progrès de la francisation de la terminologie dépendent aussi de la langue des clients: ceux qui font d'abord des affaires avec l'extérieur du Québec « ne retirent pas d'avantage de la francisation ». Mais même au Québec, dans l'industrie automobile en particulier, « la pénétration du vocabulaire français se mesure davantage à une sorte d'indifférence. De plus en plus de clients s'affirment en français; cependant, cet état de fait n'a pas vraiment d'impact sur la terminologie française, ni sur sur la motivation des travailleurs en général ».

Le CLE se montre par ailleurs critique par rapport aux services gouvernementaux comme la Banque de terminologie du Québec. Elle sert davantage les traducteurs que les travailleurs eux-mêmes. Elle est trop complexe.

Quant aux services linguistiques que se donnent certaines entreprises, leurs responsables se plaignent d'avoir à suppléer à une formation insuffisante pour leurs employés « dans le seul but d'améliorer la base même des communications de travail ».

Le CLE note enfin les difficultés particulières des entreprises de haute technologie. Dans ces domaines, la traduction ne fait qu'ajouter aux coûts qui finalement à « un impact relativement faible quant à la diffusion et à l'implantation des termes ». Il est préférable de créer directement en français mais encore faut-il que « l'on perçoive la faisabilité et la rentabilité de projets semblables ».

Tout compte fait, « il semble bien que l'accès des francophones aux degrés les plus sophistiqués de l'activité technologique se fera pour une large part en anglais. (...) La liberté de manoeuvre du français dans les communications techniques au sein des entreprises demeure tout aussi limitée qu'elle l'était en 1978 ».

En conclusion, note le CLE, les grandes entreprises constatent « qu'une large part de la société québécoise demeure invisible, sinon inactive dans les questions de francisation ». C'est en particulier le cas de la PME et des milieux d'éducation. Le CLE note en particulier avec amertume l'indifférence de l'école Polytechnique à ses travaux auxquels on avait pourtant invité à participer.

Henri Bourassa

ses, ce qui m'a permis d'assister à je ne sais combien de bénédictions de cloches, de bénédictions d'églises, d'intronisation de nouveaux curés.

Le plus souvent, toutes ces cérémonies d'une très belle liturgie hélas depuis oubliée et négligée, étaient présidées par, on disait à l'époque Sa Grandeur, Mgr l'archevêque Bruchési. On n'en était pas encore à l'Excellence. Mgr Bruchési était à mon endroit d'une aménité, d'une affabilité incomparable. Chaque fois que j'assistais à une fête et qu'il m'y voyait, il prenait toujours le soin de m'inviter et c'était lui qui dans sa magnifique limousine française, tapissée de cuir rouge, avec sur les portières ses armes, venait me reconduire à la maison.

Tout ça pour le salaire de \$ 7 par semaine. Quand j'ai offert mes services au DEVOIR, j'ai quitté le collège, j'étais inscrit à l'université, et Omer Héroux m'a dit: « Écrivez-moi un papier puis je jugerez de vos capacités ». Comme le théâtre était mon vice et que j'assistais toutes les semaines à toutes les représentations, j'avais fait un papier sur le théâtre. Il l'avait trouvé agréable puisqu'il m'avait accepté. Il m'avait envoyé au chef de l'information, qui était Léon Trépanier, qui a été élu par la suite conseiller municipal et qui est devenu une vedette de la scène municipale. Il m'a interrogé sur ce que je faisais, d'où je venais, qui étaient mes parents, et il en a conclu que puisque je vivais dans ma famille, \$ 7 par semaine pour mes besoins était suffisants.

Henri Bourassa ne connaissait pas son personnel. En dehors d'Omer Héroux, de Georges Pelletier et de quelques autres, il n'avait aucune relation avec ses employés. On le rencontrait dans le hall, on le saluait, mais jamais il ne nous interrogeait, jamais il ne nous posait une question. À un point tel qu'un jour M. Héroux m'a confié la tâche la plus diplomatique qui soit, de porter à M. Henri Bourassa à 8 h 30 l'épreuve de son article qui devait paraître le jour même pour qu'il le corrige lui-même. Tous les matins, je prenais le tramway, je me rendais à Outremont, où habitait M. Bourassa, il me recevait en robe de chambre, la pipe à la bouche, il me disait bonjour, me demandait mon nom tous les jours. Il s'asseyait à son pupitre et il corrigeait ses épreuves en fumant je ne sais combien de pipes. Jamais cet homme ne s'est intéressé à moi.

Tel il était à mon endroit, tel il était à l'endroit de tout le monde. Il avait quelques êtres de choix, dont Pelletier, Héroux et le typographe qui seul avait le droit de composer ses articles. Il était le seul qui se retrouvait dans son texte.

La salle de rédaction, qui n'était pas plus grande qu'une cuisine de campagne, réunissait de 10 à 12 rédacteurs et tout à côté, dans une salle qui avait deux fois la superficie de la nôtre, était le bureau de M. Bourassa. Il ne s'y montrait qu'une fois ou deux par semaine.

Quand je suis entré au DEVOIR, il était situé rue Saint-Jacques, au 71A, près de la côte de la Place d'Armes et voisin de son rival, l'organe libéral, le quotidien Le Canada, qui avait alors comme directeur M. Fernand Rinfret. Ce dernier est par la suite devenu maire de la ville. Le DE-

L'achat de Melchers

Duhaime: la SAQ devra faire la preuve de la rentabilité du projet

TROIS-RIVIERES (PC) — Le ministre des Finances du Québec, M. Yves Duhaime, n'est pas contre l'idée de voir la Société des alcools du Québec se porter au secours des emplois de l'usine Melchers à Berthierville, mais affirme que la SAQ devra faire « la preuve par quatre » de la rentabilité du projet avant que le gouvernement du Québec ne consente la moindre action dans ce domaine.

Au cours des derniers jours, la Société des alcools du Québec s'est montrée intéressée à acquérir l'usine Melchers, de Berthierville, qui doit fermer ses portes d'ici le mois de juin.

Si le milieu des affaires québécois se montre réticent à voir la société d'Etat se lancer dans la distillation d'alcool, le ministre des Finances du Québec, pour sa part, ne serait pas contre cette idée à condition qu'elle soit rentable.

« Si la Société des alcools peut faire la preuve de la rentabilité du projet, je ne vois pas pourquoi on ne regarderait pas ça. Le fardeau de la preuve est entre les mains de la SAQ et seul le critère de rentabilité déterminera notre position finale dans ce dossier. »

Il y a quelques jours, le président

de la Société des alcools du Québec, M. Jean-Guy Lord, s'est rendu à Berthierville à la demande du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, pour s'enquérir de la situation.

On ne sait pas encore de quelle façon pourrait se manifester l'implication éventuelle de la SAQ dans le dossier. On a parlé d'une entente avec l'entreprise privée pour la fabrication d'alcool, de l'utilisation des installations actuelles pour l'embouteillage des produits de la SAQ ou encore de la possibilité que la société d'Etat distille les alcools dont elle a besoin dans ses différents produits.

Le comité de Cotret

Entre-temps, les intervenants dans le dossier de la fermeture de la distillerie Melchers se réuniront dans les 48 heures afin de trouver une solution au problème des 48 employés de l'entreprise qui doivent être mis à pied dès vendredi.

C'est ce qu'a révélé à Montréal le coordonnateur du Comité de sauvegarde des emplois de la Melchers, Jean-Marc Ferland, hier soir, à l'issue d'une première réunion du comité mis sur pied par le président du Conseil du trésor, M. Robert-René de Cotret.

Ce comité, qui a le mandat de rechercher une solution de rechange à long terme au problème résultant de la fermeture définitive prévue pour le mois de juin, a tenu une première réunion exploratoire hier soir à Montréal.

Le Comité de sauvegarde avait déjà annoncé qu'il se retirerait de ce comité à moins d'obtenir l'assurance que l'on réglerait au préalable la question des mises à pied déjà prévues.

Selon M. Ferland, le ministre de Cotret s'est engagé hier soir à convoquer dans les 48 heures une rencontre portant précisément sur le sort qui sera réservé à ces employés. Doivent participer à cette rencontre, outre M. de Cotret, des représentants du gouvernement provincial, des compagnies Seagram et Melchers, le maire de Berthierville, M. Jules Guévremont, le président du syndicat et le coordonnateur du Comité de sauvegarde des emplois.

Entre-temps, quatre employés syndiqués de la distillerie de même que la présidente du Regroupement des gens à faibles revenus, Mme Thérèse Grimard-Richer, maintiennent leur menace de déclencher une grève de la faim vendredi si les avis de mises à pied ne sont pas retirés d'ici là.

Le procès de Sharon contre Time Time rectifie pendant que le jury délibère

NEW YORK (AFP) — Le jury chargé de se prononcer sur la plainte en diffamation déposée par le général israélien Ariel Sharon contre l'hebdomadaire américain Time a commencé à délibérer lundi en fin d'après-midi au tribunal de New York et s'est séparé dans la soirée sans rendre de verdict.

Les délibérations ont débuté vers 17 h 00 et se sont poursuivies jusqu'à 21 h 00. Les six jurés, qui apparemment n'ont pas eu le droit de rentrer chez eux, doivent se retrouver mardi matin.

Avant le début des délibérations, le juge Abraham Sofaer, qui a dirigé les débats depuis l'ouverture du procès le 13 novembre, a donné pendant deux heures ses dernières instructions au jury.

Les jurés devront décider si, comme il l'affirme, l'ex-ministre israélien de la Défense, qui demande \$ 50 millions de dommages-intérêts, a été diffamé par un article de Time paru le 21 février 1983.

L'article soutenait que M. Sharon avait discuté avec les phalangistes libanais de la nécessité de venger l'assassinat du président-élu libanais Bechir Gemayel. Cet article suggérait qu'il avait incité les Chrétiens à perpétrer les massacres de Sabra et Chatila en septembre 1982, deux jours après la mort de Bechir Gemayel.

Le juge Sofaer a indiqué au jury qu'il devrait rendre son verdict à l'unanimité en prenant en compte trois différents aspects de la question.

Les jurés auront à décider si l'ar-

ticle incriminé était ou non diffamatoire. Il leur faudra donc déterminer si M. Sharon « a consciemment incité ou activement encouragé » les phalangistes à tuer les réfugiés palestiniens.

S'ils estiment que l'article était diffamatoire, ils pourront passer au deuxième point, à savoir: est-ce que les informations de Time étaient fausses?

Enfin, ils auront à décider si l'hebdomadaire américain avait cherché par « malveillance » à ternir la réputation du général Sharon qui détient actuellement le portefeuille de l'Industrie et du Commerce.

Time avait tout d'abord affirmé que l'article litigieux était basé sur l'annexe B du rapport de la commission d'enquête israélienne sur les massacres, annexe restée secrète. Le juge Yitzhak Kahane, qui avait présidé la commission, a indiqué au tribunal la semaine dernière que rien, dans les documents secrets, n'indiquait que le général Sharon avait conseillé la vengeance aux phalangistes.

Dans son édition de lundi, Time a publié un rectificatif et déclaré reconnaître et regretter son erreur. L'hebdomadaire continue cependant d'affirmer que sur le fond, l'article était exact.

À sa sortie du Palais de justice, M. Sharon a déclaré lundi soir qu'il avait obtenu une « victoire morale totale ». Interrogé sur le rectificatif de Time, le ministre a ajouté: « Je ne vois là aucune rétractation, simplement une nouvelle diffamation, un écran de fumée de mensonges ».

Son épouse Corinne est rentrée précipitamment, à son tour, quand elle a appris jeudi soir l'hospitalisation du premier ministre. C'est seulement vendredi matin qu'elle est arrivée à Québec et non jeudi soir comme on le rapportait la semaine dernière.

M. Lévesque, comme on sait, a obtenu son congé de l'hôpital Enfant-Jésus de Québec vers 16 heures vendredi. La batterie de tests qu'il a subis n'a permis de déceler aucune maladie.

En conférence de presse, les deux médecins qui ont dirigé ces examens, les Dr Pierre Langelier et Jean-Pierre Bouchard, se sont même montrés surpris qu'un si grand fumeur de 62 ans compte parmi les 10 % des gens les plus en santé de sa catégorie d'âge.

Quelques heures après sa sortie de l'hôpital, on apercevait le premier ministre en train de dîner en tête à tête avec Corinne au restaurant Le Continental dans le Vieux-Québec.

Israël

frontière israélo-libanaise. Ce premier retrait concerne en particulier Saïda, la capitale du Sud-Liban.

Israël entend cependant assurer le maintien de l'Armée du Sud-Liban du général Antoine Lahad, une milice créée, financée et entraînée par les Israéliens, sur une bande du territoire libanais longeant cette frontière, afin de garantir la sécurité du nord de la Galilée. Beyrouth s'est toujours opposé à la présence de l'Armée du Sud-Liban dans la région.

S'exprimant peu avant l'ouverture de la réunion du cabinet sur le plan de retrait des troupes israéliennes, M. Pérès avait indiqué que chacune des autres phases devrait être approuvée par le gouvernement après un examen attentif de la situation sur le terrain. « Cela nous donnera le temps, à nous et aux autres parties concernées, d'envisager l'éventualité d'un accord politique », a-t-il dit.

« Nous restons ouverts à des négociations pour des arrangements de sécurité, mais malheureusement le Liban est sous la coupe totale de la Syrie qui a adopté les positions les plus radicales au Proche-Orient », a-t-il estimé.

Selon M. Pérès, « les militaires israéliens rencontreront encore une fois cette semaine leurs homologues

libanais à Nakoura, mais il est bien évident que ces pourparlers n'ont pas le moindre sens si les parties concernées ne se rendent pas compte de leur utilité », a-t-il indiqué.

Le premier ministre s'est refusé à fixer un calendrier des étapes du retrait israélien. « J'espère qu'en octobre ou septembre prochains, nos troupes auront en principe regagné leurs bases en deça de la frontière internationale israélo-libanaise », a-t-il dit.

« Nous aurions voulu éviter un nouveau bain de sang éventuel entre les différentes communautés libanaises (...) Les Casques bleus de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban) devraient protéger les habitants des camps palestiniens du Sud-Liban qui seront les plus exposés après le départ de nos troupes », a ajouté M. Pérès.

Par ailleurs, deux observateurs français, les adjoints-chefs Patrice Grécourt et Henri Perrot, ont été tués lundi, par des inconnus qui ont ouvert le feu alors qu'ils traversaient en jeep le faubourg chiite de Jal el-Balah, à Bourj el-Barajneh, près de l'aéroport international de Beyrouth.

La « Djihad islamique » a revendiqué l'assassinat des deux observateurs français dans un appel téléphonique à une agence de presse étrangère à Beyrouth.

Un interlocuteur anonyme se réclame de cette organisation a justifié cette action en affirmant que les deux militaires français avaient été « pris en flagrant délit, alors qu'ils espionnaient les positions et les mouvements de notre organisation dans la banlieue islamique (au sud de Beyrouth) dans le cadre de leur mission de renseignement pour les services de l'OTAN, d'Israël et des Kataeb (phalangistes libanaises) ».

À Paris, le ministre des Relations extérieures a exprimé « sa très vive émotion » et s'est « incliné devant la mémoire de ces deux Français, morts à Beyrouth au service de la paix » en exprimant ses condoléances aux familles. Le ministre de la Défense, M. Charles Hernu, a lui aussi transmis ses condoléances aux familles et au colonel Jean Susini, commandant du contingent d'observateurs français.

Ces meurtres portent à quatre le nombre d'observateurs français tués depuis la mise en place au Liban, en avril 1984.

AUJOURD'HUI

Le centre Colette-Maher, 9924, boul. St-Laurent, vous convie à participer à une leçon gratuite de yoga, à 14 h. 387-7221.

Les Ateliers d'éducation populaire de Mercier sont un groupe populaire offrant des cours, activités et services aux gens du Plateau Mont-Royal. Les inscriptions pour cette session d'hiver ont lieu ce mardi de 19 h à 21 h et ce mercredi de 14 h à 16 h. 271-4084.

Ceux qui désirent tirer le maximum de leurs skis de randonnée profiteront des conseils gratuits d'experts sur le fartage, au service des activités sportives de Saint-Laurent, tous les mardis à 19 h, jusqu'au 9 février, à la cafétéria de la polyvalente Emile-Legault, 2395, boul. Thimens.

Madeleine Adam donnera des leçons d'essai gratuites de « respire-relaxe » et « yoga antistress » au Centre de yoga occidental, 10524, boul. Pie-IX. 327-2323.

Vous avez 40 ans et plus, vous êtes en bonne santé, vous avez besoin de vous sentir utile, vous croyez que les générations ont intérêt à se regrouper, vous pensez que les enfants ont surtout besoin de tendresse, d'affection et de caresses: il vous faut communiquer avec les Grand-Mères/Caresse au 522-4958.

Conférence du Dr Yves Lévesque, omnipraticien, au centre d'accueil Fran-

çois-Séguenot, 13950, rue Notre-Dame est, à 19 h 30. Il y parlera de « démythification du cancer et de contrôle de la douleur ». 645-5962.

Le YMCA Hochelaga-Maisonneuve, 4567, rue Hochelaga, procède actuellement à l'inscription de la session d'hiver '85. Au choix: des cours de ballet-jazz, danserxerie, conditionnement physique, soins du dos, natation, etc. 255-4651.

Colloque du Mouvement des femmes chrétiennes intitulé « Peut-on s'adapter aux situations de crise économique? », au centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, de 14 h 30 à 22 h. 931-7311, poste 303.

Sœur Suzanne Lafèche, r.f.p., animerà une soirée de prière vocationnelle pour garçons et filles de 18 à 30 ans au Centre vocationnel, 827, rue Sherbrooke est, de 18 h à 22 h 30. 526-9485.

L'Association des hommes séparés ou divorcés de Montréal tiendra sa réunion à 19 h 30 au centre Saint-Pierre-Apôtre, 1212, rue Panet, 2^e étage, salle 202. Le thème en sera « Les hauts et les bas de la garde partagée ». 323-7985.

Rencontre d'information sur la question des reprises de possession, organisée par Ressources-Logement Villaray. Rendez-vous au 8196A, rue St-Denis, à compter de 19 h 30. 387-3106.

LES AFFAIRES ... EN QUELQUES LIGNES

PAUL DURIVAGE

La B de M a payé \$ 718 millions pour acquérir Harris Bankcorp

La Banque de Montréal a divulgué dans son rapport annuel avoir payé \$ 718 millions (can) pour l'achat de 100 % des actions votantes de Harris Bankcorp Inc. de Chicago en septembre dernier.

La Banque ajoutait alors des actifs nets de \$ 571 millions à son bilan, ce qui en faisait la seconde banque canadienne en terme d'actif. La forte prime payée sera amortie sur une période de 25 ans.

La Banque a par ailleurs établi ses créances douteuses à \$ 1,4 milliard en 1984, comparativement à \$ 1,3 milliard en 1983. Ces créances douteuses sont des prêts dont les intérêts sont passés dus depuis 90 jours. L'augmentation de ce poste est attribuable entièrement à une décision d'y inclure tous les prêts consentis à l'Argentine. Ceux-ci totalisent \$ 348 millions.

Au cours de leur assemblée annuelle tenue hier à Toronto, les actionnaires ont approuvé une augmentation du capital-actions autorisée de 100 millions à 200 millions. « Il ne reste virtuellement plus de capital autorisé à émettre », a expliqué le président de la Banque, M. William Mulholland.

À la Bourse de Toronto hier, la Banque de Montréal gagnait 50 cents à \$ 26 1/2.

Nestlé rachète Hills Brothers

Le groupe industriel suisse Nestlé a racheté la société de café américaine Hills Brothers Inc. de San Francisco. Le coût de l'opération n'a pas été révélé.

Hills Brothers, qui emploie un millier de personnes, compte quatre unités de production : à San Francisco, Edgewater au New Jersey, La Nouvelle-Orléans, et à Casa Grande en Arizona. En 1983, la société américaine, qui appartenait à un groupe d'investisseurs privés, a réalisé un chiffre d'affaires de \$ 350 millions US aux États-Unis et au Canada.

Nestlé, le premier groupe industriel suisse, avait lancé une option de rachat de cette société en avril 1984.

Rolland veut racheter ses actions

Rolland inc. de Montréal a annoncé qu'elle a l'intention de tenir le 22 février 1985 une assemblée extraordinaire des détenteurs d'actions de classe B à droit de vote limitée et une assemblée extraordinaire des détenteurs d'actions privilégiées aux fins d'adopter une résolution autorisant un amendement à ses statuts pour réduire de \$ 104 et \$ 55 par action le prix auquel les actions privilégiées peuvent être rachetées.

Si cette résolution était adoptée, Rolland inc. a l'intention de racheter ces actions privilégiées. Ce rachat pourrait avoir lieu au cours des mois d'avril ou de mai 1985. Les avis d'assemblées seront adressés prochainement aux actionnaires.

Citroen espère une hausse de 7 % de ses ventes en 1985

Automobiles Citroen espère immatriculer 240,000 voitures particulières en France cette année, contre 224,200 en 1984, soit une augmentation d'environ 7 %. Elle compte ainsi maintenir le taux de pénétration de la marque aux environs de 13 %, comparativement à 12,8 % en 1984.

Le président de la firme, M. Jacques Calvet, a pris d'importantes mesures en 1984 sur le plan de la gestion. Les gammes ont également été étoffées, l'entretien sera poursuivi cette année.

Selon Citroen, la croissance viendra principalement des ventes du modèle BX et des utilitaires, mais on table également sur un développement de la CX et de l'Axel.

Le bénéfice de Denison baisse

Le bénéfice de Denison Mines a diminué de 20 % de 1983 à 1984, reflétant en cela la baisse du prix du lingot.

La compagnie minière diversifiée de Toronto a réalisé un bénéfice net de \$ 80,5 millions ou \$ 1,61 par action ordinaire au terme de son dernier exercice financier. Il s'agit d'une baisse appréciable par rapport aux \$ 100,3 millions ou \$ 2,54 affichés un an plus tôt.

La compagnie a par ailleurs dévoilé son projet d'émettre pour \$ 150 millions d'actions privilégiées.

À la Bourse, les actions de classe A ont fermé à un cours inchangé par rapport à la veille, soit \$ 16.

Cancom monte en flèche

Les actions de la société de Communications par Satellites Canadiens Cancom Inc. montent en flèche à la Bourse à la faveur de la publication de premiers résultats d'exploitation favorables après plusieurs trimestres de déboires, prévus comme imprévus.

Le titre inscrit en Bourse en décembre 1983, à la faveur des dispositions du Régime d'Épargne-actions du Québec à un prix de \$ 5, a gagné 25 cents hier pour s'établir à \$ 4,05. Il avait progressé de 30 cents au cours de la semaine dernière.

Cancom a réalisé une perte de \$ 1,5 millions pour le premier trimestre terminé le 30 novembre dernier. Il s'agit d'une baisse de presque la moitié par rapport au déficit de \$ 2,5 millions affiché un an plus tôt.

TransCanada Pipelines signe avec deux clients américains

Le distributeur de gaz naturel TransCanada PipeLines a conclu un accord de tarifs avec deux importants clients américains.

Les volumes en cause représenteraient une hausse appréciable des ventes de gaz de l'Alberta dès le 1er février. Les autorités réglementaire doivent approuver les accords.

Le titre a gagné 1/4 à 21 1/2 en Bourse hier.

Systemhouse à l'emploi de l'ONU

Un contrat de \$ 1,1 million a été octroyé à la compagnie Systemhouse d'Ottawa, par les Nations Unies.

La compagnie informatique devra développer un système d'information de gestion pour le programme alimentaire mondial.

Les actions de classe A ont gagné 8 cents à \$ 1,45.

Amoco demande un permis d'exporter

Amoco Canada Petroleum Ltd a adressé à l'Office national de l'énergie une nouvelle requête pour obtenir un permis d'exporter du gaz, l'ONE ayant rejeté en décembre sa demande originelle pour le motif que le prix proposé était trop bas.

La société veut exporter à la Washington Power Co. 45,3 millions de mètres cubes de gaz par le pipeline de la Westcoast Transmission.

La valeur totale de la vente proposée est de \$ 6 millions US environ.

Entreprise CP vend une filiale

Les Entreprises Canadiennes Pacifique Ltd de Calgary ont vendu leur filiale à part entière Baker Commodities Inc. à son président, M. J.M. Andreoli.

Les détails de la transaction n'ont pas été révélés.

Coastal abandonne le négoce

Coastal International a annoncé qu'elle abandonnait ses activités de négoce du pétrole à Houston par ce que déficitaires et trop incertaines.

Les actions de classe A de la compagnie établie aux Bermudes ont perdu 50 cents à \$ 5 1/2.

Neti prend de l'expansion

La compagnie de haute technologie Neti Technologies a l'intention d'acquérir le commerçant d'ordinateurs Huron Leasing Inc, dans un échange d'actions.

À la Bourse de Vancouver, Neti a gagné \$ 1 à \$ 10 1/4.

Hydro-Québec procédera à l'ouverture de ses bureaux new-yorkais en février



M. Claude Descôteaux

ANGÈLE DAGENAI

Hydro-Québec inaugurera fin février ses nouveaux bureaux new-yorkais en invitant tout le gratin politique et financier de la Nouvelle-Angleterre à une réception monstre à l'hôtel Plaza. C'est ce que le DEVOIR apprenait hier de source très bien informée.

Cette manifestation de la présence québécoise en terre américaine suivra de près l'autorisation, donnée il y a quelques jours à peine, par la Commission des services publics de l'État de New York, de commencer les travaux de construction de la future ligne Albany-New York qu'alimentera HQ en vertu d'un contrat signé par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, en 1983.

Hydro-Québec aura donc pignon sur rue dans la capitale de la finance américaine au 126 East, 56e Rue à Manhattan. Ce bureau doit desservir l'ensemble des États-Unis, a expliqué hier M. Claude Descôteaux, représentant d'Hydro-Québec à New York (entré en fonction en juillet dernier), mais s'attachera davantage à ses clients de la Nouvelle-Angleterre à qui HQ vendait l'an dernier quelque \$350 millions d'électricité.

M. Descôteaux termine l'aménagement de ses bureaux dans cet immeuble neuf qu'est le « Tower 56 », de taille plutôt modeste - 30 étages - dans le ciel new-yorkais. Tout le mobilier « de facture moderne et de très bon goût », d'ajouter M. Descôteaux, qui meublera la suite de huit pièces

qu'occupe HQ au 26e étage du « Tower 56 » a été manufacturé au Québec.

L'équipe d'Hydro-Québec à New York sera composée, outre M. Descôteaux, de M. Michel Hannyer, ingénieur, et principal adjoint de M. Descôteaux, d'un adjoint à l'administration, d'un secrétaire et d'un commis.

Sous-ministre aux ministères de l'Industrie, Commerce et ensuite à l'Énergie et Ressources, M. Claude Descôteaux a aussi dirigé de 1974 à 1977 le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Il a participé aux négociations qui ont mené il y a deux ans à la signature du contrat d'alimentation de la ligne Albany-New York par le gouvernement québécois et Hydro-Québec.

Remboursement des canettes en aluminium

À deux semaines de l'entrée en vigueur de la consigne, Provigo retient son accord

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

A deux semaines de l'entrée en vigueur de la consigne obligatoire sur les canettes d'aluminium, la plus importante chaîne alimentaire du Québec « n'a pas encore pris la décision » de rembourser systématiquement aux consommateurs les 5 cents qu'ils devront verser à compter du 2 février à l'achat de chaque contenant en aluminium de bière ou de boisson gazeuse.

A partir de cette date, les détaillants devront obligatoirement facturer la consigne aux utilisateurs de canettes. Mais ils sont libres de les rembourser, quitte à les voir se diriger à ce moment chez un concurrent qui accepte de réserver une partie de son entrepôt aux canettes en question. Cette consigne a été instaurée par le ministère de l'Environnement du Québec pour forcer la récupération de ces produits non réutilisables et non bio-dégradables. Le système en bio-consigne constitue en réalité une extension de celui qui permet actuellement aux embouteilleurs de boissons gazeuses et de bière de récupérer plus de 95 % des contenants de verre qu'ils mettent en circulation.

« C'est malheureux à dire mais chez nous, rien n'est acquis en ce qui a trait à la consigne sur les canettes,

a déclaré hier au DEVOIR, M. Gerald Ponton, le secrétaire-adjoint de la compagnie Provigo. Sans vouloir parler au nom des autres détaillants, je vous dirai que le problème de la canette demeure entier car le ministre de l'Environnement n'a pas encore répondu, à ma connaissance, aux recommandations que nous lui avons faites à la mi-décembre. C'est pourquoi nous, les détaillants, attendons et attendrons sa réponse avant de prendre ou d'annoncer une décision. »

Chez Provigo, on a été un peu es-tomaqué par la parution d'articles de journaux au cours des derniers jours, qui portent à croire que cette chaîne alimentaire s'apprête à installer des milliers de « gobe-canettes » dans ses succursales. Il est vrai que Provigo a permis à Envipco d'en installer une dizaine dans ses magasins de Laval. Mais, explique M. Ponton, c'est là une simple « expérience » et non le début d'un système auquel la compagnie est loin d'être acquiesce.

Pour Provigo, il s'agit de mesurer la réaction des clients devant ces nouveaux « gobe-canettes », qui les réduisent à une rondelle d'un quart de centimètre d'épaisseur, avant de débiter deux sous pour l'instant ou cinq, lorsque le système de consigne sera en vigueur. La compagnie veut

aussi connaître en détail les problèmes de manutention et de comptabilité créés par ce système avant de songer à l'instaurer dans ses succursales.

Mais qui va payer ces appareils d'une valeur de \$5000? Voilà la grande question à laquelle Provigo et les autres détaillants n'ont pas de réponse. Un tel appareil, explique M. Ponton, ne pourra être payé avec les deux cents par canettes que le ministre concèdera aux détaillants entre février et juillet. Après cette date, les détaillants ne recevront rien - sauf des clients - pour la manutention et le stockage des canettes.

« Cela nous amène aux problèmes de fond, encore plus importants pour nous, ajoute le porte-parole de Provigo.

« Dans le rapport que nous avons remis à M. Adrien Ouellette à la mi-décembre, nous lui demandons d'abord l'assurance qu'il n'ajoutera pas aux canettes de 85 d'autres consignes en 86 : sur les contenants de jus de fruits, par exemple. Notre industrie ne tient pas à devenir la base du système de récupération officiel. Ces produits nous posent des problèmes de salubrité pour les aliments de nos entrepôts quand ils nous reviennent à demi-vidés et non-stérilisés. L'assurance totale que nous demandons à M. Ouellette, elle s'accompagne

dans notre esprit de l'essai loyal dans quelques villes du Québec de Centres de récupération et de recyclage auxquels nous pourrions fortement contribuer. Cela rendrait enfin rentables les efforts de plusieurs groupes environnementaux et cela nous simplifierait énormément la vie... en libérant nos entrepôts », explique M. Ponton.

Au plan technique, plusieurs questions restent aussi sans réponse pour un détaillant comme Provigo. Ainsi, le nouveau système n'accorde pas la propriété du métal aux détaillants qui le récupèrent. Et les détaillants ne savent pas encore « officiellement » si on leur remboursera la consigne sur les canettes écrasées.

Les « récupérateurs » officiels, soit les distributeurs ou les embouteilleurs, vont demeurer propriétaires des canettes qui, espérent-ils, vont provoquer une hausse spectaculaire des ventes comme ce fut le cas chez nos voisins du Sud. Quant aux « cinq cents » que les consommateurs déposeront en consigne en 85 pour chaque des 350 millions de canettes qui seront lancées sur le marché, ils seront remis - si non réclamés - au Fonds québécois pour la récupération et le recyclage, un organisme para-gouvernemental qui les investira dans l'une ou l'autre de ces deux missions.

L'OPA est controversée

Bonanza s'assure le contrôle d'Inverness

PAUL DURIVAGE

La compagnie pétrolière Bonanza Resources Ltd s'est assurée le contrôle de la société junior Inverness Petroleum Ltd de Calgary à la suite d'une entente conclue avec l'actuel actionnaire majoritaire. Bonanza a du coup annoncé son intention d'étendre l'offre à tous les actionnaires minoritaires afin d'obtenir toutes les actions en circulation.

Campbell Resources Inc a en effet donné son accord pour vendre à Bonanza sa participation de 65 % des 7,734,887 actions émises par Inverness. La vente de la filiale vise à permettre à la société de Toronto d'obtenir les liquidités nécessaires à son exploitation. Elle représente également pour Campbell un retour à sa vocation originale : soit l'exploration et la production de métaux et minéraux ainsi que de charbon, au Canada et aux États-Unis.

Le changement de contrôle résultant de la vente de sa filiale oblige l'acquéreur à faire suivre l'offre aux actionnaires minoritaires, aux mêmes conditions, en vertu de règlements uniformes des commissions

des valeurs mobilières canadiennes. Bonanza a affirmé dans un communiqué vouloir procéder « le plus tôt possible », aussitôt obtenue l'approbation du changement de contrôle par les organismes concernés.

Bonanza a offert pour chaque action d'Inverness, une somme de \$ 4,75 au comptant plus une valeur de \$ 3,00 sous la forme d'une action privilégiée rachetable portant un taux de dividende de 9 % de Bonanza.

Le coût total de l'opération publique d'achat (OPA) pourrait ainsi atteindre près de \$ 60 millions. Au 30 juin dernier, Inverness avait un actif total de \$ 89,9 millions. L'achat des actionnaires totalisait à lui seul \$ 73,4 millions.

Bonanza a par ailleurs proposé de transférer les propriétés d'Inverness au large de la France et de la Sicile, à une nouvelle filiale et que la moitié du produit soit alors retournée aux actionnaires actuels sous la forme d'un dividende extraordinaire.

Rejoint par le DEVOIR, l'analyste I.R. Liepins de la société financière Brault, Guy O'Brien Inc a qualifié l'offre de « désappointante ». Celui-ci recommandait encore récemment l'accumulation des actions d'Inver-

ness en raison de « ses activités d'exploration attrayantes au Canada, aux États-Unis et outremer ».

L'analyste ne s'est pas montré surpris outre mesure par cette annonce. « Il était connu que Campbell Resources avait besoin de liquidités ». Il regrette cependant que les circonstances de la vente se fassent à « des conditions peu généreuses pour les actionnaires minoritaires ».

À son avis, le dividende extraordinaire qui résultera du transfert des propriétés européennes d'Inverness pourrait par ailleurs représenter un montant substantiel, pouvant même atteindre 50 cents. Bien qu'elles ne soient pas encore en production, ces propriétés n'en ont pas moins des potentiels importants. En outre, les propriétés détenues dans les eaux territoriales françaises avoisinent celles en exploitation des sociétés américaines Exxon et Tritan.

Pour sa part, l'analyste pétrolier Philippe Hervieu de Nesbitt Thomson Bongard Inc. a déclaré au DEVOIR que l'offre ne lui semblait pas mauvaise à prendre à ce moment-ci. Il a expliqué que les titres pétroliers se négocient présentement à de faibles cours en raison de la baisse du

prix mondial du baril et du peu d'enthousiasme des investisseurs pour ceux-ci.

M. Hervieu a par ailleurs accueilli avec bonheur qu'un versement en espèce soit fait. « Il s'agit d'un point non sans intérêt après la mauvaise expérience de l'achat de Merland Explorations Ltd par Turbo Resources Ltd ». Après avoir réalisé une prise de contrôle sur Merland, Turbo s'était trouvée dans l'impossibilité financière d'étendre l'offre aux actionnaires minoritaires, en raison de ses recettes insuffisantes.

Lors de l'arrêt des transactions, préalablement à ces annonces à 1:56 heure hier après-midi à la Bourse de Toronto, l'action d'Inverness était déjà en hausse de \$ 1 1/4 à \$ 6 1/2 tandis que 1,200 actions changeaient de mains. À la fermeture le titre était en hausse de \$ 1 1/2 à \$ 6 1/4. Par ailleurs, Bonanza Resources demeurait échangée à \$ 3,95.

L'action d'Inverness s'est transigée dans une fourchette de \$ 4,75 à \$ 8,25 en 1984. Elle valait autant \$ 8,50 fin 1983. Un niveau plancher de \$ 3,20 fut touché lors de l'inscription du titre en Bourse, en 1981.

La livre sterling baisse à un niveau record

LONDRES, (AFP) - La livre sterling a enregistré hier après-midi à Londres un nouveau record absolu de baisse, atteignant le taux de 1,11 dollar.

La livre n'a pu maintenir le petit redressement qu'avait entraîné le relèvement draconien des taux d'intérêt ordonné en début de matinée par la banque d'Angleterre pour la défendre.

Après avoir plongé à 1,112 dollar à l'ouverture du marché, elle était remontée à son point de départ, soit à 1,1295 dollar après l'initiative de la banque centrale et les déclarations du chancelier de l'échiquier (ministre des Finances) visant à rassurer les milieux financiers internationaux. Mais durant l'après-midi, elle a

recommencé à faiblir, pour atteindre pour la première fois à Londres le taux de 1,11 dollar.

Accusé d'indifférence face à la chute libre de la livre sterling sur les marchés des changes, le gouvernement de Mme Thatcher est passé fermement à la contre-attaque hier pour faire renaitre la confiance dans les milieux financiers internationaux.

Il a ordonné à la Banque d'Angleterre d'agir pour entraîner un relèvement vigoureux des taux d'intérêt. En même temps, le chancelier de l'échiquier, M. Nigel Lawson, s'est fait interviewer à l'aube par la BBC pour assurer qu'il n'y aurait pas le moindre relâchement dans la détermination du gouvernement de vain-

cre l'inflation et que toutes les mesures nécessaires seraient prises pour empêcher que le comportement de la livre sterling ne vienne ranimer les pressions inflationnistes.

La Banque d'Angleterre a agi en rétablissant temporairement son taux d'escompte, abolit il y a près de quatre ans, et en le fixant à 12 %. Il en a résulté immédiatement un relèvement à ce niveau des taux de base d'intérêt bancaire que les banques avaient déjà porté vendredi de leur propre chef de 9,5 à 10,5 %, sans parvenir alors à arrêter la dégringolade de la livre.

La spéculation avait encore été encouragée par des articles parus dans la presse dominicale qui affirmaient que Mme Thatcher était

prête à laisser tomber la livre à parité avec le dollar.

L'initiative de la Banque d'Angleterre a un double objet : appuyer par l'action les paroles rassurantes du chancelier de l'échiquier pour faire renaitre la confiance et porter les taux d'intérêt à un niveau suffisamment attractif pour faire revenir vers la place de Londres les capitaux qui ont quitté ces derniers temps.

Elle montre que contrairement à l'impression qui s'était répandue dernièrement, le gouvernement reste prêt, pour défendre la monnaie, à sacrifier la timide reprise de l'activité économique malgré la grogne causée au sein de la majorité par l'accroissement constant du chômage.

DYNAMISETEZ VOTRE REER AVEC FONDS DYNAMIQUE DU CANADA

CROISSANCE MOYENNE ANNUELLE SUR 10 ANS : + 18,4% PAR AN*

Pour obtenir gratuitement le prospectus : 842-1416 ou 1-800-361-5149

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

L'optimisme fait place à la prudence sur le marché des valeurs à Wall Street

M. Vartanig G. VARTAN
(du New York Times)
Traduction Jean-Philippe
TASTET

Période décevante quant aux performances de nombreuses valeurs, 1984 restera pour beaucoup d'investisseurs sur le marché d'échanges une année quelque peu curieuse et qui ne leur aura pas donné toutes les satisfactions qu'ils en attendaient. Ils abordent donc 1985 avec une certaine appréhension, se demandant si l'histoire va se répéter. Ainsi, contrairement à l'optimisme qui règne habituellement en début d'année, c'est plutôt une certaine prudence qui domine l'humeur générale de Wall Street.

« En ce qui concerne le

Les émissions de seconde qualité ont été un peu moins énergiques. Le marché hors-côte a subi de plus importantes pressions, avec un indice Nasdaq fermant à 247,35, en baisse de 11,22%. L'indice de valeur de la bourse d'échanges américaine, lourdement chargé d'émissions du secteur énergétique, a également été traversé par un courant à la baisse, fermant à 204,26, en baisse de 8,41%.

Un secteur que les investisseurs ont semblé favoriser a été celui des émissions à haut rendement. Représentant cette tactique défensive, l'indice Dow Jones des services publics a fini à 149,52 en hausse de 13,41%.

On peut donc se demander quel genre d'année aura été exactement 1984.

investisseurs, le département du Trésor lâchait une bombe au cours du mois de novembre, en annonçant l'introduction de propositions visant à une révision générale du système fiscal. Ceci a eu pour conséquence immédiate d'accroître le sentiment d'incertitude générale régnant déjà chez les investisseurs et au sein des compagnies.

Comme le déclarait M. Albert M. Wajnlower, économiste à la First Boston Corporation « un sentiment d'incertitude quant aux réformes du système fiscal provoque une paralysie de l'investissement à la fois sur les valeurs tangibles et sur les titres, qui à son tour crée un sérieux élément négatif dans la perspective économique. »

La domination croissante

nancier d'une des plus importantes banques américaines. « L'effet le plus net de ceci sera de causer une certaine confusion quant à la direction finale choisie par le marché. »

Les investisseurs individuels ont, quant à eux, eu leur part de problèmes dans le choix de valeurs gagnantes en 1984 et nombre d'entre eux ont abandonné le marché. Certains experts pensent que Wall Street même est à blâmer en raison des trop nombreux choix proposés pour les valeurs.

« Dans un certain sens, le marché au détail relève de l'auto-mutilation par les maisons de courtage, » explique l'un des agents d'une grande firme américaine. « Au cours de dernières années, les maisons de courtage ont pris l'ha-

Jean-Pierre Bourbonnais
Conseil de direction

Le groupe Stragès
Conseil de direction



Charles Belle Isle Claudette Desjardins Michelle Ayotte Jean-Pierre Bourbonnais

Jean-Pierre Bourbonnais, président de Jean-Pierre Bourbonnais conseil de direction inc., a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes au sein de son cabinet-conseil en gestion des ressources humaines. Charles Belle Isle, directeur, est promu vice-président de la société et Claudette Desjardins, psychologue industrielle se joint au cabinet à titre de conseillère.

Jean-Pierre Bourbonnais a aussi le plaisir d'annoncer la création d'une nouvelle société, Le Groupe Stragès conseil de direction inc. Le cabinet offre des services dans le domaine de l'équité en emploi et plus particulièrement en ce qui a trait à l'accroissement de la représentation féminine au sein de la direction des entreprises. Jean-Pierre Bourbonnais en assume la présidence. Michelle Ayotte, MBA, devient vice-présidente de la société.

Émissions les plus actives à la bourse de New York en 1984

	VOLUME (millions de parts)	1984 Niveau le plus haut	1984 Niveau le plus bas	de 1984	Changement par rapport à la fermeture de 1983
A.T.T.	415.4	20%	14%	19 1/2	+ 1%
I.B.M.	287.4	128 1/2	99	123 1/2	+ 1%
Exxon	232.2	45%	36%	45	+ 7%
General Motors	191.6	82%	61	78%	+ 4
Ford Motor	189.2	51%	33	45%	+ 3%
American Express	176.0	39	25	37%	+ 5
Chrysler	175.2	33%	20%	32	+ 4%
Merrill Lynch	162.6	36%	22	27	- 5
Mobil	155.3	32%	23%	27%	- 1%
National Semiconductor	152.5	19%	9%	11%	- 3%
Phillips Petroleum	147.3	56%	33%	44%	+ 10%
Sears	145.6	40%	29%	31%	- 5%
ITT Corporation	142.6	47%	20%	29%	- 15%
General Electric	141.1	59%	48%	56%	- 2
AMR Corporation	138.0	41%	24%	36%	0

Ce tableau est un résumé des négociations de 1984. Chaque valeur apparaît avec son dividende pour l'année, ventes en centaines, rapport prix/revenu, niveau le plus haut et niveau le plus bas pour l'année, niveau à la fermeture en 1984. Les changements et pourcentages de changements viennent des cours de fermeture en 1983; le volume et l'information sur le cours sont basés sur un négoce unifié.

marché d'échanges, 1985 pourrait bien se résumer par la formule: D'abord les mauvaises nouvelles, ensuite les bonnes, » annonce Standard & Poor's. Avec une économie adoptant une allure très ralentie dans les prochains mois et une persistance de l'inquiétude à propos des politiques fiscales et monétaires, les valeurs ont de grandes chances de baisser dans un premier temps en 1985 pour se ressaisir par la suite.

Les spécialistes en stratégie boursière de Merrill Lynch sont généralement d'accord avec ces prévisions. Le directeur d'analyse de la firme new

York a débuté sur une note d'optimisme créée par des cours en hausse et des investisseurs au moral au beau fixe. Cet optimisme se retrouvait dans certaines prévisions, comme par exemple celle de M. Heiko H. Thieme, directeur des opérations d'émissions d'Atlantic Capital Corporation, une des branches de la Deutsche Bank, qui prévoyait un Dow à 1,500 avant le mois d'août.

Au début de janvier, la fermeture record affichée en novembre 1983 a failli être atteinte. Elle était de 1,287.20 le 29 novembre 1983. Mais après

des fonds de pension et autres groupes de fonds institutionnels est venue ajouter à la volatilité du marché boursier. Ces fonds représentent aujourd'hui 60 à 65% du volume de la bourse de New York.

Les valeurs à haut rendement du Dow industriel ne se sont pas trop mal comportées. Mais leur performance a masqué des faiblesses extrêmes de larges secteurs, en particulier les valeurs du secteur technologique et les émissions peu coûteuses et spéculatives. Sur ce plan, l'héritage de 1983 a plus que joué son rôle. A la fin du printemps on a pu constater

bitude de favoriser certains produits groupés, comme les programmes de location, abris fiscaux et nouveaux fonds mutuels, en partie parce que les commissions sont plus élevées, mais aussi parce que le client ne s'aperçoit de son erreur, si tel est le cas, que deux ou trois ans après.

Le répit le plus significatif pour de nombreux investisseurs a été le marché orienté à la hausse dans les prises de contrôle ou les rachats. La deuxième plus importante d'entre elles — un marché conclu à \$13 milliards — a vu la Standard Oil Corporation of

Émissions les plus actives à la bourse américaine en 1984

	VOLUME (millions de parts)	1984 Niveau le plus haut	1984 Niveau le plus bas	de 1984	Changement par rapport à la fermeture de 1983
Wang Labs	85.4	37%	23	25%	- 9%
TIE Communications	57.3	28%	5 1/2	7%	- 19%
Dome Petroleum	52.0	3 11/16	1 9/16	1%	- 1%
Gulf Canada	30.3	16	10%	11%	- 2%
BAT Industries	29.5	4%	2 1/2	4%	+ 1 1/2
Amdhal	28.8	20%	9%	13%	- 5
Verbatim	23.8	16%	4%	6%	- 10%
Echo Bay Mines	23.5	11%	6%	8%	+ 1%
Key Pharmaceutical	20.4	20%	8	9%	- 8%
Western Digital	19.3	11%	5%	8%	- 3%
Data Products	17.8	31 1/2	13%	15%	- 13%
Delmed Inc.	17.5	11%	2%	2%	- 6%
Crystal Oil	17.2	17	2%	3%	- 11%
Horn & Hardart	16.0	22%	8%	10%	- 9%
Petro-Lewis	15.9	12%	3	4%	- 6%

Yorkaise, M. Robert J. Farrell, commente d'ailleurs: « Nous pensons qu'une approche généralement prudente est tout à fait recommandée pour un très proche avenir. »

Ces spécialistes croient qu'au cours des premiers mois de 1985 l'indice industriel Dow Jones pourrait « tester » les baisses de juillet 1984, et donc descendre à environ 1,080. Après cela, ils pensent que la moyenne de l'indice pourrait regagner de nouveaux sommets, peut-être « dans les parages de 1,400 ou 1,500 » d'ici à décembre.

Le Dow, baromètre reconnu de la bourse, a terminé 1984 à 1,211.57, en baisse de 3,74% pour l'année. Ses 30 composants sont triés sur le volet ce qui pourrait expliquer qu'en cette année où les investisseurs ont mis l'accent sur la qualité, l'indice soit bien mieux comporté que de nombreux autres indices de valeurs de moindre qualité.

Toutefois, il faut remarquer que l'indice composé de la bourse de New York sur les actions ordinaires a affiché de meilleures performances que le Dow qui, lui, a souffert de pertes considérables accusées par les émissions de Bethlehem Steel, d'Union Carbide ou d'International Harvester. L'indice de la bourse a fermé à 96,38 en 1984, en hausse de 1,26%.

avoir atteint ces sommets, le mouvement a été à la baisse en permanence en dépit d'un taux d'inflation assez bas (élément sur lequel comptait M. Thieme), d'une hausse des profits industriels et du raz de marée électoral de M. Ronald Reagan.

Pourquoi donc autant de spécialistes en gestion financière et d'investisseurs individuels ont-ils absorbé ces pertes dans leurs portefeuilles? Et pourquoi toutes ces prévisions optimistes annonçant un marché orienté à la hausse ne se sont-elles pas réalisées?

L'une des explications les plus couramment retenues est le rôle joué par l'énormité du déficit fédéral. Mais il s'agissait plus d'un leurre que d'autre chose.

En réalité, deux éléments ont contribué plus sûrement à influencer le marché. Premièrement, contrairement aux attentes de la plupart des spécialistes en prévisions économiques, les taux d'intérêt ont augmenté au cours du premier semestre. Ensuite, dans le courant du deuxième trimestre, des craintes quant au retour possible d'une récession ont remplacé l'optimisme général. Ces deux événements ont poussé les investisseurs à fuir les valeurs et à opter pour les obligations ou autres instruments à revenus fixes.

Pour ajouter aux soucis des

une augmentation de l'activité spéculative qui a conduit à un comportement chaotique exerçant son influence tout au long de 1984.

Parmi les appréhensions les plus fréquentes des investisseurs, le fait que les revenus se montrent aussi invariablement décevants a souvent déclenché des mouvements de ventes. Par exemple, I.T.T. a vu disparaître en une seule journée du mois de juillet presque un tiers du volume de sa valeur sur le marché, après que ses dirigeants aient annoncé, tout à fait inopinément, leur décision de couper les dividendes.

L'annonce par de grosses compagnies, comme Chrysler ou Bethlehem Steel, de la liquidation d'importants montants de titres a aussi influencé le marché d'échanges. Ces liquidations de titres dans leurs fonds de pension leur ont permis de se procurer des obligations et de mettre la main sur de généreux revenus; on s'attend généralement à ce que ces ventes se poursuivent en 1985.

« Ce à quoi vous pouvez vous attendre au cours des premiers mois de 1985, est de voir de plus en plus de fonds de pension indexer leurs portefeuilles pour s'ajuster au marché général ou encore les changer pour des obligations, » déclare le directeur fi-

California acquérir la Gulf Corporation. Mais il y a eu une série d'autres rachats de taille. Ce niveau effréné de fusions et d'acquisitions a causé un mouvement grandissant de liquidations de titres par des investisseurs de tout ordre.

D'après certains calculs de Mme Nancy Kimelman, économiste chez Salomon Brothers, les ventes de titres pour 1984 par des investisseurs individuels ont dépassé de presque \$124 milliards les achats effectués par ceux-ci au cours de la même période. Ce montant record de liquidations est à comparer avec le total des ventes par les investisseurs individuels en 1983: \$39,4 milliards, et en 1982: \$26,6 milliards.

Malgré tout le désenchantement causé par le marché en 1984, on a pu voir certaines valeurs occasionnelles. Dans les trois premières journées d'août, le Dow est monté à 88,80 points alors que les investisseurs réagissaient à l'annonce par la Réserve Fédérale de l'abandon de mesures de restriction de crédit.

Une fois encore, le 18 décembre, l'indice industriel est monté de 35 points suite à certaines indications de la Fed concernant un relâchement de sa pression sur le crédit. Cela prouvait au moins qu'une prudence excessive n'avait pas accaparé le marché.



NORDAIR PLUS: nous payons l'hôtel et le transport terrestre.

Maintenant, avec les forfaits Nordair Plus, pour le même prix qu'un aller-retour à tarif économique, vous obtenez un billet aller-retour, notre service personnalisé...

PLUS

l'hébergement de classe standard pour 1 nuit à un hôtel de Toronto, Montréal, Ottawa, Thunder Bay, Sault-Ste-Marie, Windsor ou Hamilton.

PLUS

2 allers simples en limousine ou en mini-bus ou une voiture de location Tilden pendant 24 heures.

PLUS

un cocktail gracieuseté de la maison. Tout ceci est compris dans le nouveau Nordair Plus de Nordair. Renseignez-vous auprès de votre agent de voyages ou Nordair: (514) 636-7670 ou (514) 486-3875.

Ou encore rendez-vous à notre nouveau comptoir du centre-ville au 631 Dorchester (coin Université). Offre en vigueur du 14 janvier au 30 mars 1985.

Tous les bons d'hôtel peuvent être utilisés n'importe quand jusqu'au 30 mars 1985 et doivent être présentés avec un billet Nordair Plus lors de l'enregistrement à l'hôtel.



ARI 522

NORDAIR
+ + + + + PLUS

CHIBOUGAMAU • DOUVEAU • DRYDEN • FORT CHIMO • FORT LAUDERDALE • FROBISHER BAY • HALL BEACH HAMILTON • LA GRANDE • MONTRÉAL • NANISIVIK • OTTAWA • PITTSBURGH • POSTE-DE-LA-BALEINE RESOLUTE BAY • SAULT-STE-MARIE • THUNDER BAY • TORONTO • VAL D'OR • WINDSOR • WINNIPEG.

Pour vous assurer d'obtenir une chambre, nous vous recommandons de faire une réservation.



Hôtels CN
Ottawa, Toronto, Montréal

Valhalla Inn
Thunder Bay

Holiday Inn
S.S. Marie, Windsor, Hamilton

Volume de la bourse de New York

Volume du total des valeurs sur la bourse de New York pour chaque année.

1984	23,071,031,447
1983	21,589,576,997
1982	16,458,036,768
1981	11,853,740,659
1980	11,352,293,531

Volume de la bourse américaine

Volume du total des valeurs sur la bourse américaine pour chaque année.

1984	1,545,010,000
1983	2,081,270,000
1982	1,337,820,000
1981	1,343,525,000
1980	1,625,790,000

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Habitation

Les constructeurs cherchent leur survie dans la restauration

CLAUDE TURCOTTE

En 1984, 70 % des acheteurs de maisons neuves, incluant les condominiums, ont effectué une mise de fonds qui représentait toute leur épargne disponible, c'est-à-dire \$17,350.

C'est à partir d'une donnée comme celle-là que l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec Inc. (APCHQ) a pu dégager la conclusion suivante: « Les ménages qui accèdent à la propriété dans des logements neufs ont tiré des conclusions sévères de la conjoncture difficile des premières années de la décennie 80. Des enquêtes de clientèle tendent à démontrer que les mises de fonds sont très importantes et servent à réduire le coût d'occupation mensuel à un niveau inférieur à 20 % du revenu total d'un ménage, qui compte plus souvent qu'autrement sur deux sources de revenus. Si le marché du logement neuf ne peut compter sur une clientèle potentielle plus large que celle que ces enquêtes ont désignée, l'avenir de l'industrie de la construction résidentielle est bien loin d'être assuré et rassurant ».

Alors qu'en 1984, les entrepreneurs québécois ont construits 41,500 unités, il prévoit de 30,000 à 35,000 mises en chantier cette année, dépendant de l'évolution des taux d'intérêts sur les prêts hypothécaires, qui constitueront à peu près 75 % de tout le crédit alloué par les institutions financières aux consommateurs en 1985. Le tableau publié ci-contre mentionne une prévision de 24,900 mises en chantier, mais il ne concerne que les centres de 10,000 habitants et plus.

Les entrepreneurs en construction domiciliaire, qui ont été durement frappés par la ré-

cession économique en 1982, ne sont pas vraiment au bout de leurs peines. Pour plusieurs d'entre eux, la survie passe par un recyclage dans des activités de restauration, un phénomène qui prend de l'ampleur, comme en a témoigné le programme Equerre, qui après huit mois avait épuisé ses fonds de \$32 millions pour une année. Le gouvernement a dû ajouter \$5,5 millions pour compléter la restauration de 34,000 logements sur une période de six mois.

Comme le fait remarquer le président de l'APCHQ, M. Edouard Deslauriers, le parc immobilier québécois compte actuellement plus de deux millions d'unités d'habitations et environ la moitié de ce stock est âgé de 25 ans ou plus. Considérant que la vie moyenne des éléments majeurs d'un logement est aussi de 25 ans, le potentiel de restauration est donc énorme. En termes financiers, le marché de la restauration est loin d'être négligeable pour les constructeurs. La valeur globale des travaux de rénovation en 1984 a dépassé \$2 milliards.

Outre une tendance générale à la baisse de la demande de maisons et condominiums neufs, il y aura avant longtemps un impact causé par la disparition de certains programmes. « Corvée-Habitation, fait valoir l'APCHQ, a sans conteste été le programme de subvention le plus populaire; 85,5 % de tous les acheteurs en ont bénéficié. Les subventions municipales ont aussi touché 77 % des acheteurs de condominiums et 38 % des acheteurs d'unifamilial ». On peut mentionner en outre que 21,5 % de l'ensemble des acheteurs ont profité des réductions spéciales dans le cadre des REER.

Une fois ces avantages disparus, princi-

palement celui de Corvée-Habitation, l'APCHQ est convaincu que l'avenir de la construction résidentielle tient surtout aux taux d'intérêt. En 1984, 40 % de ceux qui ont acheté « dans le neuf », quelque soit le type de logement acheté, à cause des subventions disponibles.

Il y a eu en fait depuis 1976 une croissance marquée de l'aide de l'Etat. Au Québec, l'aide au logement a augmenté de 37 % en moyenne par année. Les subventions de la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL) au titre du logement social ont progressé de 27 % par

Le facteur des taux d'intérêt joue évidemment une rôle décisif dans la décision d'acheter une maison ou un condominium. En moyenne, la mise de fonds représente 27 % du prix d'achat dans l'unifamilial et 31 % dans le condominium. La mise de fonds la plus basse est celle naturelle-ment des clients les plus jeunes, dans la catégorie de 18 à 24 ans, selon une enquête des constructeurs. Leur mise de fonds est en fait deux fois moins élevée que celle d'un acheteur d'u-

nifamilial de plus de 45 ans.

Le remboursement hypothécaire moyen est de \$503,41; il est de \$557 pour le propriétaire d'une maison unifamiliale et de \$448 pour celui ou celle qui possède un condominium.

Pour ce qui est de la situation financière des acheteurs en 1984, l'enquête de l'APCHQ a établi que 39,8 % des ménages avaient un revenu de moins de \$30,000. 34,3 % avaient entre \$30,000 et \$40,000; 35,9 % avaient des revenus de \$40,000 et plus. Le re-

venu moyen des acheteurs dans l'unifamilial était de \$39,787,50, alors que celui des acheteurs de condominiums était de \$36,230.

Quoiqu'il en soit, pour le moment « rien de laisse présager un relèvement substantiel des prix, autant dans la consommation en général que dans les matériaux de construction, estime l'APCHQ. Le taux horaire de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction grimpera de 4,5 % le 1er mai prochain, mais cette légère hausse après le gel de

1984 ne devrait pas provoquer d'ajustements trop douloureux des coûts de construction totaux. Cela n'empêche pas pour autant que le niveau atteint excède de loin la volonté de paiement du ménage québécois moyen ».

Ceci n'élimine en aucune façon le besoin de logements. En ne retenant que ceux ne pouvant consacrer moins de 30 % de leur revenu à des fins de logement, la SCHL a évalué à un demi-million de ménages ou à 12 % de l'ensemble des locataires au

Canada ceux qui ont un besoin impérieux de logement. Le gouvernement québécois évalue pour sa part à 173,000, ou 17 % de l'ensemble, le nombre des ménages ayant un besoin impérieux de logement. De ce nombre, 157,000 ou 91 % du total sont dans le besoin en raison d'un problème d'accessibilité financière.

Les constructeurs d'habitations ne peuvent cependant pas ajuster leur production strictement sur les besoins. Ils doivent tenir compte

de la situation économique des clients potentiels, des taux d'intérêt, etc...

La crise financière de 1982 a entraîné pour eux des problèmes multiples. Un relevé, mené auprès de 1,166 constructeurs, a indiqué que 62 entreprises ont connu une baisse de production depuis 1980, que 110 se sont retrouvés avec un inventaire trop important de terrains, que 69 ont trop de logements vendus et que 23 ont trop de logements locatifs peu rentables. Entre 1980 et 1983, 565 cons-

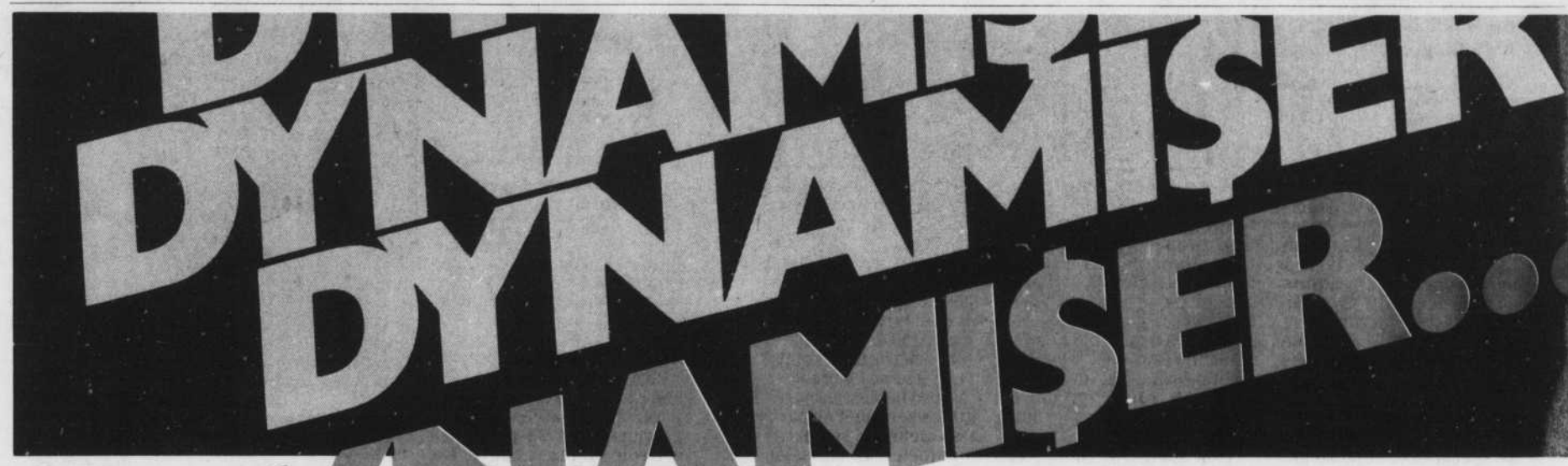
tructeurs ont abandonné temporairement ou définitivement leurs affaires.

Les entrepreneurs ont été par ailleurs amenés à prendre conscience de l'évolution du marché et à s'ajuster en conséquence, notamment en renouvelant plus fréquemment les modèles, en offrant presque uniquement des logements admissibles aux subventions gouvernementales, en diminuant la superficie des logements et en construisant en plusieurs endroits plutôt qu'en un seul.

Mises en chantier totales selon les régions du Québec

	1983		1984		Prévisions APCHQ mises en chantier	Importance relative de la région (%)
	Mises en chantier totales (4 trimestres)	Importance relative de la région (%)	Mises en chantier totales (3 trimestres)	Importance relative de la région (%)		
Est du Québec	672	2 %	384	1 %	400	2 %
Saguenay, Côte-Nord Lac Saint-Jean	1,210	4 %	1,029	4 %	1,000	4 %
Québec	4,918	15 %	2,946	11 %	3,000	12 %
Mauricie, Bois Francs	1,618	5 %	1,829	7 %	1,200	5 %
Estrie	1,397	4 %	1,498	6 %	1,100	4 %
Montréal	21,997	65 %	15,604	60 %	16,200	65 %
Outaouais, Nord-Ouest	1,832	5 %	2,618	10 %	2,000	8 %
Total ¹	33,644	100 %	25,908	100 %	24,900	100 %

¹ Province de Québec, centre de 10,000 habitants et plus



DYNAMISER? ...C'EST PLACER SON ARGENT LÀ OÙ IL SERA BIEN SOIGNÉ POUR MIEUX FRUCTIFIER: FONDS DYNAMIQUE.

Exemple REER Dynamique

\$1000 placés chaque année depuis 10 ans, dans le Fonds Dynamique du Canada, valaient \$28,403 au 30 novembre 1984, pour une croissance moyenne annuelle de 18,4%.

Aujourd'hui plus de 16,000 épargnants canadiens ont confié plus de \$200 millions aux gestionnaires des fonds d'investissement du groupe Dynamique. Pourquoi pas vous?

Performance* (périodes se terminant le 30 novembre 1984)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds Dynamique du Canada	-7.8%	7.5%	10.2%	18.4%
Fonds de Revenu Dynamique	14.4%	16.8%	13.9%	-

*Source: Financial Times Survey of Funds. Performance nette de tous frais d'administration.

Diversification et interchangeabilité

Comme la diversification doit être un objectif prioritaire de tout placement REER, il est facile, même avec une somme minime, d'obtenir instantanément un portefeuille de titres très diversifié en achetant les actions du Fonds Dynamique du Canada.

Et comme chaque investisseur a des objectifs de placement qui lui sont propres, le groupe Dynamique offre trois (3) fonds éligibles au REER.

Fonds Dynamique du Canada — croissance à long terme.
Fonds de Revenu Dynamique — maximisation des revenus d'intérêt et croissance du capital par le biais d'investissements dans des valeurs à revenu fixe.
Fonds d'Épargne Dynamique — sécurité du capital, intérêts élevés.

Finalement, avec Dynamique, vous avez toujours toute liberté d'interchanger, sans frais, le placement de vos épargnes REER d'un fonds à l'autre, en fonction de circonstances personnelles ou des conditions du marché.

Gestion professionnelle

Les gestionnaires qui ont lancé le Fonds Dynamique du Canada, il y a 27 ans, sont ceux qui prennent toujours les décisions de placement encore aujourd'hui. C'est cette constance dans le style de gestion qui explique en partie la performance supérieure à long terme du Fonds Dynamique du Canada.

Régime enregistré d'épargne-retraite

Un compte REER peut être ouvert par l'entremise de notre fiduciaire, en investissant dans l'un des trois (3) fonds Dynamique éligibles. Les frais de fiducie sont de \$25 par an. Un investissement minimum de \$1000 est requis et la loi permet de placer jusqu'à \$5500 ou 20% du revenu gagné pour l'année fiscale 1984.

Liquidité

Transférer un REER d'un fonds Dynamique à un autre est facile et sans frais. D'autre part, en utilisant le formulaire T-2033, vous pouvez transférer l'argent d'un REER déjà existant dans l'un des trois (3) fonds du groupe Dynamique. L'utilisation du formulaire T-2033 vous permet

d'effectuer un tel transfert sans conséquence fiscale.



Frais minimes

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsqu'on achète les fonds Dynamique, tout simplement parce qu'il n'y a pas d'agents vendeurs à payer. De même que pour tout autre fonds de placement, des frais annuels d'administration servent à payer les services des gestionnaires: ils sont de 2% pour le Fonds

Dynamique du Canada, 1% pour le Fonds de Revenu Dynamique, tandis que l'intérêt payé par le Fonds d'Épargne Dynamique est net de frais d'administration.

À votre service

Notre bureau de Montréal, situé au 1110 ouest, rue Sherbrooke, suite 604, métro Peel, est facile d'accès. Un stationnement gratuit est mis à votre disposition à l'intérieur de l'édifice. Les fonds Dynamique ne sont offerts que par prospectus ou prospectus simplifiés. Demandez le vôtre dès maintenant en appelant au 842-1416, ou sans frais d'interurbain au 1-800-361-5149. Ou détachez le coupon ci-après et renvoyez-le dès maintenant.

MOI, JE DYNAMISE!

FONDS DYNAMIQUE, 1110 ouest, rue Sherbrooke, suite 604, Montréal H3A 1G8

Oui, je veux en savoir plus long sur les Fonds Dynamique! Veuillez me faire parvenir vos prospectus ou prospectus simplifiés, et ce, sans obligation, bien sûr.

NOM _____

ADRESSE _____

Fonds Dynamique

En novembre Le déficit fédéral a augmenté de 16.5 %

OTTAWA (PC) — Le déficit fédéral à la fin novembre était en augmentation de 16,5 % sur celui de l'année précédente, selon les chiffres du ministère des Finances publiés hier.

Le déficit cumulé sur les huit premiers mois de l'exercice fiscal 1984-1985, qui a commencé le 1er avril, a atteint \$ 22,356 milliards comparativement à \$ 19,182 milliards enregistrés durant la même période de l'exercice 1983-1984.

Advenant que le gouvernement fédéral ne parvienne pas à freiner le rythme de croissance du déficit (16,5 %), ce dernier devrait atteindre le niveau record de \$ 38 milliards, soit \$ 5 milliards de plus que le record de l'an dernier. Ce chiffre serait nettement plus élevé que le déficit de \$ 34,5 milliards, prévu par le ministre des Finances Michael Wilson dans son exposé sur la situation économique fait le 8 novembre.

La plupart des réductions de dépenses annoncées par le gouvernement au mois de novembre n'auront aucun effet sur le déficit de l'exercice courant.

La forte baisse des taux d'intérêt enregistrée ces dernières semaines à la suite de la détente du loyer de l'argent amorcée l'été dernier, devrait cependant commencer à réduire les frais d'intérêt sur la dette fédérale, qui devrait s'élever à \$ 190 milliards à la fin de l'exercice courant.

Les chiffres les plus récents montrent que les frais de la dette publique ont coûté à Ottawa \$ 14,097 milliards durant les huit premiers mois de l'exercice fiscal, soit 21 % de plus qu'il y a un an.

Ils indiquent également que le total des revenus pour la même période est de \$ 37,811 milliards, et le total des dépenses de \$ 60,167 milliards, comparativement à \$ 34,129 milliards et \$ 53,311 milliards, respectivement, un an plus tôt.

Pour le seul mois de novembre, les recettes ont atteint \$ 5,32 milliards et les dépenses \$ 8,175 milliards, ce qui laisse un déficit de \$ 2,855 milliards. En novembre 1983, les chiffres correspondants étaient \$ 4,978 milliards, \$ 6,827 milliards, et \$ 1,849 milliard.

L'ACQ s'en prend à Pétro-Canada

Pétro-Canada et la compagnie Impériale Ltée ont été les deux dernières pétrolières à hausser le prix de leur essence de 1.1 cent le litre la semaine dernière.

En principe donc, le prix de l'essence la moins chère dans les postes du Québec est de 59,2 cents le litre.

Parce que Pétro-Canada est une compagnie d'Etat, cette hausse annoncée jeudi dernier a déplié fortement à l'Association des consommateurs du Québec Inc. et à son président M. Jean-Claude Beauchamp.

« En suivant le mouvement à la hausse amorcé par Gulf la semaine dernière, Pétro-Canada a raté une belle occasion de prêcher par l'exemple et de discipliner le marché. Pétro-Canada contrôle plus de 20 % du marché de l'essence au Québec et dans les maritimes. C'est le plus gros intervenant dans ce secteur. Celui qui normalement devrait jouer le rôle de leader sur le marché », a fait savoir M. Beauchamp dans un communiqué.

En fait si Pétro-Canada refusait d'emboîter le pas, l'ACQ est convaincu que les autres pétrolières seraient obligées de se replier et d'annuler les hausses annoncées.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Marché à la hausse

TORONTO (PC) — Le marché des actions était à la hausse et l'activité modérée, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé est monté de 12,33 points et se trouvait à 2388,03 au terme de la séance.

Quelques 8,2 millions d'actions ont été échangées, au lieu de 9 millions vendredi dernier.

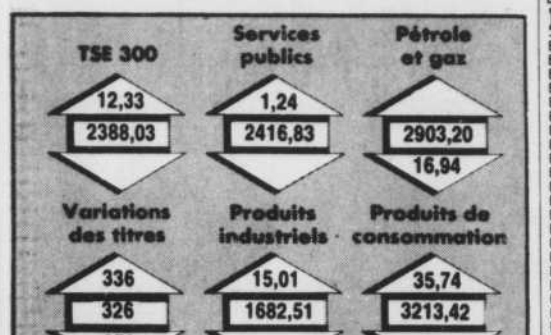
Dans les valeurs industrielles, General Motors gagne 2-1 à \$107 5-8, Warnaco of Canada 1-7 à \$23 7-8, IBM 1-3 à \$165, Northern Telecom 1-4 à \$43 5-8 et Seagram Co. 1-1 à \$51 7-8.

Canadian Utilities A per 3-8 à \$17, Trillium Ltd cinq cents à \$4,5 et Wainwright Inc. cinq cents à \$2,60.

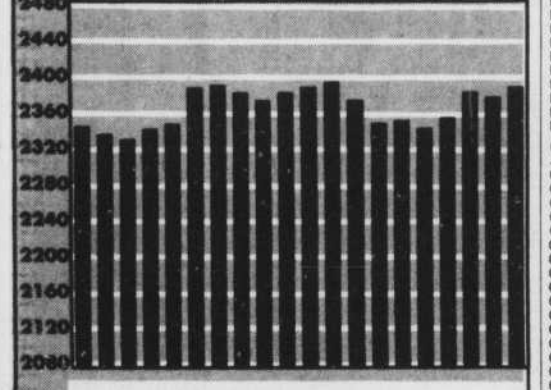
Du côté des mines, Campbell Red Lake Mines gagne 3-4 à \$23, McIntyre Mines 3-5 à \$37 5-8 et Centennial Mineral 35 cents à \$4,85. Lac Minerals cède 1-8 à \$23 3-4 et Pegasus Gold 1-8 à \$7 1-2.

Dans le secteur des pétroles, Inverness Petroleum 1-2 à \$6 3-4, Trinity Resources 30 cents à \$4,55 et BlueSky Oil and Gas cinq cents à \$4,25. Canada North-West Land abandonnée 1-3 à \$21 1-2 et North Canadian Oils 1-4 à \$18 3-4.

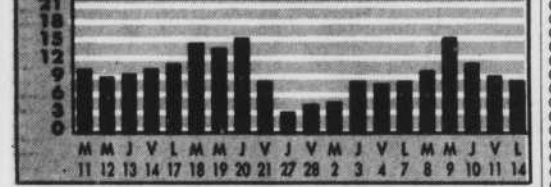
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



AB

Table of stock prices for various companies under the 'AB' section.

CD

Table of stock prices for various companies under the 'CD' section.

EF

Table of stock prices for various companies under the 'EF' section.

GH

Table of stock prices for various companies under the 'GH' section.

IJ

Table of stock prices for various companies under the 'IJ' section.

KL

Table of stock prices for various companies under the 'KL' section.

MN

Table of stock prices for various companies under the 'MN' section.

OP

Table of stock prices for various companies under the 'OP' section.

QR

Table of stock prices for various companies under the 'QR' section.

NEW YORK

Fort redressement

NEW YORK (AFP) — La tendance s'est à nouveau fortement redressée, hier, à Wall Street dans un marché très actif, après un début de séance hésitant.

Un retrait initial de plus de trois points, l'indice des industrielles s'est progressivement raffermi et s'est établi à 1.234,54, en hausse de 16,45 points.

Quelques 124 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 1.312 contre 358. 387 titres ont été inchangés.

Les gains se sont accentués durant la dernière demie heure de transactions lorsque la Manufacturers Hanover Bank de New York, quatrième banque américaine, a ramené son prime rate de 10,75 à 10,50 pc.

Les analystes ont initialement estimé que l'optimisme des investisseurs s'était accru après les gains enregistrés la semaine dernière mais que les inquiétudes relatives au déficit budgétaire constituaient un frein.

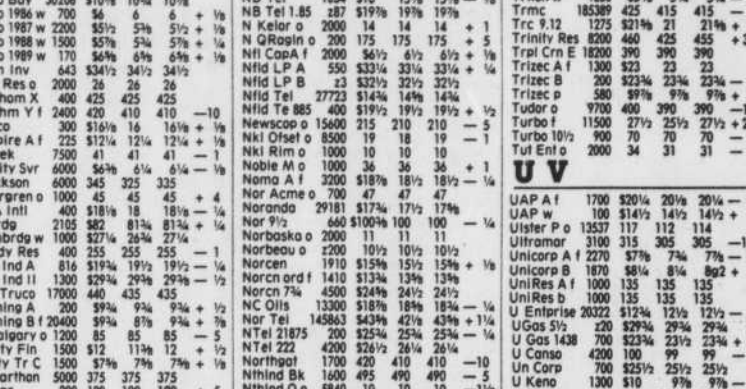
Des événements significatifs sont nécessaires, ont-ils ajouté, avant que l'indice puisse atteindre le niveau 1.240-1.250 qui s'est avéré impossible à dépasser depuis août 1984.

IBM a progressé de 2-1 à 125 1-8. Ford Motor a gagné 1-7 à \$48. Digital Equipment a monté de trois à 110 3-4. Occidental Petroleum a cédé 3-8 à 25 3-4. American Express a chuté de 3-8 à 38 1-4. INA Investment a perdu 1-4 à 16 3-4.

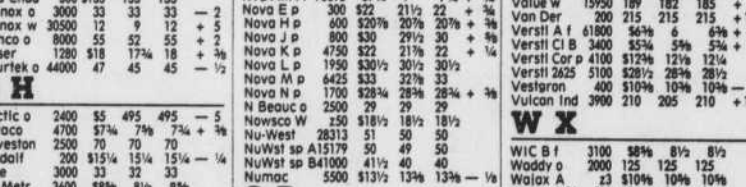
Parmi les valeurs canadiennes échangées, Northern Telecom a gagné 3-4 à \$32 3-4, Alcan 1-2 à \$29 1-8 et Seagram Co. 3-8 à \$3. A Inverse, Canadian Pacific a cédé 1-8 à \$36 3-4, Genesco 1-8 à \$6 et Massey-Ferguson 1-8 à \$2 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

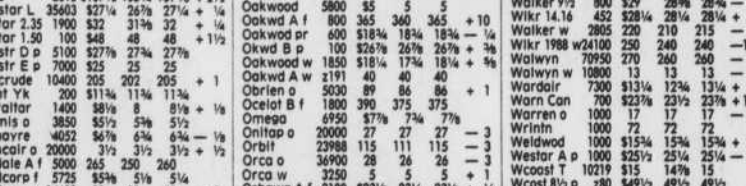
INDICE GÉNÉRAL



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



AB

Table of stock prices for various companies under the 'AB' section.

CD

Table of stock prices for various companies under the 'CD' section.

EF

Table of stock prices for various companies under the 'EF' section.

GH

Table of stock prices for various companies under the 'GH' section.

IJ

Table of stock prices for various companies under the 'IJ' section.

KL

Table of stock prices for various companies under the 'KL' section.

MN

Table of stock prices for various companies under the 'MN' section.

OP

Table of stock prices for various companies under the 'OP' section.

QR

Table of stock prices for various companies under the 'QR' section.

ST

Table of stock prices for various companies under the 'ST' section.

NEW YORK

Fort redressement

NEW YORK (AFP) — La tendance s'est à nouveau fortement redressée, hier, à Wall Street dans un marché très actif, après un début de séance hésitant.

Un retrait initial de plus de trois points, l'indice des industrielles s'est progressivement raffermi et s'est établi à 1.234,54, en hausse de 16,45 points.

Quelques 124 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 1.312 contre 358. 387 titres ont été inchangés.

Les gains se sont accentués durant la dernière demie heure de transactions lorsque la Manufacturers Hanover Bank de New York, quatrième banque américaine, a ramené son prime rate de 10,75 à 10,50 pc.

Les analystes ont initialement estimé que l'optimisme des investisseurs s'était accru après les gains enregistrés la semaine dernière mais que les inquiétudes relatives au déficit budgétaire constituaient un frein.

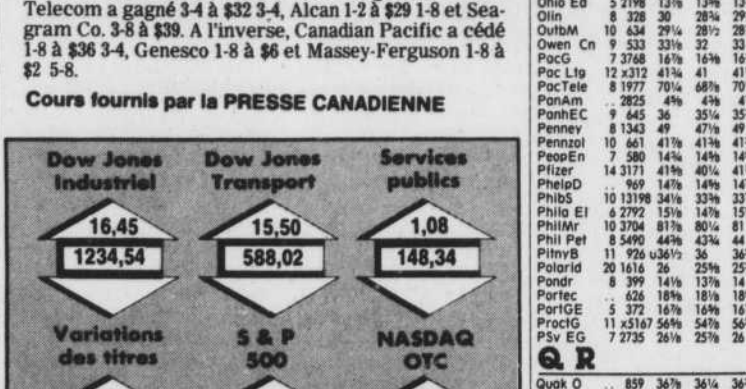
Des événements significatifs sont nécessaires, ont-ils ajouté, avant que l'indice puisse atteindre le niveau 1.240-1.250 qui s'est avéré impossible à dépasser depuis août 1984.

IBM a progressé de 2-1 à 125 1-8. Ford Motor a gagné 1-7 à \$48. Digital Equipment a monté de trois à 110 3-4. Occidental Petroleum a cédé 3-8 à 25 3-4. American Express a chuté de 3-8 à 38 1-4. INA Investment a perdu 1-4 à 16 3-4.

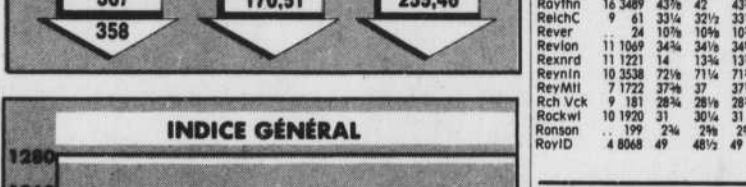
Parmi les valeurs canadiennes échangées, Northern Telecom a gagné 3-4 à \$32 3-4, Alcan 1-2 à \$29 1-8 et Seagram Co. 3-8 à \$3. A Inverse, Canadian Pacific a cédé 1-8 à \$36 3-4, Genesco 1-8 à \$6 et Massey-Ferguson 1-8 à \$2 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

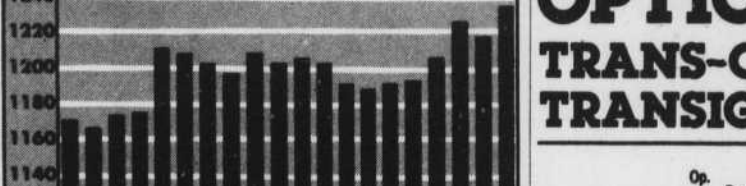
INDICE GÉNÉRAL



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



AB

Table of stock prices for various companies under the 'AB' section.

CD

Table of stock prices for various companies under the 'CD' section.

EF

Table of stock prices for various companies under the 'EF' section.

GH

Table of stock prices for various companies under the 'GH' section.

IJ

Table of stock prices for various companies under the 'IJ' section.

KL

Table of stock prices for various companies under the 'KL' section.

MN

Table of stock prices for various companies under the 'MN' section.

OP

Table of stock prices for various companies under the 'OP' section.

QR

Table of stock prices for various companies under the 'QR' section.

ST

Table of stock prices for various companies under the 'ST' section.

NEW YORK

Fort redressement

NEW YORK (AFP) — La tendance s'est à nouveau fortement redressée, hier, à Wall Street dans un marché très actif, après un début de séance hésitant.

Un retrait initial de plus de trois points, l'indice des industrielles s'est progressivement raffermi et s'est établi à 1.234,54, en hausse de 16,45 points.

Quelques 124 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 1.312 contre 358. 387 titres ont été inchangés.

Les gains se sont accentués durant la dernière demie heure de transactions lorsque la Manufacturers Hanover Bank de New York, quatrième banque américaine, a ramené son prime rate de 10,75 à 10,50 pc.

Les analystes ont initialement estimé que l'optimisme des investisseurs s'était accru après les gains enregistrés la semaine dernière mais que les inquiétudes relatives au déficit budgétaire constituaient un frein.

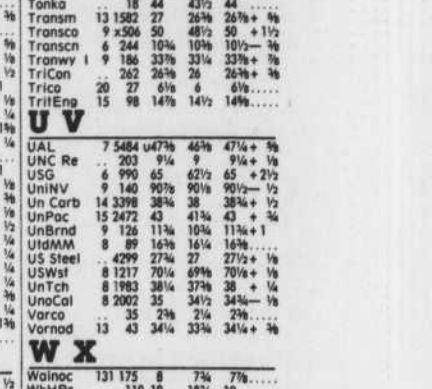
Des événements significatifs sont nécessaires, ont-ils ajouté, avant que l'indice puisse atteindre le niveau 1.240-1.250 qui s'est avéré impossible à dépasser depuis août 1984.

IBM a progressé de 2-1 à 125 1-8. Ford Motor a gagné 1-7 à \$48. Digital Equipment a monté de trois à 110 3-4. Occidental Petroleum a cédé 3-8 à 25 3-4. American Express a chuté de 3-8 à 38 1-4. INA Investment a perdu 1-4 à 16 3-4.

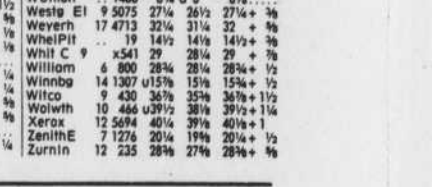
Parmi les valeurs canadiennes échangées, Northern Telecom a gagné 3-4 à \$32 3-4, Alcan 1-2 à \$29 1-8 et Seagram Co. 3-8 à \$3. A Inverse, Canadian Pacific a cédé 1-8 à \$36 3-4, Genesco 1-8 à \$6 et Massey-Ferguson 1-8 à \$2 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

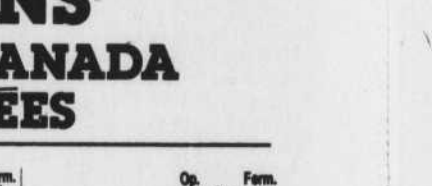
INDICE GÉNÉRAL



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



AB

Table of stock prices for various companies under the 'AB' section.

CD

Table of stock prices for various companies under the 'CD' section.

EF

Table of stock prices for various companies under the 'EF' section.

GH

Table of stock prices for various companies under the 'GH' section.

IJ

Table of stock prices for various companies under the 'IJ' section.

KL

Table of stock prices for various companies under the 'KL' section.

MN

Table of stock prices for various companies under the 'MN' section.

OP

Table of stock prices for various companies under the 'OP' section.

QR

Table of stock prices for various companies under the 'QR' section.

ST

Table of stock prices for various companies under the 'ST' section.

NEW YORK

Fort redressement

NEW YORK (AFP) — La tendance s'est à nouveau fortement redressée, hier, à Wall Street dans un marché très actif, après un début de séance hésitant.

Un retrait initial de plus de trois points, l'indice des industrielles s'est progressivement raffermi et s'est établi à 1.234,54, en hausse de 16,45 points.

Quelques 124 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 1.312 contre 358. 387 titres ont été inchangés.

Les gains se sont accentués durant la dernière demie heure de transactions lorsque la Manufacturers Hanover Bank de New York, quatrième banque américaine, a ramené son prime rate de 10,75 à 10,50 pc.

Les analystes ont initialement estimé que l'optimisme des investisseurs s'était accru après les gains enregistrés la semaine dernière mais que les inquiétudes relatives au déficit budgétaire constituaient un frein.

Des événements significatifs sont nécessaires, ont-ils ajouté, avant que l'indice puisse atteindre le niveau 1.240-1.250 qui s'est avéré impossible à dépasser depuis août 1984.

IBM a progressé de 2-1 à 125 1-8. Ford Motor a gagné 1-7 à \$48. Digital Equipment a monté de trois à 110 3-4. Occidental Petroleum a cédé 3-8 à 25 3-4. American Express a chuté de 3-8 à 38 1-4. INA Investment a perdu 1-4 à 16 3-4.

Parmi les valeurs canadiennes échangées, Northern Telecom a gagné 3-4 à \$32 3-4, Alcan 1-2 à \$29 1-8 et Seagram Co. 3-8 à \$3. A Inverse, Canadian Pacific a cédé 1-8 à \$36 3-4, Genesco 1-8 à \$6 et Massey-Ferguson 1-8 à \$2 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

INDICE GÉNÉRAL

INDICE GÉNÉRAL

VOLUME (en millions)

AB

Table of stock prices for various companies under the 'AB' section.

CD

Table of stock prices for various companies under the 'CD' section.

EF

Table of stock prices for various companies under the 'EF' section.

GH

Table of stock prices for various companies under the 'GH' section.

IJ

Table of stock prices for various companies under the 'IJ' section.

KL

Table of stock prices for various companies under the 'KL' section.

MN

Table of stock prices for various companies under the 'MN' section.

OP

Table of stock prices for various companies under the 'OP' section.

QR

Table of stock prices for various companies under the 'QR' section.

ST

Table of stock prices for various companies under the 'ST' section.

NEW YORK

Fort redressement

NEW YORK (AFP) — La tendance s'est à nouveau fortement redressée, hier, à Wall Street dans un marché très actif, après un début de séance hésitant.

Un retrait initial de plus de trois points, l'indice des industrielles s'est progressivement raffermi et s'est établi à 1.234,54, en hausse de 16,45 points.

Quelques 124 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 1.312 contre 358. 387 titres ont été inchangés.

Les gains se sont accentués durant la dernière demie heure de transactions lorsque la Manufacturers Hanover Bank de New York, quatrième banque américaine, a ramené son prime rate de 10,75 à 10,50 pc.

Les analystes ont initialement estimé que l'optimisme des investisseurs s'était accru après les gains enregistrés la semaine dernière mais que les inquiétudes relatives au déficit budgétaire constituaient un frein.

Des événements significatifs sont nécessaires, ont-ils ajouté, avant que l'indice puisse atteindre le niveau 1.240-1.250 qui s'est avéré impossible à dépasser depuis août 1984.

IBM a progressé de 2-1 à 125 1-8. Ford Motor a gagné 1-7 à \$48. Digital Equipment a monté de trois à 110 3-4. Occidental Petroleum a cédé 3-8 à 25 3-4. American Express a chuté de 3-8 à 38 1-4. INA Investment a perdu 1-4 à 16 3-4.

Parmi les valeurs canadiennes échangées, Northern Telecom a gagné 3-4 à \$32 3-4, Alcan 1-2 à \$29 1-8 et Seagram Co. 3-8 à \$3. A Inverse, Canadian Pacific a cédé 1-8 à \$36 3-4, Genesco 1-8 à \$6 et Massey-Ferguson 1-8 à \$2 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

INDICE GÉNÉRAL

INDICE GÉNÉRAL

VOLUME (en millions)

AB

Table of stock prices for various companies under the 'AB' section.

CD

Table of stock prices for various companies under the 'CD' section.

EF

Table of stock prices for various companies under the 'EF' section.

GH

Table of stock prices for various companies under the 'GH' section.

IJ

Table of stock prices for various companies under the 'IJ' section.

KL

Table of stock prices for various companies under the 'KL' section.

MN

Table of stock prices for various companies under the 'MN' section.

OP

Table of stock prices for various companies under the 'OP' section.

QR

Table of stock prices for various companies under the 'QR' section.

ST

Table of stock prices for various companies under the 'ST' section.

NEW YORK

Fort redressement

NEW YORK (AFP) — La tendance s'est à nouveau fortement redressée, hier, à Wall Street dans un marché très actif, après un début de séance hésitant.

Un retrait initial de plus de trois points, l'indice des industrielles s'est progressivement raffermi et s'est établi à 1.234,54, en hausse de 16,45 points.

Quelques 124 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 1.312 contre 358. 387 titres ont été inchangés.

Les gains se sont accentués durant la dernière demie heure de transactions lorsque la Manufacturers Hanover Bank de New York, quatrième banque américaine, a ramené son prime rate de 10,75 à 10,50 pc.

Les analystes ont initialement estimé que l'optimisme des investisseurs s'était accru après les gains enregistrés la semaine dernière mais que les inquiétudes relatives au déficit budgétaire constituaient un frein.

LE BEUVER ECONOMIQUE

MONTREAL

Gain de l'indice général

MONTREAL (PC) — L'indice général de la Bourse de Montréal a enregistré hier un gain de 0,84 point, à 119,64 et quatre des six secteurs du marché ont progressé. Un total de 1.918,602 actions ont changé de main.

Le compartiment des bancaires a gagné 0,99 à 118,75, les forestières 0,75 à 146,57, les services publics 0,57 à 123,50 et les minières 0,53 à 113,16, tandis que les pétroliers cédaient 0,46 à 116,86 et les industrielles 0,35 à 110,55.

Provigo est resté inchangé à 116 1/4 et 217,015 actions ont été traitées.

Parmi d'autres valeurs actives, Inverness Petroleum leu 1-2 à \$6 3/4, Northern Telecom 1-4 à \$43 5/8, Seagram 7-8 à \$51 3/4, Alcan 5-8 à \$38 3/8, Banque de Montréal 1-4 à \$26 3/8, Bell Canada Enterprises 1-4 à \$35, Denison Mines B-1-4 à \$11 3/4 et Banque nationale 1-4 à \$14 5/8. Au contraire, PanCanadian perd 1-2 à \$20 3/4, Gulf Canada 1-4 à \$15 3/4, Echo Bay Mines 1-8 à \$25 3/4 et Trizec B-1-8 à \$9 3/4. Noranda est stationnaire à \$10.

Sur un total de 335 titres mis en jeu, 131 sont en hausse, 103 en baisse et 101 inchangés.

Parmi les actions de second rang, Bateman prend 3,5 cents à 20 cents, Borex Inc. abandonne trois cents à 65 cents, et Lynx-Canada Explorations Ltd recule de trois cents à 48 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XKM MARCHÉ 119,64	XCO HYDRO-CARBURE 116,86	XCB BANCAIRE 118,75
XCF PRODUITS FORESTIERS 131	XCM MINES ET METAUX 113,16	
XCI PÉTROLIERS 103	XCS SERVICES PUBLICS 146,57	

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

— Saison —	High	Low	Settle	Open
LUMBER (MEW) — 136,000	225,00	216,00	222,00	222,00
235,00 211,00 MR	225,00	216,00	222,00	222,00
240,00 222,00 MY	225,00	216,00	222,00	222,00
245,00 227,00 NZ	225,00	216,00	222,00	222,00
Estimate Sales: 10,000				

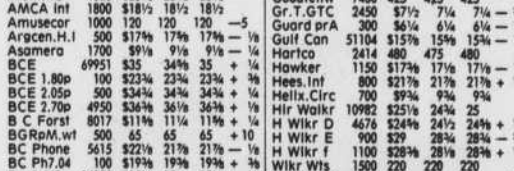
OPTIONS

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Trans. cir.
AB	Jan	10	10	10	10
BC	Jan	10	10	10	10
CD	Jan	10	10	10	10
DE	Jan	10	10	10	10
EF	Jan	10	10	10	10
FG	Jan	10	10	10	10
GH	Jan	10	10	10	10
HI	Jan	10	10	10	10
IJ	Jan	10	10	10	10
KL	Jan	10	10	10	10
LM	Jan	10	10	10	10
NO	Jan	10	10	10	10
OP	Jan	10	10	10	10
PQ	Jan	10	10	10	10
R	Jan	10	10	10	10
S	Jan	10	10	10	10
T	Jan	10	10	10	10
U	Jan	10	10	10	10
V	Jan	10	10	10	10
W	Jan	10	10	10	10
X	Jan	10	10	10	10
Y	Jan	10	10	10	10
Z	Jan	10	10	10	10

INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,50 CENTS US

Op. Dem. en Trans. cir.

Option	Mois	Prix	Offre	Dem.	Trans. cir.
C O Citi	Fb 25	25	25	25	60
C O Citi	Fb 10	35	35	35	5
C O Citi	Fb 12/15	190	190	190	2
C O Citi	My 25	34	34	34	1
C O Citi	My 10	35	35	35	1
C O Citi	My 15	80	80	80	58
C O Citi	My 20	10	10	10	1
C O Citi	My 25	22	22	22	1
C O Citi	My 30	22	22	22	1
C O Citi	My 35	22	22	22	1
C O Citi	My 40	22	22	22	1
C O Citi	My 45	22	22	22	1
C O Citi	My 50	22	22	22	1
C O Citi	My 55	22	22	22	1
C O Citi	My 60	22	22	22	1
C O Citi	My 65	22	22	22	1
C O Citi	My 70	22	22	22	1
C O Citi	My 75	22	22	22	1
C O Citi	My 80	22	22	22	1
C O Citi	My 85	22	22	22	1
C O Citi	My 90	22	22	22	1
C O Citi	My 95	22	22	22	1
C O Citi	My 100	22	22	22	1
C O Citi	My 105	22	22	22	1
C O Citi	My 110	22	22	22	1
C O Citi	My 115	22	22	22	1
C O Citi	My 120	22	22	22	1
C O Citi	My 125	22	22	22	1
C O Citi	My 130	22	22	22	1
C O Citi	My 135	22	22	22	1
C O Citi	My 140	22	22	22	1
C O Citi	My 145	22	22	22	1
C O Citi	My 150	22	22	22	1
C O Citi	My 155	22	22	22	1
C O Citi	My 160	22	22	22	1
C O Citi	My 165	22	22	22	1
C O Citi	My 170	22	22	22	1
C O Citi	My 175	22	22	22	1
C O Citi	My 180	22	22	22	1
C O Citi	My 185	22	22	22	1
C O Citi	My 190	22	22	22	1
C O Citi	My 195	22	22	22	1
C O Citi	My 200	22	22	22	1
C O Citi	My 205	22	22	22	1
C O Citi	My 210	22	22	22	1
C O Citi	My 215	22	22	22	1
C O Citi	My 220	22	22	22	1
C O Citi	My 225	22	22	22	1
C O Citi	My 230	22	22	22	1
C O Citi	My 235	22	22	22	1
C O Citi	My 240	22	22	22	1
C O Citi	My 245	22	22	22	1
C O Citi	My 250	22	22	22	1
C O Citi	My 255	22	22	22	1
C O Citi	My 260	22	22	22	1
C O Citi	My 265	22	22	22	1
C O Citi	My 270	22	22	22	1
C O Citi	My 275	22	22	22	1
C O Citi	My 280	22	22	22	1
C O Citi	My 285	22	22	22	1
C O Citi	My 290	22	22	22	1
C O Citi	My 295	22	22	22	1
C O Citi	My 300	22	22	22	1
C O Citi	My 305	22	22	22	1
C O Citi	My 310	22	22	22	1
C O Citi	My 315	22	22	22	1
C O Citi	My 320	22	22	22	1
C O Citi	My 325	22	22	22	1
C O Citi	My 330	22	22	22	1
C O Citi	My 335	22	22	22	1
C O Citi	My 340	22	22	22	1
C O Citi	My 345	22	22	22	1
C O Citi	My 350	22	22	22	1
C O Citi	My 355	22	22	22	1
C O Citi	My 360	22	22	22	1
C O Citi	My 365	22	22	22	1
C O Citi	My 370	22	22	22	1
C O Citi	My 375	22	22	22	1
C O Citi	My 380	22	22	22	1
C O Citi	My 385	22	22	22	1
C O Citi	My 390	22	22	22	1
C O Citi	My 395	22	22	22	1
C O Citi	My 400	22	22	22	1
C O Citi	My 405	22	22	22	1
C O Citi	My 410	22	22	22	1
C O Citi	My 415	22	22	22	1
C O Citi	My 420	22	22	22	1
C O Citi	My 425	22	22	22	1
C O Citi	My 430	22	22	22	1
C O Citi	My 435	22	22	22	1
C O Citi	My 440	22	22	22	1
C O Citi	My 445	22	22	22	1
C O Citi	My 450	22	22	22	1
C O Citi	My 455	22	22	22	1
C O Citi	My 460	22	22	22	1
C O Citi	My 465	22	22	22	1
C O Citi	My 470	22	22	22	1
C O Citi	My 475	22	22	22	1
C O Citi	My 480	22	22	22	1
C O Citi	My 485	22	22	22	1
C O Citi	My 490	22	22	22	1
C O Citi	My 495	22	22	22	1
C O Citi	My 500	22	22	22	1
C O Citi	My 505	22	22	22	1
C O Citi	My 510	22	22	22	1
C O Citi	My 515	22	22	22	1
C O Citi	My 520	22	22	22	1
C O Citi	My 525	22	22	22	1
C O Citi	My 530	22	22	22	1
C O Citi	My 535	22	22	22	1
C O Citi	My 540	22	22	22	1
C O Citi	My 545	22	22	22	1
C O Citi	My 550	22	22	22	1
C O Citi	My 555	22	22	22	1
C O Citi	My 560	22	22	22	1
C O Citi	My 565	22	22	22	1
C O Citi	My 570	22	22	22	1
C O Citi	My 575	22	22	22	1
C O Citi	My 580	22	22	22	1
C O Citi	My 585	22	22	22	1
C O Citi	My 590	22	22	22	1
C O Citi	My 595	22	22	22	1
C O Citi	My 600	22	22	22	1
C O Citi	My 605	22	22	22	1
C O Citi	My 610	22	22	22	1
C O Citi	My 615	22	22	22	1
C O Citi	My 620	22	22	22	1
C O Citi	My 625	22	22	22	1
C O Citi	My 630	22	22	22	1
C O Citi	My 635	22	22	22	1
C O Citi	My 640	22	22	22	1
C O Citi	My 645	22	22	22	1
C O Citi	My 650	22	22	22	1
C O Citi	My 655	22	22	22	1
C O Citi	My 660	22	22	22	1
C O Citi	My 665	22	22	22	1
C O Citi	My 670	22	22	22	1
C O Citi	My 675	22	22	22	1
C O Citi	My 680	22	22	22	1
C O Citi	My 685	22	22	22	1
C O Citi	My 690	22	22	22	1
C O Citi	My 695	22	22	22	1
C O Citi	My 700	22	22	22	1
C O Citi	My 705	22	22	22	1
C O Citi	My 710	22	22	22	1
C O Citi	My 715	22	22	22	1
C O Citi	My 720	22	22	22	1
C O Citi	My 725	22	22	22	1
C O Citi	My 730	22	22	22	1
C O Citi	My 735	22	22	22	1
C O Citi	My 740	22	22	22	1
C O Citi	My 745	22	22	22	1
C O Citi	My 750	22	22	22	1
C O Citi	My 755	22	22	22	1
C O Citi	My 760	22	22		

LE DEVOIR ECONOMIQUE

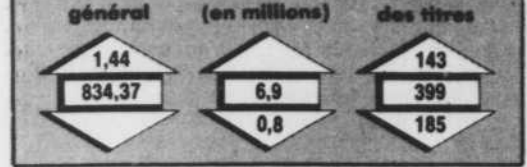
VANCOUVER

Activité légère

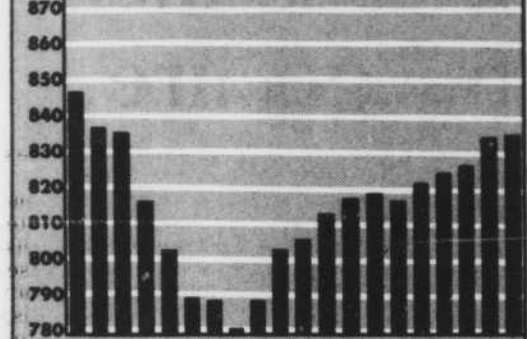
VANCOUVER (PC) — Les cours ont fléchi dans une activité légère hier à la Bourse de Vancouver...

L'indice global du marché marqua 834,97, une baisse de 1,44 point.

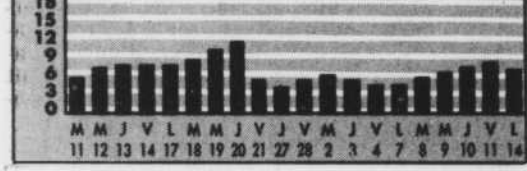
Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



VOLUME (en millions)



AB

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

CD

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

KL

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

ST

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

WX

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

Y Z

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

OP

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

QR

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

RS

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

TU

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

VW

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

XY

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

Z

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

AA

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

BB

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

CC

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

DD

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

EE

Table with columns: Vente, Heur, Bas, Hausse, Diff. listing various stock prices.

MERCURIALE

MONTREAL (PC) — Voici les prix payés au Marché central métropolitain...

Voici les prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Legumes: Carottes: \$2.00 à \$2.50 le sac de 25 lb; \$4.50 à \$5.00 le sac de 24 sachets de 2 lb...

Pommes McIntosh, Spartan et Empire: 12x3 pintes ou 9x4 pintes, au détailant, \$12.50...

Choux de Savoie: \$5.00 à \$5.50 la caisse de 12 unités. Choux rouges: \$5.00 à \$5.50 la caisse de 12 unités.

Choux verts: \$5.00 à \$5.50 la caisse de 40 lb; moyens, \$4.00 à \$4.50 le sac de 50 lb...

Echalotes françaises: \$7.00 à \$8.00 la boîte de 10 lb; \$6.50 à \$7.00 la caisse de 12 sachets de 250 gr.

Navets blancs: \$5.00 à \$5.50 le sac de 25 lb. Oignons jaunes: gros, \$6.50 à \$7.00 le sac de 50 lb...

Oignons rouges: \$8.00 à \$9.00 le sac de 50 lb. Poireaux: \$3.50 à \$4.50 la boîte de 12 unités.

Pommes de terre: la caisse de 50 lb (lavées) \$5.00 à \$5.50; le sac de 20 lb (lavées) \$1.20...

Produits concentrés: lait en poudre écrémé: No 1, sac de 25 kg, \$2.85 le kg; lait écrémé destiné à l'alimentation...

Pommes de terre, prix de gros: Québec, nouvelles: \$0.70 à \$0.75 le 10 lb; \$1.25 à \$1.30 le 20 lb...

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

EMPLOIS, REVENUS

Table showing employment and revenue statistics for October, September, and November.

INVENTAIRES

Table showing inventory levels for various categories in October.

PRIX

Table showing price indices for consumption and new houses.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Table showing building and public works statistics for October.

ÉNERGIE

Table showing energy production statistics for September and August.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Table showing export and import statistics for October.

PRODUCTION

Table showing production statistics for October.

VENTES

Table showing sales statistics for various categories in October.

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas dé-saisonnalisées.

Source: Statistique Canada.

BESTIAUX

MONTREAL (PC) — Les affaires étaient calmes hier au marché aux bestiaux de Montréal.

Les prix s'établissaient ainsi: Vaches: D1,D2: \$51-\$52.5; D3: \$45-\$51; D5: \$40-\$45...

Bœufs: \$75-\$95; moyens et communs: \$60-\$75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

OPTIONS

Suite de la page 15

Table showing option prices for various stocks.

CÉRÉALES DENRÉES

WINNIPEG (PC) — Les affaires étaient modérées hier au marché aux grains de Winnipeg.

Le colza termine la journée en hausse de 20 à 90 cents, janvier à \$380.00. Le blé fourrager est inchangé à toutes les échéances...

LE DOLLAR CANADIEN

MONTREAL (PC) — Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 1-4 et coté \$1.3247 par rapport à la devise canadienne.

DIVIDENDES

Heritage Group Inc.: 11 cents; payable le 15 avril aux actionnaires inscrits le 15 mars.

Innopac Inc.: cinq cents; ler mars, 15 fév. Phillips Petroleum Co.: 60 cents US; ler mars, 1er fév.

ON RECHERCHE

Homme ou femme: Âge, taille, poids, race sans importance. Doit vouloir faire du porte à porte pour recueillir des fonds pour la Fondation canadienne des maladies du rein.

La Fondation canadienne des maladies du rein. C.P. 2670, Succursale "D", 340 Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1P 5W7.

TABLEAU DE BORD

Table showing various economic indicators and their monthly and annual variations.

EMPLOIS, REVENUS

Table showing employment and revenue statistics for October, September, and November.

INVENTAIRES

Table showing inventory levels for various categories in October.

PRIX

Table showing price indices for consumption and new houses.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Table showing building and public works statistics for October.

ÉNERGIE

Table showing energy production statistics for September and August.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Table showing export and import statistics for October.

PRODUCTION

Table showing production statistics for October.

VENTES

Table showing sales statistics for various categories in October.

Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas dé-saisonnalisées.

Source: Statistique Canada.

Produits concentrés: lait en poudre écrémé: No 1, sac de 25 kg, \$2.85 le kg; lait écrémé destiné à l'alimentation...

Pommes de terre, prix de gros: Québec, nouvelles: \$0.70 à \$0.75 le 10 lb; \$1.25 à \$1.30 le 20 lb...

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.

Produits de remplacement: \$75-95; moyens et communs: \$60-75. Prix moyen du porc canadien, la semaine dernière: \$70.94.



Je profite du mois de mars! Je veux donner plus de chances... à la vie. Nom: Adresse: Ville: Prov.: Code postal: Téléphone: La Fondation canadienne des maladies du rein. C.P. 2670, Succursale "D", 340 Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1P 5W7. Numéro d'enregistrement #0224980-13-08.

SOYEZ UN BÉNÉVOLE. SEULEMENT UNE HEURE PAR SOIR, PENDANT UNE SEMAINE. APPELÉZ SANS FRAIS 1-800-361-7494

LE DEVOIR ECONOMIQUE

INFORMATIQUE

Que se cache-t-il derrière les grandes aubaines ?

MIKE FUHRMANN
(de la Presse Canadienne)

Les vendeurs d'ordinateurs offrent parfois des aubaines qui semblent extravagantes.

Ainsi, un magasin torontois a récemment annoncé la « vente incroyable » d'un ordinateur, le Tomcat, pour \$895, soit 75 % d'escompte sur le prix régulier qui est de \$3,995.

Comment une telle réduction est-elle possible ? « Cet appareil n'est pas compatible aux produits IBM », explique George Michaels, acheteur de la firme Computer Mart. Cela signifie que les centaines de logiciels populaires d'IBM ainsi que tous les autres appareils utilisant les mêmes standards que IBM ne peuvent fonctionner sur le Tomcat.

« Si un ordinateur ne peut assimiler les logiciels d'IBM, son fabricant n'a d'autre choix que de l'offrir à prix d'aubaine », ajoute M. Michaels, soulignant que ces appareils, d'autre part, sont de bonne qualité et peuvent utiliser d'autres types de logiciels.

Avec un rabais de 75 %, certains clients ne se préoccupent pas de l'incompatibilité de l'appareil avec IBM. C'est la raison pour laquelle le magasin torontois a vendu 25 Tomcats en peu de temps, contre quelques appareils seulement, l'année précédente.

Selon M. Michaels, le fabricant « est incapable de vendre ces machines et veut s'en débarrasser ». Le magasin attend une nouvelle cargaison de Tomcats et prévoit continuer d'en vendre, à profit, à \$895 malgré que le distributeur canadien de l'appareil ait fermé ses portes.

« A ce prix, vous pouvez vendre un ordinateur à peu près à n'importe qui, même à une personne qui n'en a pas l'utilité », affirme M. Michaels. Le prix de \$895 comprend deux lecteurs de disquettes, un écran cathodique et une mémoire de 128,000 caractères.

L'achat d'un ordinateur peu connu représente toutefois un risque. Il peut être difficile d'obtenir un manuel d'opération précis pour un tel appareil. Ainsi, M. Michaels, qui est pourtant dans le milieu, ne connaissait même pas le fabricant du Tomcat. En premier lieu, il nous a dit qu'il s'agissait de la compagnie Sony — firme qui a nié cette allégation — puis a cité la compagnie Sanyo.

Sanyo Canada n'a pu nous confirmer que la compagnie-mère, à Tokyo, fabriquait le Tomcat. Bill Sowinski, directeur de la production de Sanyo, au Canada, nous a dit croire que c'est le cas.

« Une entente a probablement été passée avec Sanyo du Japon pour écouler un nouveau modèle », sous le nom de Tomcat, au Canada, a ajouté M. Sowinski.

Le distributeur, Kiril Glavanov, nous a toutefois déclaré que l'appareil est fabriqué par Tomcat International, au Japon, et que Sanyo ne fournit que le système de refroidissement.

Cet appareil n'a jamais été populaire malgré qu'il ait été présenté dans de nombreuses foires commerciales. La publicité, dans les journaux et magazines le présentent aux acheteurs éventuels en les invitant à « Regardez ailleurs que chez IBM ».

Le Tomcat est apparu chez les détaillants à une époque où le marché était littéralement inondé d'appareils produits par des compagnies inconnues qui tentaient de capitaliser sur le boom dans les ventes de micro-ordinateurs.

M. Glavanov révèle qu'il n'a vendu que quelques centaines de Tomcats à travers le Canada, depuis qu'il en a entrepris la distribution, il y a 18 mois. Tout ce qu'il sait, c'est que l'appareil est toujours manufacturé à Tokyo.

Les détaillants ne veulent pas mettre cet ordinateur en montre, préférant entreposer des marques bien connues telles Apple et IBM, d'expliquer M. Glavanov. C'est pourquoi il a abandonné tout espoir de pouvoir concurrencer les géants de l'industrie et qu'il « se lance dans une nouvelle aventure commerciale ».

Selon M. Sowinski, pour réussir dans ce domaine, il faut qu'un produit soit présenté par un fabricant et des détaillants puissants. « Le nom du produit est également très important ».

M. Sowinski met également les clients en garde, les invitant à ne pas considérer uniquement le prix du micro-ordinateur. « Certaines aubaines sont trop belles pour être vraies », dit-il. Le fournisseur sera-t-il toujours en affaires dans un an ? Pourrez-vous toujours obtenir des pièces ou de l'information sur un tel appareil ? Le client doit se poser de telles questions et faire preuve de beaucoup de prudence.

Appel du président de la Banque de Montréal

Le secteur privé doit passer aux actes et fournir les capitaux nécessaires à la création d'emplois

TORONTO (PC) — Il incombe maintenant au secteur privé de démontrer qu'il est capable de créer les emplois dont le pays a besoin. C'est, en substance, l'appel lancé lundi aux milieux d'affaires par le président du conseil de la Banque de Montréal, M. William Mulholland.

« Les milieux d'affaires critiquent depuis plusieurs années le rôle joué par l'Etat dans l'économie. Après s'être longtemps targué d'être mieux

placé que le secteur public pour créer emplois et richesse collective, le secteur privé doit désormais passer aux actes et fournir les capitaux nécessaires à la création d'emplois », a déclaré M. Mulholland au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque. Sinon, a-t-il prédit, l'opinion publique réclamera à nouveau des pouvoirs publics une intervention accrue du gouvernement dans l'activité économique du pays.

M. Mulholland a critiqué le secteur privé pour l'insuffisance de ses investissements, qui se situent en réalité au-dessous du niveau de 1979. Le secteur privé ne semble pas pressé de relever le défi, a-t-il ajouté.

L'orateur a attribué cette situation au niveau toujours assez élevé des taux d'intérêt, ce qui réduit les investissements. Mais il y a une autre raison, affirme M. Mulholland, et c'est le fait que trop d'entreprises cana-

diennes ont omis de moderniser leurs usines, de renouveler leur technologie ou d'encourager leurs employés à se perfectionner.

Le président du conseil de la Banque de Montréal a en outre insisté sur l'importance, pour les entreprises, notamment les banques, d'accroître leur productivité pour demeurer concurrentielles sur le marché international.

Selon le Conference Board

Ottawa doit s'attaquer plus sérieusement à la réduction de son déficit budgétaire

OTTAWA (PC) — Le gouvernement conservateur canadien devra s'attaquer au déficit budgétaire pour que les taux d'intérêt continuent de diminuer en 1985 et cela même si la situation à ce chapitre aux États-Unis a réussi à calmer les inquiétudes des économistes.

Ces conclusions ont été rapportées, hier, dans les prévisions trimestrielles nationales publiées par le Conference Board du Canada qui prévoit un taux de croissance de 2,2 % cette année et un taux d'inflation de 3,3 %.

Pour cet organisme de recherche, les événements de 1984 ont nettement fait ressortir l'influence qu'exercent les États-Unis sur la performance de l'économie canadienne. « Les fluctua-

tions des taux d'intérêt au Canada, souligne le document, qui augmentaient et diminuaient au gré de ceux des États-Unis, ont permis de constater encore une fois l'interdépendance des marchés des capitaux ».

La plupart des prévisions 1985 s'appuient d'ailleurs sur les performances de l'économie américaine. Le comportement des taux d'intérêt dépend en large mesure de l'effet combiné des besoins de financement du gouvernement américain et de l'afflux net des capitaux étrangers, qui jusqu'à présent ont été responsables d'une partie substantielle de la reprise aux États-Unis.

Selon les chercheurs et économistes du Con-

ference Board, le gouvernement canadien devra s'atteler à la tâche de réduire le déficit fédéral (\$28 milliards sur la base des comptes nationaux) et chercher des capitaux étrangers si les taux d'intérêt doivent continuer à diminuer au Canada. Sinon, indique l'étude trimestrielle, les taux pourraient bien amorcer une reprise graduelle à la hausse.

« Si, toutefois, ajoutent-ils, on se fait un effort concerté pour réduire le déficit budgétaire et s'il n'y a pas d'interruption de l'apport de capitaux étrangers, on peut s'attendre que les taux d'intérêt diminuent lentement tout au long de l'année ».

Par contre, le Conference Board estime qu'après les baisses ré-

centes des taux d'intérêt et les mesures annoncées lors de la Déclaration économique de novembre, le déficit fédéral sera de l'ordre de \$27,6 milliards pour 1985, comparativement à \$28,2 milliards en 84 (comptes nationaux). « Cependant, ajoute l'étude, il demeure trop important pour qu'une politique de laisser-aller soit possible ».

Comme le souhaite le gouvernement conservateur, le Conference Board croit que la croissance doit venir du secteur privé et découler soit de la dynamique naturelle de ce secteur, soit de changements des politiques gouvernementales.

Dans le cas d'une chute des taux d'intérêt, on prévoit une crois-

sance plus marquée de la consommation (environ 2,5 %) et une diminution du taux d'épargne de un pour cent. De plus, on peut s'attendre à une augmentation du nombre de mises en chantier, soit 10,000 logements de plus que les 140,000 prévus.

Les deux premières années de la reprise (1983 et 84) avaient été marquées par la faiblesse de l'investissement des entreprises. En 1985, la situation sera sensiblement au même niveau.

Même s'il y a des secteurs qui vont afficher une forte croissance, ils ne sont pas assez importants proportionnellement pour dominer la situation globale. C'est ainsi que l'investissement des entreprises devrait s'accroître de 1,5

pour cent en termes réels.

Les exportations d'automobiles ont augmenté de 43 % en termes réels en 1984, ce qui dépasse de loin la part de leur marché, les États-Unis, où la demande d'automobiles n'a augmenté que de 13 %. Cette performance a entraîné une hausse de 25 % en termes réels des exportations canadiennes totales. En 1985, on devrait observer la même tendance.



Téliédia annonce la nomination de madame Sylvie Demogot au poste de vice-présidente exécutive des Éditions Téliédia, éditeur des magazines TV HEBDO, TV PLUS et COUP de POUCE.

Les principales fonctions de madame Demogot comprennent l'administration générale des Éditions Téliédia, la planification à long terme ainsi que le développement et l'acquisition de nouveaux produits.

Au cours des nombreuses années pendant lesquelles elle a opéré au sein des agences de publicité, Sylvie Demogot a acquis une expérience particulièrement pertinente et approfondie en communications, en comportement du consommateur et en développement d'image de marque. Jusqu'à récemment, elle occupait le poste de vice-présidente et directrice générale d'une agence internationale à Montréal.

Sylvie Demogot est diplômée des Hautes Études Commerciales de Paris et a obtenu sa maîtrise en administration des affaires aux États-Unis, à l'Université de l'État de Washington.

La nomination de madame Demogot s'inscrit dans le cadre de la politique de développement des Éditions Téliédia qui vise à renforcer son leadership dans le domaine de l'édition et à faire en sorte qu'elle demeure la maison d'édition la plus dynamique au Québec.

Goldbarb Bros investit \$ 2 millions à Montréal

Jérôme.

M. Dean a indiqué que le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, venait d'autoriser la Société de développement industriel du Québec à collaborer financièrement au projet. Cette contribution, de \$260,000 dollars, sera versée en vertu du programme d'aide aux entreprises dynamiques, élaboré par la SDI, afin

de promouvoir l'investissement manufacturier au Québec.

La confectionneur de pantalons en laine et / ou polyester entend concrétiser son plan de développement en plusieurs étapes, après avoir centralisé ses activités sur un seul étage au rez-de-chaussée et double la superficie qu'elle utilise à Mont-

réal, la compagnie installera de nouvelles machines à son usine, située au 325, rue Scott, à St-Jérôme.

Goldfarb Bros Inc. a également l'intention d'informatiser ses services de production, cette opération a pour objectifs d'améliorer la gestion et le service à la clientèle. Le projet dans son ensemble entraînera

un accroissement de la capacité de production d'environ 12 % à l'usine de Saint-Jérôme, où travaillent plus de 300 personnes.

En 1912, les frères Abraham, Max et Isidore Goldfarb unissaient leurs efforts pour fonder cette entreprise, qui jouit d'une réputation enviable, à l'heure actuelle.

Selon Claude Cossette

La visite de Jean-Paul II au Canada s'est avérée « l'opération marketing » la plus extraordinaire des dernières années

MARKETING

DANIEL LEMIEUX

Quel produit ou service aura été le succès de marketing en 1984, au Québec, en raison de sa popularité, de son audace ou de son caractère novateur ?

« L'opération marketing la plus fulgurante depuis plusieurs années est sans contredit la visite du pape Jean-Paul II en septembre », d'indiquer au DEVOIR, M. Claude Cossette, professeur de graphisme à l'Université Laval, et bien connu dans le milieu des

communications.

Selon lui, « le pape, en tant qu'individu, constituait un emballage parfait en raison de sa notoriété et de son charisme. Son message, lu, tombait pile : les gens, catholiques ou non, étaient prêts et le voulaient ce message. Jamais on avait vu une telle chose au Québec depuis longtemps ».

Pour expliquer ce « succès inattendu », M. Cossette mentionne, entre autres, la populaire règle du « bon produit, au bon moment, au bon

endroit, au bon prix », dont les analystes en marketing ont souvent recours pour expliquer la réussite ou l'échec d'un produit.

« Il y a beaucoup de succès en marketing qui sont inattendus et imprévisibles. On en parle et on les explique une fois qu'ils ont réussi des performances surprenantes. C'est le cas par exemple des ordinateurs Apple », d'indiquer M. Cossette, qui ajoute que le succès de la visite du souverain pontife démontre aussi que les gros coups de marketing ne sont pas toujours orchestrés que par les grandes agences. Le clergé serait-il particulièrement doué en marketing ?

M. Cossette attribue également une mention spéciale à Super Carnaval qu'il qualifie aussi de succès inattendu.

On se souvient que Super Carnaval, propriété de la chaîne La Ferme Carnaval Inc. qui opère aujourd'hui six magasins et qui prévoit en ouvrir un septième à Brosard, avait surpris toute l'industrie de l'alimentation avec les résultats obtenus à son premier hypermarché situé à Beauport, et forcé Steinberg et Provigo, peu de temps après, à lancer Le Marché du Jour et Maxi.

Lowenbraü, la bière allemande « six fois centenaire » que La Brasserie Molson produit et



distribue sous licence depuis l'été, « est également un produit à noter pour 1984 », de mentionner M. Cossette, qui ajoute toutefois que rien ne l'a véritablement estomaqué en marketing au cours de l'année.

Les « marketers » québécois seraient-ils moins audacieux que leurs confrères américains ?

« Pas du tout », d'affirmer M. Cossette. « Il n'y a aucun doute que l'on est aussi innovateur qu'à New York ou Los Angeles. Parfois même on est plus rapide et plus au fait de ce qui se passe dans le monde parce que nous parlons deux langues ».

« Sauf que les Américains ont des moyens financiers et de communication que nous n'avons pas. Avec un budget de \$100,000, ou même un million, on passe facilement inaperçu », faisant entre autres allusion à Apple qui récemment monopolisait la totalité des pages publicitaires de la revue américaine Newsweek. « Souvent une idée de produit vient d'ailleurs mais est d'abord commercialisée aux États-Unis, et par les Améri-

cains, car ils ont des moyens que beaucoup n'ont pas ».

« Le problème en 1985 n'est pas dans la fabrication du produit, mais

au niveau de la distribution et de la communication. D'une part, note-t-il, les canaux de distribution sont souvent inexistantes, inefficaces,

trop coûteux ou trop nombreux. D'autre part, la surabondance d'informations de toutes sortes fait qu'il est plus difficile de percer et de com-

muniquer un message.

Quant à l'échec de l'année, vous aurez deviné, il s'agit bien de Québec 1534-1984 : « Pour la région de Québec, à tout le moins, c'est bien entendu que c'est un flop en marketing. Il y a eu des faiblesses au niveau des relations publiques, mais surtout au niveau du produit comme tel ».

NOMINATION

LA BANQUE D'ÉPARGNE



M. Roland Lefebvre
Monsieur Pierre Goyette, président et chef de la direction de la Banque d'Épargne, annonce la nomination de monsieur Roland Lefebvre C.F.A. au poste de premier vice-président — finance.

Canadien Pacifique
Nomination



Derek J. Deegan
M. F.S. Burdige, président du conseil et chef de la direction de Canadien Pacifique Limitée, annonce la nomination de M. Derek J. Deegan au poste de secrétaire de la compagnie. M. Deegan succède à M. J.C. Ames qui prend sa retraite.

LE DEVOIR
VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER
UNE ANNONCE
SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET
PROFESSIONS
844-3361

Cette annonce paraît à titre d'information seulement.

26 000 000 \$

IVANHOE INC.
(une filiale en propriété exclusive de Steinberg Inc.)

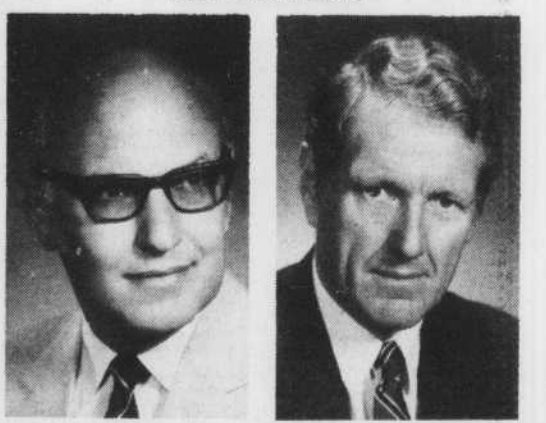
Obligations de première hypothèque
échéant le 1^{er} septembre 2004

Ces obligations ont été placées à titre privé par le soussigné.

McLEOD YOUNG WEIR LIMITÉE

Décembre 1984

AIR CANADA



M. Pierre J. Jeanniot, président-directeur général d'Air Canada, annonce la nomination de M. Roger W. Linder au poste de vice-président de groupe — Ventes et Opérations et celle de M. Denis J. Groom au poste de vice-président de groupe — Marketing et Planification. Ces deux nominations reflètent les deux aspects fondamentaux de la nouvelle structure d'entreprise mise en place le 1^{er} janvier 1985.

M. Linder, autrefois premier vice-président — Marketing, Ventes et Service, sera dorénavant responsable de la gestion commerciale, opérationnelle et technique intégrée de la Société, comprenant l'instauration de plans commerciaux, la réalisation des objectifs concernant les recettes, les ventes, les coûts et le service à la clientèle et la mise en place de lignes de conduite et de méthodes opérationnelles.

M. Groom autrefois premier vice-président — Finances et Planification, prend en charge la planification commerciale des produits passages et fret pour la Société, y compris les stratégies d'introduction et de mise en marché, de l'affectation des appareils et de la direction des filiales et participation.

Les deux Vice-présidents de groupe relèvent directement du Président-directeur général et travaillent au siège social d'Air Canada, à Montréal.

Son avocat veut démontrer qu'on persécute Morgentaler

GERARD McNEIL

OTTAWA (PC) — Henry Morgentaler, acquitté à quatre reprises par des jurys d'avoir illégalement pratiqué des avortements, devra subir un cinquième procès à moins que son avocat parvienne, cette semaine, à persuader un juge que le traitement infligé à son client est injuste.

Me Morris Manning affirme que le Dr Morgentaler est persécuté et que ce traitement pourrait se poursuivre aussi longtemps que des jurys continueront à l'acquitter, à moins qu'un juge mette un terme à ce processus en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne.

« A moins que les tribunaux n'accordent leur appui au Dr Morgentaler, la persécution dont il est victime se poursuivra indéfiniment », a confié Me Manning au cours d'une interview.

L'avocat et son client se présenteront de nouveau en Cour supérieure jeudi alors que la date du cinquième procès du Dr Morgentaler sous l'inculpation d'avoir procuré un avortement sera connue.

A ce jour, les juges n'ont pas été bien utiles. En fait, après que la Cour d'appel du Québec eut renversé un acquittement pro-

noncé par un jury et eut imposé une peine de 18 mois de prison au médecin avorteur, le Parlement a amendé la loi pour faire en sorte que la Cour d'appel ne puisse plus agir de la sorte. A l'avenir, la Cour d'appel peut ordonner un nouveau procès, mais ne peut condamner un individu acquitté par un jury.

Au cours des années 70, le Dr Morgentaler a été acquitté par trois jurys de Montréal. Les procureurs de la couronne du gouvernement Bourassa avaient alors promis de continuer à tenter des procès au médecin avorteur, mais toutes les poursuites pendantes ont été abandonnées peu de temps après l'élection du gouvernement du Parti québécois, en novembre 1976.

Morgentaler exploite pas moins de 18 cliniques d'avortement au Québec, où de nouvelles élections provinciales sont imminentes. Qu'advient-il alors si les libéraux de Robert Bourassa délogent les péquistes de René Lévesque?

Le médecin montréalais a également ouvert une clinique d'avortement à Toronto, l'année dernière, mais le gouvernement conservateur d'Ontario n'a pas tardé à l'accuser d'avoir conspiré pour procurer un avorte-

ment illégal. Le gouvernement Davis aurait pu lui accorder un permis lui permettant d'exploiter sa clinique, mais il a préféré s'en abstenir.

La Charte des droits et libertés stipule que « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne et qu'on ne peut être privé de ces droits fondamentaux excepté en conformité avec les principes de la justice fondamentale ».

L'avocat Manning a soutenu lors du procès devant jury à Toronto, l'année dernière, que le Dr Morgentaler ayant déjà été acquitté par trois jurys, un quatrième procès portant essentiellement sur le même chef d'accusation constituait un abus judiciaire qui ne devrait pas être permis. Le juge n'a pas accepté cet argument en alléguant qu'il s'agissait d'un premier procès en Ontario.

Maintenant que la Couronne en appelle devant la Cour d'appel d'Ontario de ce quatrième acquittement par un jury, Me Manning va invoquer la Charte des droits et libertés de la personne, espérant convaincre les juges que son client est victime d'une persécution systématique de la part du pouvoir, espérant par là qu'un second procès en Ontario n'aura pas lieu.

AVIS PUBLICS

LORNE SANSOM né à Farnham le 12 mai 1984 et résidant au 3750 Olivier à Brossard, a adressé au Lieutenant-Gouverneur en conseil du Québec une requête pour changer son nom et faisant précéder son prénom Lorne du prénom Paul de sorte que son nom complet soit maintenant PAUL LORNE SANSOM permettant ainsi l'utilisation du prénom Paul.

Prenez avis que le demandeur Paul Marchand, 67 rue Bernier, Victoriaville, P.Q., détenteur du permis Q-301601 s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — De la frontière Québec-États-Unis (tout port d'entrée) en provenance de Belfast Maine à Montréal pour le transport de voitures avec équipement réfrigéré et retour avec marchandise refusée ou avariée pour le compte de PENOBSCOT COMPANY.

Restriction: Le présent permis est sujet à l'émission des permis commerciaux appropriés si nécessaire. Le tout pour une durée de 364 jours. Entrée en vigueur: dès décision de l'application de l'article 85 du R.P.R.I. afin que la décision à être rendue soit exécutoire dès que rendue.

Toute personne désirant porter opposition ou une intervention à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième parution de cet avis à la Commission des transports du Québec, 585 Boul. Charest est Québec, PQ.

Marc M. Delage, avocat ST-HILAIRE DE BLOIS & ASS., 220 Grande-Allée est suite 850 Québec, PQ. 1ère parution: 15 janvier 1985 2ème parution: 16 janvier 1985

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 décembre 1984, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, de GABRIEL ZOGHAIB, saisis en vertu de la MORTGAGE POLAR INC./POLAR THERMOGRAPHIC INC., a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 3e jour de janvier 1985, sous le numéro 3545776. Ce 9e jour de janvier 1985, LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS que la requérante Transport B A Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer à Transport Ventura Inc. tous les droits et privilèges rattachés à son permis M-30009-002.

Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à la demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution en s'adressant à la Commission des transports du Québec, au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec H2L 1K2. ME SERGE COU-COMBE, PARENTEAU, BOUCHER & ASSOCIÉS

1ère parution: 14 janvier 1985 2ème parution: 15 janvier 1985

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS EST DONNÉ que Quévillon Transport Enr. (Léon Quévillon) s'adresse à la Commission des transports du Québec pour qu'elle autorise le transfert de ses permis M-301 031 002 et 004 en faveur de LAURENT DESROCHERS TRANSPORT ET SERVICES PUBLICS INC., requérante-cessionnaire.

Ce transfert est demandé conformément à l'article 30 des règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec, et on requiert que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 85 desdites règles.

Tout intéressé peut y faire opposition et/ou intervention dans les cinq (5) jours suivant la deuxième parution dans les journaux. 1ère parution: 14 janvier 1985 2ème parution: 15 janvier 1985

François Godbout, GODOUT, GAGNON, AYOTTE, Avocats, procureurs des requérants

PRENEZ AVIS que la requérante COMMERCIAL TRANSPORT (NORTH) LIMITED, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant par permis spécial:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE

De la frontière Québec/Ontario (port d'entrée: Pointe Fortune) à Montréal pour le transport de concentré d'uranium en conteneurs intermodaux et retour avec marchandises refusées ou avariées et destinées à l'exportation. Origine ou destination: Elliot Lake, Ontario.

Condition: Ce permis sera opéré conjointement et le permis complémentaire émis par l'Ontario Highway Transport Board.

Durée: Ce permis sera valide jusqu'au 28 février 1985. La requérante demande de plus, conformément à l'article 85 du règlement concernant les règles de pratique et de régime interne de la Commission des transports du Québec, que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq (5) jours suivants la deuxième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

JOCELYN LECLERC, MARTINEAU WALKER, Procureurs de la requérante 1ère parution: 15 janvier 1985 2ème parution: 16 janvier 1985

AVIS AMENDÉ

PRENEZ AVIS que la requérante, TRANSPORT PAPINEAU INTERNATIONAL INC., détentrice du permis M-307454, amendé sa demande publiée les 14 et 15 décembre 1984, dans le journal Le Devoir est déposée à la Commission des transports du Québec, pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT

De Trois-Rivières et Gatineau aux frontières Québec-États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de papier journal et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de C.I.P. Inc. Destination: et/ou origine. Tous les États-Unis d'Amérique et du Canada. Droit additionnel: A l'occasion du service ci-haut mentionné, la requérante pourra traverser l'Ontario, à titre de corridor.

La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régime interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 15 janvier 1985 2ème publication: 16 janvier 1985 PAR ME FRANÇOIS PERREAU PAQUETTE PERREAU RIVET & TRUDEAU 200 St-Jacques, Suite 900 Montréal, Québec, H2Y 1M1

PRENEZ AVIS que les Autobus P. Sigouin Inc. corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Joutel Territoire du Nouveau-Québec s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que lui soit émis un permis de transport saisonnier sous l'autorité du Règlement no. 23 l'autorisant à fournir les services suivants:

Service no. 1: Transport saisonnier — Catégorie "Económico". Transport des employés de Les Mines Selbaie, de Joutel, LaSalle, Normand, Vilbois et Dupuis au site minier de Les Mines Selbaie et retour, en conformité avec les horaires et les parcours déterminés par Les Mines Selbaie suite au contrat intervenu entre cette dernière et Les Autobus P. Sigouin Inc.

Tarif: Tel que prévu au contrat. Service no. 2: Transport saisonnier — Catégorie "Económico". Transport des employés de Les Mines Selbaie et de membres de leur famille ainsi que de leurs bagages, de Joutel à Rouyn, Amos, Val d'Or, Lasalle, Dupuis, Normand, Vilbois, dans le but de permettre à ces personnes de participer à des activités récréatives, culturelles, éducatives, religieuses ou sportives.

Tarif: selon le tarif 17 statué par la C.T.Q. Durée du permis pour les services 1 et 2: 364 jours à compter de l'émission du permis. Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution de cet avis dans ce journal, en s'adressant à la Commission des transports du Québec. 1ère parution: 15 janvier 1985 2ème parution: 16 janvier 1985 ME FLYNN RIVARD & ASSOCIÉS Procureurs de la requérante.

Canada, Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, No. 816-24-5544 Dossier 814500. MONTREAL MUNICIPAL, partie requérante — VS — RICHARD HEBERT, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 23 janvier 1985 à 16 heures, au 16655 Côte à St-Hyacinthe, dist. district, ont été vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GABRIEL ZOGHAIB, saisis en cette cause consistant en: 1 TV 26", etc. Conditions: ARGENT COMPANT. Informations: BENOIT BOURGEOIS, huissier, 67-3734, de l'Étude: R. Forget & Ass., huissiers.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE "EN FAILLITE"

No. 11-00059-853 053658-59

EN MATIÈRE DE LA FAILLITE DE: LEONIDAS MITROPOULOS, Gérant & EFTHIMIA KOKKINOS MITROPOULOS, Couturière, domiciliés au 8591, rue Bernam, App. 1, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que les créanciers ci-haut mentionnés ont fait cession de leurs biens le 10 janvier, 1985, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30 janvier, 1985, à 10:30 heures de l'avant-midi au bureau du syndic situé au 400 ouest, rue St-Jacques, suite 300, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

DATE à Montréal, Québec, ce 11ème jour de janvier, 1985. Michel Kovshoff, Administrateur, Syndic de KOVSHOFF, KOVSHOFF & COMPAGNIE INC., 400 ouest, rue St-Jacques, Suite 300, Montréal, Québec. Tél: 286-1246

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE "EN FAILLITE"

No. 11-00058-855 053657

EN MATIÈRE DE LA FAILLITE DE: 103488 CANADA INC., incorporé selon la loi du Canada opérant un commerce sous le nom de LES INDUSTRIES ELDA ENR'G., ayant leur principale place d'affaire au 3637 est, rue Crémazie, suite 1309, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donné que la compagnie ci-haut mentionnée a fait cession de ses biens le 10 janvier, 1985, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30 janvier, 1985, à 10:00 heures de l'avant-midi au bureau du syndic situé au 400 ouest, rue St-Jacques, suite 300, dans la ville de Montréal, dans la province de Québec.

DATE à Montréal, Québec, ce 11ème jour de janvier, 1985. Michael Kovshoff, Administrateur, Syndic de KOVSHOFF, KOVSHOFF & COMPAGNIE INC., Bureau du Syndic KOVSHOFF, KOVSHOFF & COMPAGNIE INC., 400 ouest, rue St-Jacques, Suite 300, Montréal, Québec. Tél: 286-1246

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: SYLVAIN ST-JEAN, mécanicien, demeurant et résidant au 1171, avenue St-Alexandre, Longueuil, Québec J4J 3K7

Failli AVIS est par les présentes donné que SYLVAIN ST-JEAN a fait une cession le 4e jour de janvier 1985 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de janvier 1985, à 9:30 heures, au bureau du syndic.

Ce 11e jour de janvier 1985. CLAUDE MOQUIN, C.A. Syndic MOQUIN, MENARD, GIROUX, DAUOST INC. 85, rue St-Charles Ouest Bureau 101 LONGUEUIL (Québec) J4H 3W7 Tél: (514) 875-8215/679-7020

RECTIFICATIF

District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 816-24-5544 Dossier 814500. MONTREAL MUNICIPAL, partie requérante — VS — RICHARD HEBERT, partie intimée. PRENEZ AVIS que le 23 janvier 1985 à 16 heures, au 16655 Côte à St-Hyacinthe, dist. district, ont été vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RICHARD HEBERT, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture Honda Civic 83 station 4 portes de couleur grise. Conditions: ARGENT COMPANT. RENSEIGNEMENTS: MARC TOU RVILLE, huissier de l'Étude: Faquette, Bocheau, Dion, Grenier & Ass., huissiers (no 141, 284-1148). Montréal le 8 janvier 1985.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal a adopté, lors de son assemblée du 21 décembre 1983, les règlements suivants:

— "Règlement no 69 concernant le programme des immobilisations de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers 1983, 1984 et 1985".

Ce règlement a été approuvé en partie par le Décret no 2743-84 du Gouvernement du Québec en date du 12 décembre 1984.

— "Règlement no 70 concernant le programme des immobilisations de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal pour les exercices financiers 1984, 1985 et 1986".

Ce règlement a été approuvé en partie par le Décret no 2744-84 du Gouvernement du Québec en date du 12 décembre 1984.

Le Secrétaire, Suzanne Jalbert Montréal, Québec Le 15 janvier 1985.

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

BGT.45033.F 5 février 1985

BCZ.50017.F 5 février 1985

25 AUTOMOBILES FAMILIALES COMPACTES, À TRACTION AVANT

Pas de garantie de soumission

MANCHONS ET COSSES COMPRESSIBLES EN CUIVRE

Garantie de soumission: 10 000 \$

Les conditions de chacun des appels d'offres sont définies dans un document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h, à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE EXPLOITATION Service Achats - Contrats Bureau 809

75 ouest, boul. Dorchester Montréal (Québec) Canada H2Z 1A4

Les soumissions seront reçues jusqu'à 10h30 (heure de Montréal), à la date indiquée ci-dessus. Seules les personnes physiques ou morales qui ont une place d'affaires au Québec peuvent soumissionner après avoir obtenu le document d'appel d'offres directement de l'endroit susmentionné.

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie égale au montant susmentionné ou à 10% au moins du grand total de leur soumission. La garantie pourra être sous la forme d'un chèque visé ou d'un cautionnement fourni par une compagnie d'assurances.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Pour tout renseignement supplémentaire, on peut communiquer avec le service Achats à (514) 289-2895.

Le chef de service, Achats-Contrats Laurent Perreault

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR Du lundi au vendredi de 9h à 16h30 Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain. Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mt, H2Y 3S6

AMUELEMENT SALLE à MANGER chêne foncé avec 8 chaises, desserte et buffet, armoire antique pin blond, cope buffet antique pin bleu-gris, console et miroir laque bourgeoise. 932-3000 samedi, dimanche 9h à 15h; semaine: 286-5424 poste 395 16-1-85

BUREAUX à louer 276 ST-JACQUES, 2525 p.c., suite de bureaux pour professionnels, bonne finition, sous-location jusqu'en février 1987. Renseignements Doris Bouchard 849-7037 16-1-85

COURS COURSE DE MODELAGÉ morphologique pour maquilleurs professionnels (masques, prothèses et effets spéciaux) Mike Hamilton: 286-9146 21-1-85

LA METEO Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui Situation générale: la dépression qui a traversé le nord-ouest du Québec atteindra la Gaspésie en matinée. A l'arrière de ce système, il y aura de forts vents du nord-ouest qui produiront de la poussière par endroits, alors que les températures chuteront rapidement pour être sous les normales saisonnières. Mercredi, l'ouest québécois sera sous l'emprise d'une crête de haute pression et aura un ciel généralement ensoleillé. A l'est, un autre système dépressionnaire remontera la côte atlantique et maintiendra sur ces régions du temps nuageux et venteux.

MONTRÉAL Dégagement graduel et possibilité de quelques chutes de neige en matinée. Max.: -12. Précipitations: 30%. Mercredi: ensoleillé. LEVER DU SOLEIL: 7 h 31 COUCHER: 16 h 36

QUÉBEC Abitibi-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux et froid. Max.: -19. Précipitations: 10%. Mercredi: ensoleillé et froid. Réservoirs Cabonga et Gouin: dégagement en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: -18. Mercredi: neige et poudrière. Mercredi: ensoleillé et froid.

Monsieur Baignoire ré-émaillote votre baignoire blanche ou couleur sur place! Rien de brisé. Procédé européen d'origine + réparation d'écaillures. Estimation gratuite. 336-1133 — 336-4945 980, Ouimet, Saint-Laurent 16-1-85

PROPRIÉTÉS à louer DROLET/DULUTH, entièrement rénové, 3 c.c., 2 s.b., grand living, salle à manger, cour extérieure aménagée, 750\$/mois. Libre 1er avril. — 843-7243. 21-1-85

PROPRIÉTÉS à vendre REPENTIGNY, rue Notre-Dame, propriété commerciale pour bureaux professionnels, insonorisée et bien décorée. Francoise Boudreau 581-3631. RE/MAX Unité courtier, 585-9500. 17-1-85

HEBERGEMENT RÉSIDENCE pour personnes âgées, luxueuse, près église et parc, atmosphère familiale, surveillance 24h, chambre privée. — 722-4211. 8-02-85

LES MOTS CROISÉS

Horizontalement 1—Un des États unis d'Amérique. 2—Objet servant aux usages de la vie courante. — Cérium. 3—Peu de chose. — Recouvre le matelas. 4—Action de mendier. — Adverbe de lieu. 5—Rejets de bois sortant du même tronc. — Céréale. 6—Assaisonner avec des épices. — Germe de vie. 7—Attaché avec des lacets. — Style de jazz. 8—Circonscription administrée par un igame. — Seindra. 9—Unité monétaire de nombreux pays de l'Amérique latine. — Produit un certain effet. 10—Terre-Neuve. — Neptunium. — Souci. 11—Tirions du néant. — Sert à lier. 12—Plate-forme fixée à l'extrémité supérieure de certains mâts.

Verticalement 1—Relatif au wûrm. — Insecte sans ailes. 2—Partie du monde. — Béryllium. — Radon.

Solution d'hier

REMERCIEMENTS PLAMONDON, Sarto, — Monique, Suzanne, Robert, Louise et Michèle remercient sincèrement tous ceux et celles qui par leurs offrandes de messes ou de dons à diverses institutions ont manifesté leur sympathie lors du décès de M. Sarto Plamondon survenu le 15 novembre. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

DECES

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

BATAILLE, Jeanne. — A Montréal, le 13 janvier 1985 à l'âge de 83 ans, est décédée, Mme Vve Léopold Bataille née Jeanne Marie Pirot. Elle laisse dans le deuil ses enfants André, René et Pierre ainsi que leurs conjoints et dix petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 16 janvier. Le convoi funéraire partira des Salons Urgel Bourgie Ltée, 400 est, Henri-Bourassa, pour se rendre à l'église St-Gaëtan où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites de 2h à 4h et de 7h à 10 heures.

BEAULIEU, Laura. — A St-Laurent, le 13 janvier 1985 à l'âge de 93 ans, est décédée, Mme Laura Groulx épouse de feu Ephrem Beaulieu. Elle laisse ses enfants Louis-Philippe (Madeleine Band) Marie-Laure, Charles (Jacqueline Lemieux) Pauline, Madeleine, Gertrude (Jacques Vincent) François (Elaine Fisher) Germaine, Denise (Simon Lavallée), de nombreux petits et arrière-petits-enfants, deux sœurs Emma et Irène. Les funérailles auront lieu mardi le 15. Le convoi funéraire partira des Salons Urgel Bourgie Ltée & Boudrias et Cormier Eng., 816 Boul. Ste-Croix, St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière St-Laurent lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs des dons à l'œuvre de la paroisse de St-Laurent de la Côte des Neiges seraient grandement appréciés.

DURAND, Dr Martial. — A Montréal, le 13 janvier 1985 à l'âge de 95 ans, est décédé, le Dr Martial Durand, dentiste, époux de Eva Brunt. Il laisse ses enfants Jacques, dentiste (Irène Ferland) André, administrateur (Greta Roger) Marthe (Gaston Gauthier) Denise (Armand Desrosiers) Monique (Jean Vasseur) Pierre, juge (Marthe Dupuis) Jean-Yves, avocat (Sandra Dupuis) son frère Charles-Auguste, dentiste, ses sœurs Alice Duguay, Marie-Laure Brouillette, Ninette (Roland Sylvestre) et Véronique Bergeron, ses belles-sœurs Marie Durand et Armande Vallée, de nombreux petits et arrière-petits-enfants. La dépouille mortelle sera exposée au Salon Urgel Bourgie Ltée, angle Boul. Décarie et avenue Notre-Dame de Grâce de 14h à 22 heures. Le service sera célébré en l'église St-Antoine le mercredi 16 janvier à 11 heures. L'inhumation suivra au cimetière de la Côte des Neiges.

PRENEZ AVIS que la requérante TRANSPORT PAPINEAU INTERNATIONAL INC., détentrice du permis M-307454, amendé sa demande publiée les 14 et 15 décembre 1984, dans le journal Le Devoir est déposée à la Commission des transports du Québec, pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT

De Trois-Rivières et Gatineau aux frontières Québec-États-Unis (tout port de sortie) pour le transport de papier journal et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de C.I.P. Inc. Destination: et/ou origine. Tous les États-Unis d'Amérique et du Canada. Droit additionnel: A l'occasion du service ci-haut mentionné, la requérante pourra traverser l'Ontario, à titre de corridor.

La requérante invoque au surplus l'article 85 des règles de pratique et de régime interne afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours suivant la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la C.T.Q., au 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 15 janvier 1985 2ème publication: 16 janvier 1985 PAR ME FRANÇOIS PERREAU PAQUETTE PERREAU RIVET & TRUDEAU 200 St-Jacques, Suite 900 Montréal, Québec, H2Y 1M1

PRENEZ AVIS que les Autobus P. Sigouin Inc. corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Joutel Territoire du Nouveau-Québec s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que lui soit émis un permis de transport saisonnier sous l'autorité du Règlement no. 23 l'autorisant à fournir les services suivants:

Service no. 1: Transport saisonnier — Catégorie "Económico". Transport des employés de Les Mines Selbaie, de Joutel, LaSalle, Normand, Vilbois et Dupuis au site minier de Les Mines Selbaie et retour, en conformité avec les horaires et les parcours déterminés par Les Mines Selbaie suite au contrat intervenu entre cette dernière et Les Autobus P. Sigouin Inc.

Tarif: Tel que prévu au contrat. Service no. 2: Transport saisonnier — Catégorie "Económico". Transport des employés de Les Mines Selbaie et de membres de leur famille ainsi que de leurs bagages, de Joutel à Rouyn, Amos, Val d'Or, Lasalle, Dupuis, Normand, Vilbois, dans le but de permettre à ces personnes de participer à des activités récréatives, culturelles, éducatives, religieuses ou sportives.

Tarif: selon le tarif 17 statué par la C.T.Q. Durée du permis pour les services 1 et 2: 364 jours à compter de l'émission du permis. Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution de cet avis dans ce journal, en s'adressant à la Commission des transports du Québec. 1ère parution: 15 janvier 1985 2ème parution: 16 janvier 1985 ME FLYNN RIVARD & ASSOCIÉS Procureurs de la requérante.

Néo-démocrate isolé dans une mer de gouvernements conservateurs Pawley prône un rôle plus actif de l'État dans la relance de l'emploi

PAULE Des RIVIÈRES

OTTAWA — Même s'il est isolé dans un mer de gouvernements conservateurs, le premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley, entend défendre énergiquement sa vision économique du pays et « établir notre identité » lors de la conférence des premiers ministres, dans un mois. Dès aujourd'hui, son ministre des Finances tentera de prendre sa place, à l'occasion de la réunion des ministres des Finances, à Montréal.

C'est une question de responsabilités, a déclaré le premier ministre manitobain au DEVOIR il y a quelques jours, mais également de défi, celui de maintenir notre identité sans nous substituer ni renier nos propres principes.

À l'instar des néo-démocrates fédéraux, ceux du Manitoba ne croient pas en une stratégie économique axée uniquement sur la réduction du déficit.

« Nous jugeons que la création d'emplois est prioritaire et que les gouvernements doivent être à l'avant-scène, main dans la main avec le secteur privé », a déclaré le premier ministre en prononçant un rôle « plus actif » pour les gouvernements dans la relance de l'emploi. M. Pawley craint que les gouvernements ne s'en remettent au secteur privé.

La théorie néo-démocrate avait l'oreille de plusieurs des libéraux de M. Pierre Trudeau mais a moins



M. Howard Pawley Photolaser PC

d'adeptes au sein du gouvernement fédéral actuel « persuadé que la réduction du déficit est la clé du rétablissement de la confiance et que la confiance est la clé de la croissance et de la création d'emplois ». C'est en ces termes en effet que le ministre des Finances, M. Michael Wilson, résumait en novembre la philosophie conservatrice.

Mais si M. Pawley se retrouve seul à défendre les programmes de création d'emplois directs au cours des prochains mois, ce ne sera pas une situation inédite pour le gouvernement de Winnipeg, habitué à faire cavalier seul.

N'était-il pas en effet, le seul des dix à entretenir de « bonnes relations » avec Ottawa sous les libé-

raux? Aujourd'hui, la situation est renversée et il se retrouve entouré de pas moins de sept provinces aux couleurs politiques semblables à celles d'Ottawa. La huitième, la Colombie-Britannique, a elle aussi tout pour plaire aux conservateurs et, quant au Québec, ses liens avec Ottawa sont au beau fixe depuis le 4 septembre dernier.

Déjà, le gouvernement de M. Pawley s'est distingué en critiquant plus fort que ses collègues l'effet des compressions budgétaires annoncées en novembre dans le mini-budget fédéral du ministre des Finances, M. Michael Wilson.

Au moins 4,000 emplois seront perdus, a-t-il prévenu. L'entourage de M. Pawley n'en est pas moins resté coi lorsque les « mauvaises langues » ont raconté que si le coup de hache s'annonçait particulièrement douloureux pour les citoyens du Manitoba, c'était peut-être bien parce que ses dirigeants étaient néo-démocrates.

Mais le gouvernement de M. Pawley est prompt à réfuter cette thèse et ses ministres sont « heureux de l'intérêt manifesté à Ottawa de travailler davantage avec les provinces ».

Mais ce sont avant tout les transferts fiscaux de la prochaine année qui préoccupent le Manitoba: en vertu d'une formule décriée par les libéraux, la province risque de se retrouver avec \$ 72 millions de moins que prévu, une coupure équivalente à 15 %, et qui ramène les sub-

ventions fédérales à ce chapitre au niveau de 1980-81.

Le ministre des Finances du Manitoba, M. Victor Schroeder, abordera la question aujourd'hui, même si son homologue fédéral n'aura probablement pas de réponse.

Une seule autre province est touchée durement par la nouvelle formule, le Québec. Mais contrairement au Manitoba qui a obtenu l'appui de l'opposition conservatrice dans sa bataille, qui est à mettre sur pied un front commun des institutions scolaires et médicales bénéficiant de ces transferts fiscaux et qui viendra en délégation à Ottawa faire son lobby, Québec demeure silencieux même si le gouvernement est entre la coupure qui lui ferait perdre \$ 220 millions.

À Québec, le bureau du ministre des Finances assure que « le dossier est en vie », expliquant simplement que « pour une fois nous sommes intravertis et procédons de façon discrète ».

Le premier ministre manitobain « encourage » particulièrement le Québec à exprimer son opposition mais au-delà des pertes à court terme pour l'une ou l'autre province, « il est important que partout l'on prenne position clairement en faveur des paiements de péréquation (qu'Ottawa verse aux provinces selon une formule prenant en considération la richesse de chacune) qui réduisent les disparités et assurent que toutes les régions sont traitées de manière équitable ».

À Montréal aujourd'hui Réunion annuelle des ministres des finances

MICHEL C. AUGER

(PC) — Les ministres des Finances des dix provinces canadiennes rencontrent leur homologue fédéral, M. Michael Wilson, aujourd'hui à Montréal, pour leurs discussions cotumières du début d'année.

Il est, en effet, de coutume pour les ministres des Finances canadiens de se rencontrer au début de la nouvelle année pour analyser ensemble la conjoncture économique avant la présentation de leurs budgets respectifs au printemps.

Mais cette seconde rencontre depuis l'élection du gouvernement conservateur — M. Wilson a aussi rencontré ses collègues individuellement — devrait permettre aux provinces de se faire une idée plus précise des intentions du gouvernement fédéral en matière économique, en particulier en matière d'emploi et de déficit.

Chez M. Wilson, on affirme que le gouvernement fédéral n'a pas de proposition précise à faire, que ce soit en matière de création d'emplois ou de réduction du déficit.

La conférence d'aujourd'hui, assurément, s'inscrit dans le processus de consultation pré-budgétaire amorcé par M. Wilson.

Au bureau du nouveau ministre des Finances du Québec, M. Yves Duhaime, on affirme que c'est surtout la situation de l'emploi qui procure le Québec et que M. Duhaime a des points de vue à faire valoir sur cette question.

D'autres ministres des Finances sont surtout préoccupés de la réduction du déficit, et s'ils sont d'accord avec le gouvernement qui affirme qu'il faut absolument le réduire, ils n'entendent pas accepter quoi que ce soit sur leur dos.

« Tous les ministres provinciaux vont répéter ce que nous lui avons déjà dit en novembre: pas question de réduire les paiements de transfert », affirmait le Trésorier de l'Ontario, M. Larry Grossman, un candidat à la succession du premier ministre William Davis.

« Nous ne sommes pas un gouvernement unilatéraliste », réplique-t-on chez M. Wilson.

De toutes manières, il sera difficile de ne pas discuter de la question des accords fiscaux et des paiements de transfert d'Ottawa aux provinces.

Les présents arrangements pour le financement de l'éducation post-secondaire et des services sociaux prennent fin en 1987, mais les discussions pour leur renouvellement doivent débiter dès l'an prochain.

Les provinces craignent que la réduction du déficit fédéral entraîne des coupures dans les paiements de transferts qui avaient déjà fait l'objet de compressions lors de la dernière ronde de négociations.

Le contentieux des accords de 1982 n'est d'ailleurs pas encore réglé puisque quelques provinces — le Québec et le Manitoba en particulier — veulent voir prolongée la garantie temporaire qui accompagnait la formule de péréquation en 1982, pour prévenir une perte de revenu trop rapide.

D'autre part, la rencontre d'aujourd'hui doit servir à préparer la conférence des premiers ministres sur l'économie qui se tiendra le mois prochain à Regina et, dans une moindre mesure, pour parler du sommet économique national qui aura lieu à Ottawa en mars.

Ces deux rencontres seront suivies par la présentation du premier véritable budget de M. Wilson, probablement en avril.

Pour des raisons budgétaires et de sécurité Immigration Canada refuse une seconde fois le mariage au guyanais Caesar Gray

LAURENT SOUMIS

Le directeur de l'exécution de la loi au bureau montréalais d'Immigration Canada, M. Claude Grisé, a rejeté une seconde fois une requête pour autoriser le mariage d'un ressortis-

sant guyanais, M. Caesar Gray, à une citoyenne canadienne, Mme Danielle Brunet.

Entré illégalement pour la troisième fois au Canada, en janvier dernier, pour retrouver sa compagne hospitalisée et les deux enfants du couple, M. Caesar Gray

a été arrêté, en juin dernier, par les autorités de l'immigration, et il est emprisonné depuis au Centre de détention du Holiday Inn-Châteaubriand.

Sous le coup d'une ordonnance de déportation, contestée en Cour fédérale, M. Gray ne peut obtenir une libération conditionnelle et le droit de se marier.

Dans une lettre adressée, le 10 janvier, au procureur de Gray, Me Melvin Weigel, le directeur de l'Immigration, M. Claude Grisé, justifie son refus d'autoriser le mariage pour des motifs budgétaires et de sécurité.

« Les ressources tant humaines que financières qui me sont confiées doivent servir exclusivement à la réalisation du programme d'immigration », écrit-il.

« Je ne peux employer ces ressources pour véhiculer et escorter M. Gray afin de célébrer un mariage au Palais de Justice, par exemple, ou encore pour maintenir une pleine sécurité au Centre de détention (...) advenant que les ressources humaines dis-

ponibles sur place soient mobilisées pour faciliter la célébration de ce mariage », explique le directeur.

« Les mesures de sécurité doivent être maintenues à un niveau acceptable, affirme-t-il un peu plus loin. Les règlements écrits en vigueur au Centre de détention indiquent clairement qu'aucun mariage ne doit y être célébré. Je ne retrouve aucun motif humanitaire qui m'amènerait à reconsidérer ce règlement », conclut-il.

Le directeur de l'exécution de la Loi, M. Claude Grisé, estime finalement ne pas pouvoir autoriser un mariage, « si celui-ci a pour principal objectif d'accorder à un citoyen canadien (Mme Danielle Brunet) un recours (pour faciliter l'établissement au Canada) qu'il n'aurait pas eu autrement ».

Rejoint à ses bureaux, le procureur de Gray, Me Melvin Weigel, nous a assuré que des procédures de contestation de cette décision seront entreprises cette semaine devant la Cour fédérale. Me Weigel qualifie

« d'illégal » le refus d'autoriser le mariage et dit « ne pas comprendre l'acharnement d'Immigration Canada sur cette question ».

Quant aux motifs invoqués, Me Weigel estime que « la présence de deux témoins, de sa fiancée et d'un ministre du culte ne peut guère compromettre la sécurité du centre de détention ».

« Nous n'avons jamais songé à organiser un mariage dont l'ampleur se comparerait à celui de la fille de M. Paul Desmarais », nous a-t-il déclaré.

« Nous étudions la possibilité de rembourser nous-mêmes à Immigration Canada les quelques dollars représentant le coût de la présence des gardes de sécurité de l'agence privée employée par le ministère pour permettre la célébration du mariage », a-t-il ajouté.

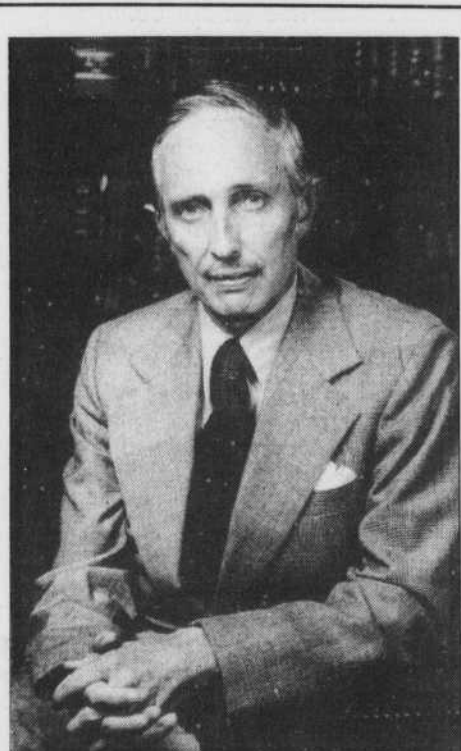
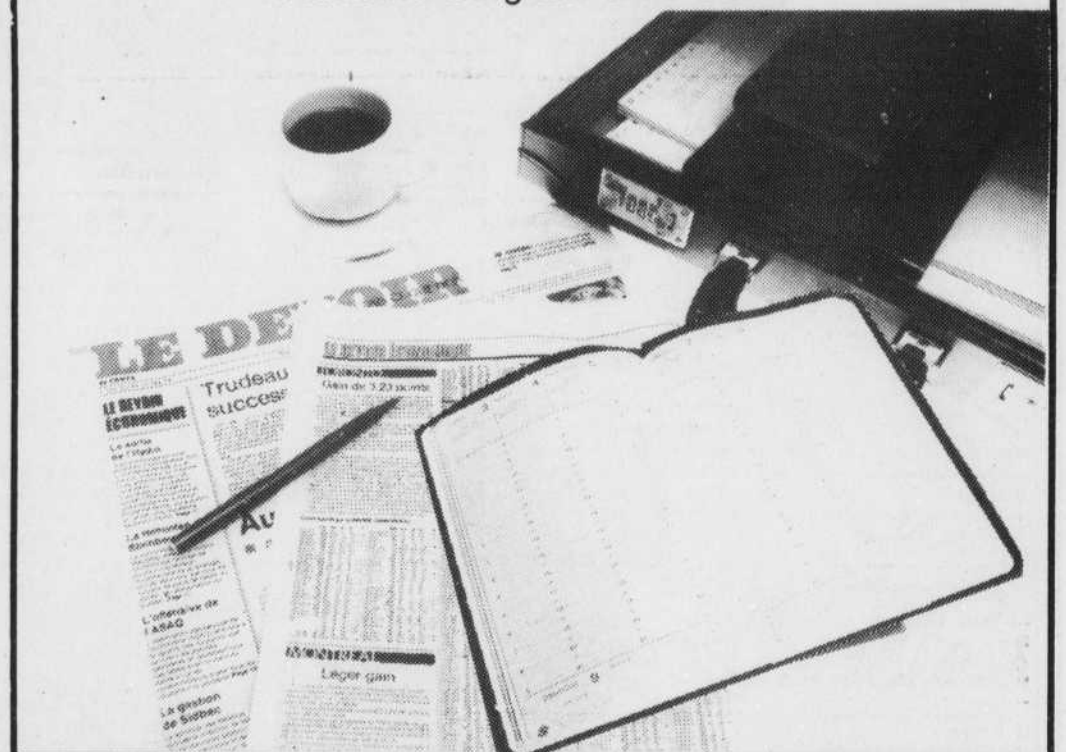
M. Caesar Gray attend toujours un jugement de la Cour fédérale sur la décision de la Commission d'appel de l'immigration qui lui a refusé le statut de réfugié au Canada.

RENDEZ-VOUS

Pour assurer le succès d'un congrès, d'un salon, d'une conférence, d'un séminaire ou d'un colloque, il faut annoncer dans la rubrique « rendez-vous » du DEVOIR.

Tous les vendredis, la rubrique « rendez-vous » regroupe tous les événements d'importance. Pour de plus amples informations sur les tarifs publicitaires, communiquez avec:

Francine Gingras: 844-3361



M. Charles Marshall

Décès de l'ambassadeur canadien au Pakistan

OTTAWA (PC) — Des dispositions ont été prises hier au secrétariat d'État aux affaires extérieures pour ramener au pays la dépouille de l'ambassadeur canadien au Pakistan, M. Charles Marshall, décédé dans un hôpital de Islamabad dimanche.

M. Marshall, qui était âgé de 55 ans à peine, était originaire de Windsor, Ont. Il a été transporté à l'hôpital à la suite d'une hémorragie interne compliquée d'une pneumonie qui s'est développée alors qu'il était aux soins intensifs.

Diplômé de l'Université de la Colombie-Britannique dont il fut directeur de la faculté de géologie en 1950 et 1951, M. Marshall est entré au service de la fonction publique en 1951, plus précisément au ministère du Nord canadien et des Affaires indiennes, à titre de membre du secrétariat des Territoires du Nord-Ouest.

Passé aux Affaires extérieures en 1957, il a été successivement affecté à Ankara, en Turquie, puis à Genève en 1965, à titre de membre de la délégation canadienne des négociations sur le désarmement, puis à Bruxelles en 1971 à titre de représentant permanent du Canada auprès de l'OTAN.

Il était de retour à Ankara en 1977, à titre cette fois d'ambassadeur. Il était en poste au Pakistan depuis 1983 après un court répit à Ottawa. M. Marshall vivait à Islamabad avec sa femme Ann. Le couple avait trois enfants d'âge mûr.

LA BELLE VIE



Écoutez
Pierre Bourgault
de 19h45 à 22h45
du lundi au vendredi

Un appel au divertissement et à la détente avec musique, entrevues et propos saisissants.

ton choix...
c'est toujours
le meilleur

CKAC 73

SPORTS

Leblanc et Harvey sont là !

JO MALLÉJAC

La semaine qui vient de débiter ne s'annonce pas facile pour certains de nos vedettes du sport amateur. Notamment en athlétisme et en ski de fond.

En tout cas, elle pourrait permettre à Guillaume Leblanc de se rappeler aux bons souvenirs de celles et ceux qui semblent avoir oublié sa 4e place dans le 20 km marche des Jeux de Los Angeles. Le jeune élève de Pierre L'Écuyer n'en était pourtant pas à son premier éclat dans une grande compétition internationale. En 1983, il avait remporté la médaille d'or des Jeux universitaires mondiaux sur la même distance à Edmonton, avant de se classer 8e des Championnats mondiaux à Helsinki. À 22 ans, c'est un palmarès qui classe son homme. Pour sûr.

Et c'est malheureux à dire : mais Guillaume est plus connu à l'étranger que dans son propre pays. Vous souvenez-vous qu'il s'é-

tail bagarré comme un chef en Californie pour ne s'incliner que devant les vieux routiers qui sont le Mexicain Ernesto Canto, (actuel recordman mondial des 20 km piste), l'Italien Maurizio Damilano (champion olympique à Moscou en 80), et l'autre merveille mexicaine Raoul Gonzales, recordman mondial des 50 km et champion olympique sur cette distance à Los Angeles ? Sans la fougue qui le porta à produire trop d'efforts durant les 13 ou 14 premiers kilomètres, notre bonhomme se serait certainement payé le luxe de mettre un ou deux de ces grands noms à la raison, sous le chaud soleil de l'Ouest américain.

Samedi et dimanche prochains à Paris, dans le cadre des Jeux mondiaux, qui se déroulent sur les nouvelles installations du Palais olympique de Bercy (une petite merveille à en croire les Français), il va retrouver les deux premiers nommés, ainsi que le redoutable Tchèque Blazsek, sur la distance de 5 km dont François Lapointe (en-

core un oublié), détient la « mp » canadienne avec 19:49.5 depuis février 84. Une marque qui risque de subir un sort avantageux à Bercy.

Dans l'équipe canadienne qui participera à ces Jeux mondiaux en salle, on note la présence du médaillé de bronze du 100 m de Los Angeles, le Torontois Ben Johnson, et du sauteur en hauteur junior Alain Metellus (Montréal Inter), qui aura affaire à forte partie puisque l'espoir cubain Javier Sotomayor, 2 m 33 l'an passé, et surtout le nouveau recordman russe Valeri Serada (2 m 37), seront au rendez-vous. Alain a un record personnel à 2 m 28.

Pierre Harvey : les Européens le redoutent

En ski de fond, la phase des « amusettes » est terminée. Les championnats mondiaux débutent dans quelques jours à Seefeld, dans le Tyrol autrichien. Pierre Harvey, de Stoneham, auteur à Sarajevo du meilleur exploit qu'un fondeur ca-

nadien ait jamais réalisé aux JO, va de nouveau affronter l'élite mondiale à fort pourcentage européen.

Le champion du Canada s'alignera vendredi au départ des 30 km (la distance qu'il affectionne le plus), avec des ambitions nettement en hausse par rapport à ce qu'il a vécu dans le passé. Il y a des raisons à cela. Le 9 janvier à St. Moritz, sur 15 km, il a pris une minute et 19 secondes exactement au piquet de l'équipe helvétique de relais 4 X 10 km qui s'était classée 5e à Sarajevo. Certes, Joos Ambuehl n'est pas un foudre de guerre sur le plan individuel. Mais les conditions étaient tellement pénibles qu'on ne pensait pas que le Québécois pouvait lui prendre 79 secondes en 15 km.

Et quand on sait qu'un homme aussi aguerri que le géant finlandais Juha Mieto (4e du 15 km de Sarajevo), fut contraint à l'abandon, on se dit qu'il devrait faire effectivement une température à ne pas mettre un skieur de fond dehors. Fallait-il en déduire qu'Harvey était en super-forme ? La réponse à la question, Harvey

allait le donner trois jours plus tard à Davos, où il réussissait, à nouveau sur 15 km, le plus grand exploit de sa carrière en terminant à 37 secondes du champion olympique, le Suédois Svan... mais en battant l'inusable Norvégien Ove Aunli, l'un des monuments du ski international, et le grand espoir suédois Torgin Mogren, les laissant respectivement à neuf et 15 secondes. Plus loin encore, on trouvait à la 6e place un autre fondeur norvégien prestigieux, Ovar Braa, à 61 secondes de Pierre Harvey. Tout ceci semble bien indiquer que ce dernier vient de franchir un nouvel échelon de valeur, et qu'il faudra compter avec lui à Seefeld. Psychologiquement cette performance ne pouvait mieux tomber ; et c'est ce qui fait que Finlandais et Norvégiens considèrent désormais le Canadien comme un rival à ne pas sous-estimer, au même titre que les Suédois et les Soviétiques, qui n'ont fait qu'une pâle apparition à Davos, mais c'était le 16 décembre.

Vendredi, le titre devrait se jouer entre les Svan, Zimiatov et Zavalov (URSS, médailles d'or et

d'argent des 30 km à Sarajevo, dont nous n'avons pas de nouvelles depuis le début de la saison), les Norvégiens Aunli (vainqueur à Davos le 16 décembre ne l'oublions pas), Mikkelsson et Holte, les Finlandais Karvonen, Mieto et Kirvesniemi, les Suisses Gruenfelder et Guidon qui sont allés récemment rosser Aunli chez lui, sur 15 km sans oublier l'Allemand de l'Ouest Behle. Ce qui place Harvey vraisemblablement au mieux entre les 6e et 10e positions, et au plus mal entre les 12e et 16e. Aux Jeux en Yougoslavie, il avait terminé 21e à 4:48 de Zimiatov. Il faut voir là l'un des plus heureux effets de la campagne de soutien dont Pierre a fait l'objet depuis Sarajevo. Il l'avait assez dit que tant qu'il devrait compétitionner au jour le jour, il ne pourrait pas donner le meilleur de lui-même.

Son comportement a d'ailleurs d'excellentes répercussions sur la détermination de ses équipiers québécois qui ont bien figuré à Davos avec Weber 10e à 2:57 de Svan, Bledou 14e à 4:02 et Tourigny, 16e à 5:08.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE Division Prince-de-Galles

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Montréal, Buffalo, Québec, Boston, Hartford.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Philadelphia, Washington, Pittsburgh, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Chicago, St-Louis, Minnesota, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Edmonton, Calgary, Winnipeg, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Verdun, St-Jean, Hull, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, Drummondville, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Victoria, Lévis-Lauzon, St-Georges, etc.

Première victoire de Paoletta Magoni

PRONTEN, RFA (AFP, PC) — Paoletta Magoni, championne

olympique de la spécialité à Sarajevo, a fait parler la technique ita-

lienne en remportant hier le slalom de Coupe du Monde de Pfronten,

entre les deux jambes. Ce parcours est brutal, c'est le seul mot qui me vient à l'idée.

Josée Lacasse, de Brassard, et Karen Percy, de Banff, ont été éliminées dès la première descente.

Magoni, habitée comme toutes les Italiennes à s'entraîner sur des pentes très techniques et très raides, a parfaitement su éviter les pièges du parcours où des plaques de glace alternaient avec de la neige plus molle, obligeant à des changements de rythme incessants. Elle remporta les deux manches dans le temps total de 1:47:18. La Suisse Brigitte Oertli s'est classée deuxième, à 1:32, rejoignant ainsi sa compatriote

Michelle Figini en tête du classement général de la Coupe du Monde. Une autre Italienne, Daniela Zini, a pris la troisième place à 2:00.

HOCKEY

Ligue Nationale

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Québec, Philadelphie, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Montréal, Boston, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Buffalo, Washington, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Shawinigan, Chicoutimi, etc.

Ligue Collégiale

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Table with 10 columns: Team, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include St-Jérôme, St-Georges, etc.

Les meneurs

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mats Naslund, Mario Tremblay, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Les meneurs

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mats Naslund, Mario Tremblay, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Les meneurs

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mats Naslund, Mario Tremblay, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

Table with 10 columns: Name, p, g, p, n, bp, bc, pts. Rows include Mario Tremblay, Pierre Mondou, etc.

EN BREF...

Trottier, le joueur de la semaine

(PC) — Bryan Trottier, des Islanders de New York, a été proclamé hier le joueur de la semaine dans la Ligue nationale. Trottier a marqué six buts et récolté quatre assistances pour devancer deux autres joueurs de centre, Dave Poulin (4-8-12), des Flyers de Philadelphie, et Wayne Gretzky (3-9-12), des Oilers d'Edmonton. Brian Propp, des Flyers, Ron Francis, des Whalers de Hartford, et Richard Sévigny, des Nordiques de Québec, ont également obtenu des votes. Trottier a réalisé deux matchs de deux buts lors de victoires serrées contre le Canadien (3-1) et les Devils du New Jersey (3-2).

Messier: 10 matchs

(PC) — Le joueur de centre Mark Messier, des Oilers d'Edmonton, a échoué d'une suspension de 10 matchs pour avoir fracturé d'un coup de bâton un os de la joue du défenseur Jamie Macoun, des Flames de Calgary, le 26 décembre. Brian O'Neill, le vice-président exécutif de la Ligue nationale, a annoncé que cette suspension prenait effet immédiatement. Les Oilers ont cependant 24 heures pour en appeler de la décision de la LNH. Macoun a manqué quatre matchs avant de revenir au jeu. En rendant sa décision, O'Neill a déclaré: « Le geste de Messier a été prémédité et non-provoqué puisqu'il est survenu 30 minutes après une mise en échec de Macoun. De plus, le joueur de Calgary a été attaqué par derrière et il a été incapable de se défendre ou de se protéger. »

Jets 6, Kings 5

Première période (Armel, Babych) 1:58

Deuxième période (Carlyle, Babych) 10:13

Troisième période (Sykes, Kelly) 11:28

Totaux (Armel, Babych) 1:58

Totaux (Carlyle, Babych) 10:13

Totaux (Sykes, Kelly) 11:28

Totaux (Armel, Babych) 1:58

Totaux (Carlyle, Babych) 10:13

Totaux (Sykes, Kelly) 11:28

Totaux (Armel, Babych) 1:58

Totaux (Carlyle, Babych) 10:13

Totaux (Sykes, Kelly) 11:28

Totaux (Armel, Babych) 1:58

Totaux (Carlyle, Babych) 10:13

Totaux (Sykes, Kelly) 11:28

Totaux (Armel, Babych) 1:58

Totaux (Carlyle, Babych) 10:13

Totaux (Sykes, Kelly) 11:28

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — "Le moment de vérité" 7 h 15, 9 h 30, 11 h 45, 14 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15, 23 h 15, 25 h 15, 27 h 15, 29 h 15, 31 h 15, 33 h 15, 35 h 15, 37 h 15, 39 h 15, 41 h 15, 43 h 15, 45 h 15, 47 h 15, 49 h 15, 51 h 15, 53 h 15, 55 h 15, 57 h 15, 59 h 15, 61 h 15, 63 h 15, 65 h 15, 67 h 15, 69 h 15, 71 h 15, 73 h 15, 75 h 15, 77 h 15, 79 h 15, 81 h 15, 83 h 15, 85 h 15, 87 h 15, 89 h